



CONSEIL MUNICIPAL

21 décembre 2023

PROCES-VERBAL

Le Maire,

TONY DI MARTINO





PROCES-VERBAL de la Séance du 21 décembre 2023
(article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales)

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 21 décembre 2023 à 19 h 02, le Conseil municipal de la Ville de BAGNOLET s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Tony DI MARTINO**, Maire, sur convocation individuelle, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le **vendredi 15 décembre 2023**.

Présents :

Tony DI MARTINO (jusqu'au point 18 et du point 20 au point 29) , Cédric PAPE, Elhame CHAIR (jusqu'au point 29), Edouard DENOUEL (jusqu'au point 29), Emilie TRIGO, Vassindou CISSE, Gyöngyi BIRO, Ihsen OUNISSI, Yasmina SADOUD, Chawqui HADDAD (jusqu'au point 08 et du point 10 au point 30), Edith FELIX, Brahim AKROUR (jusqu'au point 25), Merle-Anne JORGE, Grégoire DE LAGASNERIE, Brigitte DELAPERELLE, Daouda KEITA (jusqu'au point 26), Valérie BILLE, Abdelkrim KARMAOUI (jusqu'au point 29), Anne DE RUGY, Frédéric GABIN, Ndeye Marieme DIOP (jusqu'au point 29), Cécilia TRBIC (jusqu'au point 22), Mahamadou SYLLA (jusqu'au point 13), Manon CHRETIEN, Zohra KEHLI, Jules RAGUENEAU, Sébastien GRICOURT, Mohammed DJENNANE, Sébastien STAELENS, Pierre VIONNET, Laurent JAMET, Angéline DESBORDES-SILLY, Solenne LE BOURHIS

Absents excusés, ont donné procuration :

Anne GERVAL a donné pouvoir à CHAIR Elhame (jusqu'au point 29), Jean-Claude OLIVA a donné pouvoir à FELIX Edith, Yalana DINO a donné pouvoir à DI MARTINO Tony (jusqu'au point 18 et du point 20 au point 29), Hamid CHAIR a donné pouvoir à AKROUR Brahim (jusqu'au point 25), Mona BELLIL a donné pouvoir à TRIGO Emilie, Claire LAURENCE a donné pouvoir à STAELENS Sébastien, Mahamadou SYLLA a donné pouvoir à Manon CHRETIEN (à partir du point 14), Brahim AKROUR a donné pouvoir à Ihsen OUNISSI (à partir du point 26)

Absents :

Tony DI MARTINO (points 19 et 30), Yalana DINO (points 19 et 30), Edouard DENOUEL (point 30), Chawqui HADDAD (point 09), Cécilia TRBIC (à partir du point 23), Hamid CHAIR (à partir du point 26), Daouda KEITA (à partir du point 27), Elhame CHAIR (point 30), Ndeye Marieme DIOP (point 30), Abdelkrim KARMAOUI (point 30), Anne GERVAL (point 30)

Conformément à l'article L.2121-15 du texte précité, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Ndeye Marieme DIOP a été désignée pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire présente les rapports inscrits à l'ordre du jour.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Tony DI MARTINO : Nous n'avons pas reçu de demande d'intervention. Nous aurons une question orale en fin de séance.

J'ouvre le Conseil municipal et je donne la parole à Émilie Trigo pour faire une déclaration concernant la loi inique qui a été votée il y a quelques jours à l'Assemblée nationale.

Émilie ?

Émilie TRIGO : Merci.

Bonsoir à toutes et à tous.

Comme j'en ai parlé avec les différents présidentes et présidents de groupe du Conseil municipal, nous pensions important en introduction de ce Conseil municipal de nous exprimer les unes, les uns et les autres et d'avoir une prise de position politique forte, si possible unitaire sur cette loi inique qui a été adoptée cette semaine.

Je vous propose de vous lire la déclaration que l'on propose d'adopter au nom du Conseil municipal et évidemment que celles et ceux qui veulent prendre la parole le fassent ensuite.

« Une nouvelle loi sur l'immigration a été adoptée il y a maintenant deux jours par le Sénat et l'Assemblée nationale avec les voix du Rassemblement national dont la cheffe de file revendique une victoire idéologique.

Trois ans après nous avoir une nouvelle fois vendu la théorie du barrage républicain afin d'être élu grâce aux voix des électrices et électeurs de gauche, Emmanuel Macron a trahi toutes celles et ceux qui, sans pourtant aucune adhésion à son programme politique, avaient espéré éviter le pire en votant pour lui.

Cette loi porte une atteinte fondamentale aux valeurs de notre République, notamment en adhérant aux propositions de l'extrême-droite fondées sur la notion discriminante de préférence nationale.

Ce sont les principes fondateurs de notre République qui sont ici bafoués : l'égalité, le respect de l'État de droit, la solidarité et l'humanisme. Ce sont aussi ces valeurs qui sont à la base de notre engagement en politique dans notre Ville de Bagnolet.

Bagnolet terre d'accueil ne peut accepter les nombreuses régressions aux relents xénophobes de cette loi : la rupture avec la tradition du droit du sol, la régularisation des étrangers sur les métiers en tension laissée à l'arbitraire des préfets, le durcissement de la politique en matière de regroupement familial.

Dans nos écoles, ce sont des élèves en situation déjà précaire qui vont se retrouver stigmatisés et confrontés à des défis de moins en moins surmontables, rompant avec la mission première qui devrait être celle de l'Éducation nationale, la garantie d'une éducation de qualité pour toutes et tous et la promotion de l'égalité des chances.

Les élus du Conseil municipal de Bagnolet réunis le 21 décembre 2023 redisent leur dégoût et leur opposition farouche à ces mesures qui rompent avec notre pacte républicain. Nul doute que le Conseil constitutionnel saisi ce mercredi devrait prochainement censurer les mesures allant à l'encontre des valeurs qui fondent notre République, mais si cela ne devait pas être le

cas les élus de Bagnolet se disent prêts à la désobéissance civile, refusant d'appliquer sur leur territoire des mesures racistes, discriminantes et stigmatisantes à l'encontre de leurs concitoyennes et concitoyens. »

Tony DI MARTINO : Monsieur Djennane ?

Mohammed DJENNANE : Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, nous ne pouvons pas passer sous silence ce qui vient de se passer aux deux Assemblées (au Sénat et à l'Assemblée nationale), ce vote de la honte, cette compromission du président et de son Gouvernement avec l'extrême-droite et ses idées nauséabondes.

« Rien ne doit être cédé. » C'est par ces mots que se concluait un discours prononcé le 10 décembre dernier à l'occasion du 75^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. C'était à Paris, là même où elle fut proclamée en 1948, quand notre orateur faisait l'éloge de l'universalité des droits et de l'égalité des êtres, sans distinction d'origine, de condition, de croyance, d'apparence ou de naissance, de sexe ou de genre.

« Penser régler nos problèmes contemporains en oubliant ces droits serait une faute, pas simplement politique, mais morale » ajoutait-il, avant d'annoncer à son auditoire cet appel final à « ne jamais rien céder aux ennemis de l'égalité naturelle qui nient notre commune humanité. Chaque fois que nous cédon un centimètre, c'est un centimètre de recul que nous acceptons pour nous-mêmes, pour nos enfants ou pour nos frères et sœurs. »

Moins de 10 jours plus tard notre orateur cédait sur toute la ligne en adoptant cette nouvelle loi contre l'immigration qui, sur la base du programme xénophobe de l'extrême-droite, fait de l'étranger un ennemi public.

Vous l'avez deviné, notre orateur n'est autre que le responsable de cette horreur nationale, le président élu pour faire barrage à l'extrême-droite à deux reprises.

Nous savons bien que, depuis bientôt sept ans, la politique qu'il mène n'a tenu aucun compte de la pluralité des suffrages qui se sont portés sur son nom, préférant imposer au pays une marche forcée vers plus d'inégalités et d'injustices, mais une digue n'avait pas encore totalement cédé, celle du rapport au monde et aux autres, à l'étranger et à l'ailleurs, celle de l'humanisme, élément fondateur de la Révolution française et de la Déclaration de 1789, cet humanisme qui est et reste le moteur de l'invention, de la conquête et de la défense des droits fondamentaux du genre humain.

Avec cette loi, on redonne une place aux privilèges de naissance, d'origine et d'appartenance, loin des valeurs qui sont la base de notre République.

Plus de 20 lois sur l'immigration depuis 1980 n'ont résolu aucune des urgences auxquelles fait face la France, qu'elles soient sociales, écologiques, éthiques ou géopolitiques, car le problème n'est pas l'autre, n'est pas l'étranger. Il est social, démocratique et écologique.

Par contre, toutes ces lois et particulièrement cette dernière ont réussi à installer au cours du débat public les mots et les idées sur lesquelles prospère l'extrême-droite, l'idée que les droits humains ne valent pas pareil pour toutes et tous, qu'il est légitime de faire le tri entre ayant droit et sans droit, qu'il est normal d'instaurer une préférence nationale, qu'il faut nous barricader face au monde qui nous entoure, que l'immigration est une menace, voire un danger.

Ces idées résumées sous les mots de submersion migratoire ou de grand remplacement sont un appel à effacer, exclure, discriminer et expulser des êtres humains qui témoignent de la diversité et de la richesse dont est faite la France.

Après renoncement et compromission, avec cette loi, un peu du programme xénophobe de l'extrême-droite est désormais devenu la loi de la République. Le résultat est là : préférence nationale, déchéance de nationalité, remise en cause du droit du sol, quota limitatif d'immigration, multiplication des entraves au droit au séjour, restriction du droit d'asile,

précarisation des étrangers, délai de séjour irrégulier, facilitation des expulsions, fragilisation des droits fondamentaux à la santé, à l'hébergement, à la protection de l'enfance, multiplication des obstacles à l'accueil des étudiants, etc.

Aujourd'hui, des voix s'élèvent partout dans le pays pour dénoncer cette loi et son idéologie nauséabonde : artistes, présidents d'universités, syndicalistes, partis politiques de gauche exigent le retrait de cette loi.

D'ailleurs, je vous invite à signer cette pétition pluraliste lancée par le journal L'Humanité dont les premiers signataires sont Tondelier, Mélenchon, Faure, Léa Filoche, Roussel, Binet, Teste, Fabien Gay, Annie Ernaux, Guillaume Meurice, Laurent Gaudé et tant d'autres progressistes (j'enverrai le lien au cabinet).

32 Conseils départementaux dont celui de la Seine-Saint-Denis ont déjà annoncé leur refus de faire appliquer les mesures de préférence nationale contenues dans ce texte, notamment celle concernant le durcissement des conditions de versement aux étrangers de l'Allocation personnalisée d'Autonomie (APA).

Ce vote coche toutes les cases d'une France qui trahit ses valeurs et fait de l'étranger un paria.

Depuis des semaines, voire des mois, ce Gouvernement nous parle de l'immigration. L'extrême-droite pavoise. L'amalgame entre immigration et délinquance, immigration et terrorisme, immigration et crise sociale est constant sur les ondes. Chaque fait divers est instrumentalisé et notre pays ressort un peu plus abîmé.

Cette loi abîme la République, piétine les valeurs de tous les républicains, des démocrates et des progressistes parce que non, on ne combat pas l'extrême-droite en cédant à ses lubies, parce que non, on ne répond pas aux problèmes des gens en désignant des boucs émissaires, parce que non, on ne défend pas la République en attaquant son fondement universaliste et humaniste.

Pour nous progressistes, le combat contre l'extrême-droite et ses idées nauséabondes a toujours fait partie de notre ADN. Nous continuerons à nous battre pour préserver notre modèle social universaliste et humaniste, avec toutes celles et tous ceux qui partagent notre idéal progressiste, avec toutes celles et tous ceux qui ne se résignent pas à la fascisation de la France.

Émilie l'a dit à la fin de son intervention. Si jamais cette loi venait à être appliquée, on est prêts à la désobéissance civile. Dans le même sens, je propose que nous, élus réunis ce soir à ce Conseil municipal, nous engagions à refuser l'application de cette loi, à dire dès à présent qu'elle ne passera pas par nous et à affirmer notre engagement en faveur de notre humanité commune.

Je vous remercie.

Tony DI MARTINO : Merci. Édouard Denouel ?

Édouard DENOUEL : Bonsoir.

Merci pour cette démarche qui est une bonne démarche et pour la constitution de ce texte sur lequel il n'y a absolument rien à redire dans sa rédaction.

Effectivement, depuis 48 heures, on est subjugués par cette loi qui donne une impression de basculement. Voir le Rassemblement national applaudir une loi Darmanin Macron, on ne s'y attendait pas vraiment alors même qu'elle repose sur la xénophobie et cela nous donne la nausée.

Rappelons encore ce qu'il y a dans cette loi : durcissement des conditions d'accès au regroupement familial, durcissement des conditions d'accès à la nationalité française,

durcissement de l'accès aux aides sociales pour les étrangers en situation régulière et surtout parmi de nombreuses mesures le retour de la funeste déchéance de nationalité.

Pourtant, l'idée répétée ad nauseam sur les plateaux de télévision serait celle que la France serait une destination privilégiée des personnes migrantes, privilégiée des demandeurs d'asile. Or, c'est absolument faux. Quand on regarde tous les chiffres, quand on regarde Eurostat, la France à parité de pouvoir d'achat et à parité de population accueille trois à quatre fois moins que certains des pays européens les plus généreux.

Les propos qui parlent d'appel d'air, les propos qui parlent de submersion migratoire et autres propos de ce type sont factuellement faux, mais ils inondent les chaînes de télévision.

Nous sommes atterrés que le président de la République, lui qui nous disait être un barrage à l'extrême-droite, reprenne ce qui est le cœur de métier de l'extrême-droite depuis longtemps : la préférence nationale, son totem.

Quand même, il faut le dire, ne soyons pas surpris, on avait déjà des indices. Quand dès 2018 le Président Macron tente de réhabiliter Philippe Pétain, c'est un indice. Quand il tance sa Première ministre il y a encore quelques mois, elle qui parlait de l'héritage pétainiste de Marine Le Pen, c'était un indice. Quand il refuse de dissoudre certains groupuscules d'extrême-droite alors que se multiplient en France les ratonnades, et qu'il propose en même temps de dissoudre les groupes antifascistes, antiracistes, écologistes, il y a encore des indices. Quand on lacère enfin les tentes des migrants à Calais, il y avait beaucoup d'indices.

Il faut surtout rappeler une chose, c'est que finalement, même si c'est triste, c'est une triste continuité. C'est la continuité du recul des libertés publiques et du durcissement de ton à l'endroit des étrangers depuis de longues années. La déchéance de nationalité avait déjà été proposée par l'ancien président de la République. L'État d'urgence est déjà entré dans le droit commun.

Par ailleurs, les défenseurs des migrants, les militants écologistes, les militants syndicalistes sont de plus en plus réprimés, et ce sans discontinuer depuis les années Sarkozy.

C'est ce qu'il faut comprendre. L'affaiblissement continu des libertés publiques permet les attaques contre les personnes les plus faibles, donc contre les personnes étrangères. Finalement, plus qu'un basculement, il nous semble que l'on assiste à une forme d'accélération d'un glissement vers la pensée d'extrême-droite.

Si cette loi peut faire figure d'électrochoc à gauche, et d'ailleurs même au-delà, c'est salutaire. La réaction d'une trentaine de Départements de gauche qui refusent d'appliquer la loi – et le premier de ceux qui se sont exprimés a été le Président Troussel – est salutaire. L'appel de la secrétaire générale de la CGT qui appelle à la désobéissance civile quand l'essentiel est menacé est salutaire. La déclaration que nous adoptons ce soir, si elle est certes symbolique, est salutaire également.

Il faut dénoncer, il faut résister et je pense que pour l'avenir il nous faudra surtout nous réveiller et savoir reconstruire à gauche un discours, c'est-à-dire encore une fois non pas s'opposer et dénoncer seulement, et surtout sur cette loi (car il y en aura sûrement d'autres malheureusement), mais réarticuler notre pensée autour de l'accueil inconditionnel des étrangers autour des solidarités internationales, autour des notions de libre circulation et de la question des frontières.

On ne peut pas combattre un discours d'enfermement ou de repli identitaire sans le combattre pied à pied.

On arrive aux grands chamboulements climatiques qui ont démarré : les sécheresses, les inondations, les phénomènes climatiques extrêmes qui vont rendre certaines parties du monde moins vivables. Quel discours allons-nous tenir ? Celui du repli, de la fermeture ? C'est absolument insensé.

Notre pensée à gauche doit être articulée entre le fait de lutter contre le capitalisme débridé qui organise le grand déménagement du monde et le blocage aux frontières des humains,

lutter pied à pied contre les changements climatiques qui rendent le monde invivable et surtout préserver l'habitabilité de notre monde en préservant les droits humains, en promouvant les droits des peuples à disposer d'eux-mêmes et en garantissant la libre circulation de toutes et tous face aux périls du monde.

C'est le défi à gauche, articuler une pensée du monde qui d'ailleurs peut se décliner au local comme au global et c'est sûrement à ce prix que se fera la victoire idéologique, sinon ils gagneront.

Je vous remercie.

Tony DI MARTINO : D'autres interventions ? Édith Félix ?

Édith FÉLIX : Merci.

Pour partager de la part d'Écolos Solidaires notre colère contre cette loi qui bafoue l'égalité des personnes sur notre territoire, qui va mettre en grande difficulté ces personnes pour l'accès aux droits : le logement, la santé, l'éducation et qui va favoriser encore l'exploitation des personnes dans des circuits qui vont les mettre dans des difficultés toujours plus grandes et une inégalité toujours plus grande.

Nous nous associons pleinement à cette démarche.

Tony DI MARTINO : Merci.

D'autres interventions ?

Je vous propose de passer aux voix et d'adopter cette déclaration de combat et de résistance.

Le Conseil Municipal vote A L'UNANIMITE.

Nous en arrivons à l'examen de notre ordre du jour.

DEL231221 01 Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 16 novembre 2023

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Délibération n° 1, approbation du PV du Conseil municipal précédent.

Est-ce qu'il y a des remarques, des observations ?

Madame Desbordes-Silly ?

Angéline DESBORDES-SILLY : Bonsoir.

Comme d'habitude, on va voter favorablement. Néanmoins, j'aurais souhaité que vous supprimiez un certain nombre de commentaires relatifs à des situations personnelles qui n'ont rien à faire là-dedans.

En page 21 en particulier, vous faites allusion à des informations au sujet de Pierre Vionnet, que vous avez prononcées soit, mais qui n'ont à mon avis rien à faire dans ce procès-verbal.

Tony DI MARTINO : OK.

Angéline DESBORDES-SILLY : Qui sont par ailleurs fausses.

Tony DI MARTINO : Je suis assez surpris que cela vienne de vous qui étiez l'égérie des demandes de comptes rendus in extenso du Conseil municipal.

Angéline DESBORDES-SILLY : Absolument, j'ignorais à l'époque que vous alliez vous répandre en calomnies. Quand vous dites : « Lorsque l'on fait encore aujourd'hui sa carrière dans la Fonction publique territoriale en qualité d'agent contractuel », c'est faux.

DI MARTINO : Non, c'est vous qui avez tort. Les faits sont têtus, Madame Desbordes-Silly. Constaté qu'un de vos collègues a été DGA contractuel dans cette collectivité, c'est un fait. Constaté qu'il a été DGA contractuel à Bobigny, c'est un fait.

Il n'y a rien de calomnieux. Ce n'est ni diffamatoire ni calomnieux.

Monsieur Vionnet ?

Pierre VIONNET : Je n'avais aucune envie de parler de ma situation personnelle, puisque je pense qu'elle n'intéresse pas grand monde et qu'elle n'a rien à faire en Conseil municipal, mais vous vous amusez de manière systématique en mon absence à en parler.

Effectivement, il n'y a rien ni d'illégal ni de scandaleux à être contractuel dans la Fonction publique territoriale. Vous avez d'ailleurs derrière vous des gens qui le sont et cela n'a rien ni d'immoral ni d'illégal.

Par contre, factuellement c'est faux de dire que j'ai fait toute ma carrière dans la Fonction publique territoriale. J'ai fait toute ma carrière dans la sphère publique, mais à des postes qui, y compris de manière systématique, sont ouverts à des contractuels.

Je dirige aujourd'hui une agence publique et la totalité de mes collègues ont comme moi des contrats de droit privé.

Quand je suis arrivé à Bagnolet, je venais de la direction d'un groupement d'intérêt public de Grand Projet de Ville qui avait d'ailleurs été créé avec une trentaine de postes en France par un ministre qui est je crois votre ami politique, M. Bartolone, et qui avait fait l'objet d'un recrutement national organisé par le ministère et qui s'adressait à des contractuels.

Quand je suis parti d'ici, je suis allé diriger une société d'économie mixte qui est un contrat de droit privé.

Factuellement, ce que vous racontez n'est pas exact. De surcroît, je ne vois vraiment pas l'intérêt de raconter... Je pense que nous ne racontons la vie d'aucun élu, la profession, le parcours d'aucun élu. Je ne vois vraiment pas que cela a à faire dans les débats du Conseil municipal.

Tony DI MARTINO : Cela n'a rien à y faire, mais il s'agissait de répondre à Mme Desbordes-Silly puisque vous faites la remarque systématiquement, lorsqu'on délibère sur le recrutement d'agents contractuels. Vous passez votre temps à expliquer que nous pourrions faire appel à des agents titulaires et qu'un certain nombre de postes devraient être pourvus par des agents titulaires.

Je me suis permis de faire cette remarque que je maintiens. Effectivement, on se moque de votre parcours professionnel, ce n'est pas le sujet.

Je n'ai pas souvenir, lorsque j'étais élu d'opposition ici, entre 2008 et 2014, d'avoir délibéré sur votre embauche en tant que DGA contractuel à la Ville de Bagnolet. Vous étiez déjà

contractuel à Bagnolet et vous étiez déjà contractuel à Bobigny, mais il n'y a pas de sujet. On peut passer à autre chose, vraiment.

Pierre VIONNET : Si je peux me permettre d'être précis, nous ne nous opposons pas. On a ce débat de manière récurrente puisque vous passez de manière récurrente des délibérations pour embaucher des contractuels.

Il me semble que nous avons dit – et moi le premier – à plusieurs reprises que quand il y a un certain nombre de postes spécifiques cela ne nous pose pas de question. La seule fois où nous avons posé des questions, c'est quand c'était sur des postes, d'ailleurs pas seulement sur celui dont il s'est agi puisque cela s'est déjà posé sur un poste de sécurité incendie qui antérieurement était tenu par un fonctionnaire, donc nous ne nous y opposons pas de manière systématique puisque la totalité des collectivités de France font appel à des contractuels sur un certain nombre de fonctions (la santé en est un exemple), simplement nous posons les questions quand ce sont des postes habituellement détenus par des fonctionnaires.

Tony DI MARTINO : Laurent Jamet ?

Laurent JAMET : Nous avons eu une séance avant ce débat qui était essentielle et nécessaire. Je pense que nous avons besoin de venir sur des questions de fond et de nous prononcer sur ce qui est en train d'arriver dans notre pays, ce qui nous rend évidemment tristes, mais combatifs. Je trouve que c'est important.

Je trouve que cette séquence est moins qualitative. Nous avons besoin collectivement d'élever le débat parce qu'il y en a besoin. C'est aussi ce que l'on doit aux citoyens de Bagnolet.

Je rappelle ma jurisprudence de la dernière fois, que j'ai appelée « jurisprudence Laurent Jamet » : c'est bien ne pas évoquer des collègues lorsqu'ils sont absents. Je pense que l'on a tous à y gagner, je vous le dis franchement, chers collègues.

La deuxième chose est que l'exemple de Pierre Vionnet que vous avez pris pour vous servir dans le débat ne renforce pas votre démonstration et c'est ce qui pose problème. J'invite à ce qu'on cesse cette méthode qui est insupportable.

Tony DI MARTINO : Que chacun balaie devant sa porte.

Je vous invite à relire le tract du BIC, le torchon du BIC sorti au mois d'octobre. Que chacun balaie devant sa porte et on pourra trouver un peu de paix dans ce Conseil municipal.

Qui est pour approuver le PV tel qu'il a été rédigé ?

Le Conseil Municipal décide, PAR UNE MAJORITE DE 32 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Société civile, Radicaux et Républicains, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires, Groupe Citoyens Indépendants) ET 7 ABSTENTIONS (Groupe Ensemble pour Bagnolet)

Article unique : d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 novembre 2023.

DEL231221 02 Décision modificative n°2

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Décision modificative n° 2.

Quelques mots pour présenter cette décision modificative qui nous permet de terminer l'année dans de bonnes conditions et qui nous amène à une diminution des dépenses d'investissement de 1,5 M€ tel qu'on l'a expliqué en commission des finances il y a une dizaine de jours.

Il s'agit principalement d'achats dont la réalisation est reportée le temps de finalisation et d'analyse des marchés publics correspondant.

Il s'agit aussi de divers travaux budgétés mais non réalisés, notamment des études liées au projet Briqueterie pour lequel nous allons soumettre dans les jours qui viennent après un long travail un courrier au président du Conseil départemental pour finaliser le projet tel qu'il a été travaillé ces derniers mois, des travaux nécessitant des rapports de bureaux de contrôle qui devraient être rendus dans les toutes prochaines semaines.

Il s'agit enfin de la conséquence naturelle de la prorogation de la convention publique d'aménagement (CPA) dont nous parlerons tout à l'heure, sur laquelle nous serons également amenés à nous prononcer et qui nous amène en toute logique à ne pas verser la somme initialement budgétée dans le cadre de la reprise des biens de reprise de la convention.

Une baisse des recettes d'investissement correspondant à un besoin de financement moins élevé que celui initialement prévu, une baisse des recettes d'investissement aussi en raison du report de la cession du parking P5 situé au cœur du quartier de la Capsulerie. En effet, la société s'étant portée acquéreur a été placée sous administration judiciaire et il nous a semblé plus prudent de reporter la cession plutôt que de nous lancer dans une telle « aventure ». Soyons prudents sur le sujet.

Les dépenses de fonctionnement ne varient pas et il me semble également important de relever que la dotation de solidarité communautaire de la Métropole du Grand Paris ne devant plus faire l'objet d'un reversement à Est Ensemble, puisque nous nous sommes mis d'accord avec le Président Bessac et les collègues maires d'Est Ensemble pour que les villes gardent l'entièreté de cette DSC exceptionnelle qui a été versée par la Métropole, la dépense initiale est retirée de nos dépenses.

Nous n'avons pas de modification sur les recettes de fonctionnement.

Voilà les grandes lignes de cette décision modificative n° 2.

Vous avez la parole.

Monsieur Vionnet ?

Pierre VIONNET : On ne va pas en débattre très longuement puisque c'est la deuxième décision modificative d'un budget dont on avait eu l'occasion de débattre.

Vous nous dites en permanence que tout va bien, mais on voit bien que pour finir à l'équilibre côté fonctionnement, heureusement, on peut remercier Est Ensemble. Heureusement qu'Est Ensemble a décidé de verser aux communes intégralement la dotation de solidarité communautaire de la Métropole.

En investissement on voit bien, mais c'est chaque année le cas, qu'en fin d'exercice budgétaire vous annoncez la non-consommation d'un certain nombre de dépenses

d'investissement. On voit bien qu'il y a de l'affichage au moment du budget de dépenses d'investissement, qui finalement ne sont pas réalisées. Ce sont notamment 500 000 € de la Direction du Patrimoine.

Puisqu'en commission je n'ai pas eu la réponse à ma question, j'imagine que comme d'habitude dans le budget c'étaient des dépenses prévues dans les écoles ou dans différents bâtiments du patrimoine communal. Ce sont autant de choses qui ne sont pas réalisées.

Vous l'avez mentionné, 200 000 € étaient des dépenses liées à l'accompagnement du projet de collège Travail.

On voit bien que cet équilibre est en fait tenu par un certain nombre de décalages, sans parler effectivement – et là c'est une somme significative – des 800 000 € que la Ville devait normalement en 2023 à la clôture de la CSA de La Noue. Cette clôture étant repoussée (c'est une délibération ultérieure du présent Conseil), c'est une dépense de 800 000 € qui est également décalée.

C'est une petite somme, donc ce n'est pas celle qui est sur l'équilibre budgétaire, mais je note quand même le report des 50 000 € qui étaient budgétés, qui étaient déjà une somme bien modeste sur la propriété communale de la rue Robespierre.

Je me souviens que sous le précédent mandat, avec votre adjointe Mme Pesci, vous nous aviez annoncé...

Tony DI MARTINO : Je croyais qu'on ne parlait pas des absents ?

Pierre VIONNET : Avec votre adjointe au maire qui n'est plus élue, donc elle est naturellement absente, avec votre adjointe au maire de l'époque vous nous aviez de manière récurrente...

Tony DI MARTINO : C'était une militante écologiste reconnue et engagée sur cette Ville bien avant vous, Monsieur Vionnet.

Pierre VIONNET : Vous nous aviez de manière répétée affirmé que vous alliez développer un beau projet sur cette parcelle. C'était sous le mandat précédent. À part des injections de béton dans la parcelle, il n'y a toujours rien et, de nouveau au budget 2023, la somme modeste est décalée.

Tony DI MARTINO : En fait, Monsieur Vionnet, le problème c'est qu'avec vous, lorsqu'on veut avoir un débat apaisé, on n'y arrive jamais.

On ne peut pas citer les élus absents, mais vous parlez de Christiane Pesci.

Si vous aviez suivi la discussion sur le 115 rue Robespierre, vous sauriez que le PLUI d'Est Ensemble adopté il y a maintenant trois ans rend cette parcelle totalement inconstructible. Le projet qui avait effectivement été travaillé au cours du mandat précédent avec Christiane Pesci était devenu caduc, mais pas de notre volonté.

Le PLUI a été adopté ensuite et les services de l'État ont considéré que le sous-sol de cette parcelle était trop friable et trop fragile. On va essayer de consolider le bâti, mais on ne peut pas construire sur le 115. Une réhabilitation ne pourrait se faire que sous certaines conditions, mais j'ai eu l'occasion de l'expliquer à plusieurs reprises en conseil de quartier au Centre Sud.

Ensuite, vous parlez de la CPA de La Noue. Vous devriez vous en féliciter. Vous devriez vous féliciter du fait que Sequano a une promesse de vente sur le local Body One, ce qui va nous permettre de diminuer la participation de la Ville sur cette CPA.

Je rappelle qu'il y a quelques années, il ne faut jamais parler du passé, mais l'ardoise de la Ville de Bagnolet sur la CPA de La Noue était de 22 M€ en 2014. Elle était de 17 M€ en 2018. On va terminer à moins 200 000 € à peu près, je pense qu'on peut quand même s'en féliciter et se féliciter du fait que Sequano soit allé chercher des subventions qui n'étaient pas prévues auprès de l'ANRU et que Sequano ait réussi à revendre d'autres locaux.

Ensuite, sur les questions que vous avez posées, des mises en conformité des contrôles d'accès à l'Hôtel de Ville et au CTM ont été reportées, des petits travaux ont été reportés au CSC Anne Frank et dans les anciens locaux dits Pietragalla au sein du groupe scolaire Ferry.

En revanche, des travaux qui n'étaient pas prévus ont eu lieu, par exemple à Oléron ou dans la cuisine centrale. À un moment donné, cela s'équilibre.

Comme dans beaucoup de collectivités, en fin d'exercice on est amené à réajuster les dépenses et les recettes. C'est un exercice classique dans une collectivité locale, mais vous le savez comme moi.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Monsieur Vionnet ?

Pierre VIONNET : Juste une précision, puisque je pense que j'avais fait une intervention plutôt sereine.

Au 115 de la rue Robespierre, vous l'avez dit vous-même d'ailleurs, le fait que le PLUI rende le terrain inconstructible n'empêche pas pour autant un peu de valorisation du jardin existant, qui pourrait d'ailleurs être beaucoup plus ouvert sur la rue des Blancs Champs qui est derrière.

De la même façon, l'inconstructibilité n'empêche pas la réhabilitation des bâtiments existants.

Tony DI MARTINO : On ne le sait pas. À ce stade, on ne sait pas ce que l'on est en capacité de faire.

Pierre VIONNET : Ce que je constatais, c'était qu'il n'y avait pas aujourd'hui de projet dynamique sur ce bien qui est communal depuis très longtemps et où l'inconstructibilité du PLUI, comme vous l'avez dit vous-même en me répondant, n'empêche pas de faire des choses.

Tony DI MARTINO : Absolument.

Pierre VIONNET : Ensuite, sur la question de La Noue, on reviendra tout à l'heure sur la CPA, mais le résultat n'est pas un résultat net puisque la Ville a déjà versé un certain nombre de participations au cours des années, vous le savez mieux que moi.

Enfin, merci des éléments d'information sur comment se décomposent les 500 000 € non-consommés.

Tony DI MARTINO : Il faut que l'on vous apporte le détail. On s'était engagés à le faire, on ne l'a pas fait.

Pierre VIONNET : Rien de dramatique, mais la commission est un bon moment pour avoir ce type de précisions.

Tony DI MARTINO : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

*Au 115 rue Robespierre, on va développer des projets, mais parfois cela prend du temps.
Madame Desbordes-Silly ?*

Angéline DESBORDES-SILLY : Un mot sur l'augmentation de la charge de la dette avec une annuité qui augmente, liée à l'augmentation des taux d'intérêt : 300 000 € supplémentaires.

Tony DI MARTINO : C'est une remarque ou une question ?

*Angéline DESBORDES-SILLY : Une remarque qui n'a pas été relevée par Pierre Vionnet.
C'est important de l'indiquer.*

*Tony DI MARTINO : OK. Y a-t-il d'autres remarques, d'autres observations ?
Je vous propose de passer au vote.*

Le Conseil Municipal décide, PAR UNE MAJORITE DE 32 VOIX POUR ET (Groupe Socialistes, Société civile, Radicaux et Républicains, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires, Groupe Citoyens Indépendants) ET 7 VOIX CONTRE (Groupe Ensemble pour Bagnolet)

Article unique : d'approuver la décision budgétaire modificative n°2 (DM2) de l'exercice 2023 du budget primitif, laquelle s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

EQUILIBRE GENERAL DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2-2023

I. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	Propositions nouvelles
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- 1 558 407,53
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	19 555,96
Opérations d'équipement		- 258 000
Total des dépenses d'équipement		1 796 851,57
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	3 233,98
Total des dépenses financières		
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS		- 1 793 617,59

B. Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Propositions nouvelles
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	- 293 617,59
Total des recettes d'équipement		- 293 617,59
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	- 1 500 000,00
Total des recettes financières		- 1 500 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENTS		- 1 793 617,59

II. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Propositions nouvelles
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	- 147 118,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	- 152 882,00
66	CHARGES FINANCIERES	300 000,00
67	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Total des dépenses de gestion courante		0

B. Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Propositions nouvelles
Total des recettes de gestion courante		0
Total des recettes réelles de fonctionnement		0

DEL231221 03 Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2024

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Délibération suivante, autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2024.

Délibération classique, est-ce qu'il y a des remarques là-dessus ?

Je propose de passer aux voix.

Le Conseil Municipal décide, **PAR UNE MAJORITE DE 32 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS**

Article unique : d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement à hauteur de 25% du dernier budget d'investissement.

DEL231221 04 Acomptes sur versement de subventions 2024

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux et de la Commission Citoyenneté et Solidarités

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Délibération suivante, acomptes sur le versement des subventions de 2024.

Délibération classique également, est-ce que cela appelle des remarques ?

Solenne Le Bourhis ?

Solenne LE BOURHIS : Bonsoir.

Lors de la commission n°1 (finances), j'avais souligné que je n'avais pas accès à ma boîte mail Zimbra et je n'ai reçu aucune invitation pour assister à cette commission. C'est pourquoi j'étais absente.

Je m'en étonne parce qu'on a tout de même mon numéro de téléphone, on m'a déjà appelée une fois pour me demander...

Tony DI MARTINO : Solenne, lors de la commission des finances, on t'a dit l'heure et le jour de la réunion.

Solenne LE BOURHIS : Non, on ne m'a pas donné l'heure ni l'endroit.

Tony DI MARTINO : Si.

Solenne LE BOURHIS : Non, on m'a dit le jour effectivement, mais pas l'heure et l'endroit. Je m'en étonne.

Maintenant c'est bon, le problème a été résolu. Pour les autres commissions, je reçois les liens, mais là je n'ai rien reçu. Par conséquent, il n'y avait la présence d'aucun élu de l'opposition. C'est bien la première fois que je rate cette commission.

Pierre VIONNET : Je me souviens que, connaissant ces problèmes, j'avais fait un mail au Secrétariat général et au directeur de cabinet pour demander que, le temps que ces problèmes soient résolus, les invitations soient envoyées sur les boîtes mails que j'avais d'ailleurs listées dans mon message.

Je me souviens comme Solenne qu'en commission n°1 et en conférence des présidents cette question a été évoquée. À deux reprises, elle a effectivement demandé à être invitée.

Tony DI MARTINO : Je me souviens avoir annoncé le jour et l'heure de la réunion en commission des finances.

Solenne LE BOURHIS : Le jour oui, l'heure non et l'endroit...

Tony DI MARTINO : L'heure également, mais peu importe, on ne va pas polémiquer. Dont acte. Tu n'as pas pu être là, il n'y a pas de problème. On en porte la responsabilité et on ne te le reprochera pas. Personne ne reproche rien à personne.

Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

Je vous propose de passer aux voix.

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE

Article 1 : d'approuver le versement avant le vote du budget primitif 2024, des acomptes pour les établissements publics et associations suivants :

1. Etablissements publics administratifs :

	Total versé en 2023	Acomptes 2024 à verser ¼ des crédits
Centre Communal d'Action Sociale	1 395 000 €	348 750€
Caisse des écoles	203 415 €	50 853,75€

2. Associations :

Selon les termes des conventions passées avec les associations suivantes, il est proposé le versement des acomptes ci-dessous :

	Total versé en 2023	Acomptes à verser avant le vote du BP 2024
Comité d'Action Sociale et Culturelle	110 000 €	27 500 €
Samovar	76 000 €	19 000 €
Public Chéri	145 000 €	58 000 €
Rencontres Chorégraphiques	20 000 €	5 000 €
Conservatoire Slave	50 000 €	12 500 €
Langaja Le Colombier	72 500 €	29 000 €
A.S.G.B.	105 000 €	26 250 €
Atletico de Bagnolet	80 000 €	20 000 €
Escalade et Loisirs pour tous (ELPT)	8 000 €	2 000 €
Bagnolet Lutte 93	50 000 €	12 500 €
Boxing Club de Bagnolet	14 000 €	3 500 €
Top Rank de Bagnolet	11 000 €	2 750 €
Bourse du Travail	40 000 €	10 000 €
Alsace de Bagnolet	80 000 €	20 000 €

Il est à noter que si le budget primitif 2024 tel qu'il sera approuvé par le Conseil municipal, décidait d'un montant inférieur à ces acomptes, les titres correspondants seraient émis.

Article 3 : de préciser que les crédits seront inscrits au budget primitif de la ville sur l'exercice 2024.

DEL231221 05 Adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF)

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Délibération suivante, adoption du règlement budgétaire et financier. Est-ce que cela appelle des remarques ?

Pas de remarque.

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE

Article unique : d'approuver le Règlement Budgétaire et Financier de la ville de Bagnolet annexé à la présente délibération.

DEL231221 06 Fixation de la durée des amortissements en vue du passage en M57

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Délibération suivante, fixation de la durée des amortissements en vue du passage en M57.

Est-ce qu'il y a des remarques ?

Pierre VIONNET : J'avais une question sur un petit volet de cette question des amortissements. J'ai vu la liste des amortissements de véhicules et je me souviens que nous avons eu à plusieurs reprises dans ce Conseil municipal des échanges sur la question du parc automobile municipal.

Vous m'aviez dit d'ailleurs que vous étiez d'accord avec le fait qu'il fallait réformer et réduire sans aucun doute une partie de ce parc automobile. Là, je vois qu'il y a encore un certain nombre d'amortissements sur des véhicules assez anciens. Je voulais simplement savoir où en était ce travail sur le parc automobile municipal ?

Tony DI MARTINO : C'est en cours. On doit réformer, vendre et se débarrasser d'un certain nombre de véhicules, une trentaine. On les met sur un site de vente aux enchères.

On s'en débarrasse, effectivement des véhicules ne peuvent plus circuler aujourd'hui. Je vois les ASVP et le policier municipal qui sont bien placés pour le savoir. Je les salue.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Pas d'autre remarque.

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE

Article 1 : d'approuver le principe de l'amortissement au prorata temporis.

Article 2 : d'autoriser la fixation des durées d'amortissement comme récapitulé dans le tableau en annexe.

Article 3 : d'autoriser le comptable à procéder aux écritures d'ordre budgétaire afin de régulariser les suramortissements des années antérieures.

DEL231221 07 Extinction des dettes suite à une procédure de surendettement

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Extinction de dettes suite à une procédure de surendettement.

Y a-t-il des observations ?

Pas d'observation.

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE

Article 1 : de constater l'effacement des créances des débiteurs de la commune pour un montant total de 1 973,73 Euros.

Article 2 : de procéder à l'annulation des titres figurant sur l'état joint en annexe.

DEL231221 08 Admission en non-valeurs

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Délibération suivante, admissions en non-valeur.

Est-ce que cela appelle des remarques ?

Pas de remarque.

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à l'admission en non-valeurs de divers produits irrécouvrables présentés par la Trésorière Principale pour un montant de 49 989,18 €.

Article 2 : de préciser que les crédits seront inscrits au budget de la commune.

DEL231221 09 Convention de partenariat entre Enedis et Bagnolet pour la gestion des situations urgentes

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Délibération suivante, convention de partenariat entre Enedis et la Ville de Bagnolet pour la gestion des situations urgentes.

Est-ce que cela appelle des remarques ?

Chawqui Haddad se déporte. (Il quitte la séance).

Laurent Jamet ?

Laurent JAMET : On va voter évidemment pour puisque, comme je l'ai dit en commission, cela ne mange pas de pain. C'est bien d'avoir une convention avec Enedis, il faut évidemment que cela donne des résultats. On se demande comment cela fonctionnait avant. À mon avis il n'y avait pas de convention, mais il y avait tout de même un certain nombre de choses qui étaient mises en œuvre.

Peut-être une question sur la liste des lieux de vie inscrits au plan local de gestion de crise de la commune de Bagnolet : on voit que ce sont des lieux qui reviennent à la mairie, mais il y a

également la paroisse. À quoi servent ces lieux de vie, quel est le sens de cette liste longue comme le bras ?

Tony DI MARTINO : De faire en sorte d'avoir des choses carrées, mais effectivement on s'est également étonnés de cette délibération. C'est bien de la passer.

*Laurent JAMET : D'accord, donc cela ne mange vraiment pas de pain.
On va la voter.*

*Tony DI MARTINO : Il faut être honnête.
Madame Desbordes-Silly ?*

*Angéline DESBORDES-SILLY : C'est très bien, cela permettra peut-être aussi de rétablir plus rapidement l'éclairage public qui est parfois longuement coupé dans certains quartiers.
Il n'y avait rien avant, pas de convention avec Enedis précédemment ?*

Tony DI MARTINO : Pour les situations urgentes, il n'y avait pas de convention avec Enedis.

Angéline DESBORDES-SILLY : Par hasard dans cette délibération, j'ai cru comprendre – et vous me contredirez si je dis des bêtises – que vous avez adopté un plan communal de sauvegarde en août.

Tony DI MARTINO : Oui.

Angéline DESBORDES-SILLY : Vous ne l'avez pas présenté en Conseil municipal ?

Tony DI MARTINO : Non.

Angéline DESBORDES-SILLY : Il n'a pas été présenté aux administrés ?

Tony DI MARTINO : Non.

Angéline DESBORDES-SILLY : Pourquoi ?

Tony DI MARTINO : Parce que le plan communal de sauvegarde n'a pas à être présenté en Conseil municipal.

Angéline DESBORDES-SILLY : Si.

Tony DI MARTINO : Non, je vous assure que non. On va vérifier, mais je vous assure que non.

Angéline DESBORDES-SILLY : Bon.

Tony DI MARTINO : Cela fait partie de la longue liste des décisions du maire.

Angéline DESBORDES-SILLY : Peut-être que vous n'y êtes pas formellement ou légalement obligé, mais c'est une curieuse manière de procéder.

Un plan communal de sauvegarde est un document qui liste les risques majeurs qui pèsent sur les habitants d'une commune et qui apporte des mesures à mettre en œuvre en cas de crise ou de catastrophe majeure. Ce n'est pas un document qui a vocation à rester confidentiel, d'autant qu'à Bagnolet – et vous le savez probablement mieux que moi – un certain nombre de risques majeurs ont été identifiés.

J'ai vu que vous aviez indiqué sur le site de la Ville qu'un document est en cours de conception et de réalisation par les services de l'État, relatif aux risques naturels dont on a parlé tout à l'heure à propos du 115 rue Robespierre, à savoir les mouvements de terrain. Il existe aussi des risques technologiques. Je pense au transport de matières dangereuses. Je ne sais combien de milliers de poids lourds circulent, Bagnolet est traversée par une autoroute.

Je vous invite à rendre public ce document. Une publicité doit en être faite. Je ne pense pas qu'il faille prendre à la légère les risques majeurs qui pèsent sur un territoire. Je vous invite à communiquer plus largement sur ce document.

Tony DI MARTINO : J'entends ce que vous dites, on peut le rendre public, mais cela relève de l'organisation interne des services : on contacte qui en cas de tel événement, etc. Ce sont des choses comme cela, mais j'entends ce que vous dites.

On l'a transmis au préfet, on l'a transmis à Est Ensemble. On peut au moins le communiquer aux conseillers municipaux, cela ne me pose pas de difficulté.

Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

Je propose de passer aux voix.

**Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE
(Chawqui HADDAD n'a pas pris part au vote)**

Article 1 : d'approuver la convention de partenariat entre la société Enedis et la ville de Bagnolet.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL231221 10 Protocole transactionnel Monsieur MOREIRA José

Sur le rapport de Cédric PAPE, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Délibération suivante, protocole transactionnel avec M. José Moreira, le volailler du marché.

Est-ce que cela appelle des remarques ? Laurent Jamet ?

Laurent JAMET : Comme d'habitude, je m'y colle.

Vous essayez de faire de plus en plus fort à chaque fois. M. José Moreira est un commerçant du marché. Il s'est quand même « mangé » la borne d'accès que vous venez d'installer, donc cela prouve un dysfonctionnement particulier.

Je n'interviendrai pas à la suivante, mais M. Virgil Despoux, avec un ralentisseur délabré : une tige de fer, deux pneus. On dépasse un peu le niveau des nids-de-poule et des différents accidents que l'on a régulièrement. À chaque Conseil municipal, on constate des problèmes de ce type qui sont par ailleurs longs à résoudre. Pour en avoir parlé avec M. Moreira, cela a pris plus d'un an pour qu'il soit indemnisé.

Tony DI MARTINO : Oui, allez-y ?

Sébastien STAELENS : C'est un problème qu'on avait imaginé rencontrer avec ce type d'installations. Ces bornes sont rétractables et cela signifie qu'il y a un petit côté intempestif. À ce montant que nous allons verser à M. Moreira, je pense que nous devons ajouter la réparation de l'installation.

Peut-être avez-vous une signalétique, quelque chose permettant d'éviter d'être régulièrement confrontés à ce genre de situation ? Les bornes rétractables sont un souci en règle générale. Avez-vous prévu une signalisation plus spécifique ou une organisation avec la présence des ASVP au moins de l'entrée des camions ou de la circulation, permettant de sécuriser ces moments de passage ?

Tony DI MARTINO : Non, on ne l'a pas prévu.

Jules Ragueneau ?

Jules RAGUENEAU : Cela va être assez vite réglé avec la piétonnisation de la rue Marie-Claude et Paul Vaillant-Couturier les commerçants ne vont plus passer par ces bornes. Il n'y aura plus de problème avec les bornes en question.

Sébastien STAELENS : Ce ne seront plus les professionnels, mais uniquement les habitants.

Jules RAGUENEAU : Les habitants ne seront pas censés passer par là non plus.

Tony DI MARTINO : Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

Laurent JAMET : Notre collègue dit que les habitants ne devront pas passer par là, mais il y aura quelques riverains et j'imagine que pour un déménagement ou une livraison des gens auront accès à cette voie, sinon on n'aurait pas mis une borne, on aurait fermé la rue.

Jules RAGUENEAU : Oui, mais pas par les bornes situées devant le Franprix. Ce sera par les bornes situées au niveau de l'allée Rosa Parks ou au niveau du Lidl.

Laurent JAMET : Que ce ne soit pas ces bornes précises, mais d'autres, j'imagine que le système est le même.

Pour répondre à ma question, on peut potentiellement avoir le même problème ?

Tony DI MARTINO : On ne parle pas des mêmes bornes. Je pense que M. Staelens parle des bornes qui ont été installées devant la Bred, devant la médiathèque et en bas de Berton.

L'accident dont a été victime M. Moreira est dû aux autres bornes qui ont été installées, anciennement sur la place de la mairie, mais j'entends ce que vous dites.

C'est pourquoi ils vont passer par-derrière. Ensuite, les riverains qui pourront accéder parce qu'ils habitent cette voie, qui sont déclarés comme tels, pourront y accéder avec leur badge. On ne parle pas des mêmes bornes.

Laurent JAMET : C'est bien compris, mais ce n'était pas écrit comme tel dans la délibération.

Tony DI MARTINO : L'accident dont a été victime M. Moreira est ancien.

Sébastien STAELENS : Pouvez-vous imaginer l'accompagner d'une information peut-être plus précise et détaillée vis-à-vis de ceux qui sont en capacité d'accéder à cette voie et qui ont le bip à disposition, afin que l'on ne se retrouve pas avec un problème qui va nous obliger à condamner ou à laisser cette installation fermée en laissant le passage des voitures ?

C'est ce que je crains, que techniquement on se retrouve avec des bornes qui ne soient plus en capacité de faire leur usage et que les gens reprennent leurs bonnes habitudes.

Tony DI MARTINO : Je comprends, la question est légitime.

Est-ce qu'il y a d'autres observations ?

Je propose de passer aux voix concernant la délibération relative à M. Moreira.

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE

Article 1 : d'accepter l'indemnisation de Monsieur MOREIRA José pour un montant de 627,52 €.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à conclure le protocole transactionnel afférent.

Article 3 : de préciser que les dépenses correspondantes seront imputées au budget de la Ville.

DEL231221 11 Protocole transactionnel Monsieur DESPOUY Virgil

Sur le rapport de Cédric PAPE, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux.

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Ensuite, celle qui concerne M. Despouty.

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE

Article 1 : d'accepter l'indemnisation de Monsieur DESPOUY Virgil pour un montant de 283,32 €.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à conclure le protocole transactionnel afférent.

Article 3 : de préciser que les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de la Ville.

DEL231221 12 Avenant 1 au marché d'exploitation des installations de chauffage, ventilation, eau chaude sanitaire et climatisation

Sur le rapport de Cédric PAPE, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Délibération suivante, avenant n°1 au marché d'exploitation des installations de chauffage, ventilation, eau chaude sanitaire et climatisation.

Cédric Pape ?

Cédric PAPE : Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une délibération plutôt technique pour deux modifications : le réalignement sur une année calendaire et l'intégration au marché de la crèche Girardot.

Tony DI MARTINO : Est-ce qu'il y a des observations ?

Madame Desbordes-Silly ?

Angéline DESBORDES-SILLY : J'ai une remarque et une question : pourquoi le réalignement calendaire dont vous parlez et pourquoi l'intégration de la crèche Girardot ?

Ce marché public a été souscrit l'année dernière. Un an plus tard, on recommence, donc il y a un avenant avec une facturation supplémentaire, un coût supplémentaire. Pourquoi avoir conclu un marché pour 38 établissements et pourquoi devoir être facturé quand on intègre un 39^e établissement ?

C'est comme la question orale qui va être posée : il y a toujours des ajustements, des réajustements, là en plus il y a un coût supplémentaire.

Cédric PAPE : Le coût supplémentaire est parce qu'on ajoute le site. Le site entre dans le patrimoine, il faut bien s'en occuper. Si on ne s'en occupe pas, vous allez nous dire qu'on le laisse à l'abandon.

Angéline DESBORDES-SILLY : Vous ne le saviez pas l'année dernière ?

Cédric PAPE : Non, pas spécialement. Si vous aviez suivi les affaires communales sur le site de la crèche Girardot, il y a eu beaucoup d'évolutions cette année. On peut prévoir beaucoup de choses, mais pas tout à ce point-là.

Angéline DESBORDES-SILLY : D'accord.

Et le fameux alignement calendaire ?

Cédric PAPE : Les services trouvent que c'est plus simple. Puisqu'il y a beaucoup d'avenants de contrats à la commande publique, c'est tout de même plus simple – et je pense que cela peut se comprendre – qu'on essaie de les aligner à la fin d'année calendaire pour s'occuper de tous les avenants en même temps. C'est une simplicité de gestion.

Angéline DESBORDES-SILLY : OK.

Cédric PAPE : Je ne m'attendais pas à une telle interrogation, c'est simplement de la simplification.

Tony DI MARTINO : On inaugure un nouvel équipement communal dédié à la petite enfance début janvier sur la crèche Girardot.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Je propose de passer aux voix.

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE

Article 1 : d'approuver l'avenant 1 au marché d'exploitation des installations de chauffage, eau chaude sanitaire, ventilation et climatisation avec travaux programmés dans le cadre du (P3).

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la société IDEX ENERGIES.

Article 3 : de préciser que les dépenses correspondantes sont imputées sur le budget de la ville.

DEL231221 13 Marché public d'assurances dommages aux biens, responsabilité civile et risques statutaires

Sur le rapport de Cédric PAPE, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

*Tony DI MARTINO : Délibération suivante, marché public d'assurances dommages aux biens, responsabilité civile et risques statutaires.
Cédric Pape ?*

Cédric PAPE : Toujours dans le domaine de la commande publique, dans le cadre des prestations d'assurances, la Ville de Bagnolet souscrit à trois lots différents : dommages aux biens, responsabilité civile et risques statutaires.

Les marchés initiaux étaient conclus pour quatre ans et pour réaliser ces prestations nous lançons une nouvelle procédure de mise en concurrence. Une commission a été réunie. Je ne sais plus si l'opposition était présente à ce moment-là, je ne crois pas. C'est dommage, comme d'habitude.

Sur le lot 1, c'est la société...

C'est dommage, vraiment, d'autant plus que vous avez un suppléant qui peut se déplacer et que c'est en visioconférence.

Tony DI MARTINO : C'est en visio, ce n'est même pas en présentiel.

Cédric PAPE : C'est quand même assez simple pour vous d'être présents. Je crois que c'est M. Staelens et M. Jamet.

Sébastien STAELENS : C'est tout aussi simple que de se faire excuser, comme vous le faites régulièrement ces derniers temps, Monsieur Pape.

Tony DI MARTINO : C'est une visio.

Mme Desbordes-Silly nous dit souvent qu'on n'est pas assez transparents. L'opposition dispose d'un membre titulaire en commission d'appel d'offres et d'un membre suppléant. C'est en visio. C'est dommage que vous n'y soyez pas. Vous pouvez voter contre en CAO, ce n'est pas un sujet, mais venez-y.

Cédric PAPE : Pour répondre à votre attaque, c'est dommage d'essayer de tendre le Conseil municipal, mais effectivement il m'arrive parfois d'être absent en commission n°2. Tout d'abord, je m'excuse et c'est déjà une différence par rapport à vous. À ma connaissance, vous ne vous êtes même pas excusé de votre absence. Ce serait tout de même le minimum pour les services qui travaillent pour les élus de leur dire que vous serez absent ou que vous serez remplacé par M. Laurent Jamet. Ce serait plus professionnel.

Quand je suis absent, sachez bien que c'est généralement parce que j'ai une autre commission en même temps et que je n'ai pas le don d'ubiquité. Je vais essayer de faire un effort sur l'ubiquité, si vous voulez.

Les lots n°1 (dommage aux biens) et n°2 (responsabilité civile) ont été attribués à la SMACL. Le lot n°3 a été attribué à CMP/Cabinet WTW.

Tony DI MARTINO : Est-ce qu'il y a des remarques ? Monsieur Vionnet ?

Pierre VIONNET : Pas de remarque particulière, mais c'est vous qui tendez le Conseil municipal en voulant distribuer les bons points sur les présences ou absences en commission.

Par exemple, je note que sur les trois commissions préparatoires au Conseil municipal, selon ma mémoire, notre groupe est systématiquement (cela n'a peut-être pas toujours été le cas au tout début, je vous l'accorde, le temps que l'on s'organise en début de mandat), cela fait un certain temps que notre groupe est systématiquement présent aux commissions. Personnellement, sauf impératif majeur, j'en assure deux.

Je ne vois pas très bien l'intérêt de jouer à ce jeu. Il y a quelquefois des commissions – et je ne l'ai jamais dit en Conseil municipal – où il n'y avait pas beaucoup de monde de la majorité. Cela peut arriver et je ne le dis jamais en Conseil municipal puisque je pense que cela n'a pas grand intérêt.

Cédric PAPE : Vous pourrez compter sur moi pour cette commission que j'ai l'honneur de présider, qui est l'une des commissions les plus importantes puisqu'il s'agit de la commande publique. On est là pour surveiller les deniers de la Ville. De plus, elle est souveraine puisque c'est à cet endroit que se décident les attributions. Le Conseil municipal n'est qu'une chambre d'enregistrement. Je pense que vous le savez bien, Monsieur Vionnet.

Elle est tellement importante et, sur des sujets comme les assurances qui, vous avez dû les regarder en détail, ont doublé, voire triplé, vous pourriez avoir un œil dessus pour vous dire que le fonctionnement de la mairie fonctionne bien ou fonctionne mal, mais je vais à la commission et surtout, si je ne peux pas venir, je m'excuse.

Ce n'est pas très compliqué.

Angéline DESBORDES-SILLY : Je pense qu'on a compris.

Cédric PAPE : Je répondais à M. Vionnet. Il a relancé, je relance aussi. Si vous relancez, je relance.

Tony DI MARTINO : Madame Desbordes-Silly, vous ne pouvez pas vous agacer chaque fois qu'on daigne vous répondre. Vous posez une question, on répond.

On vous dit que les commissions d'appel d'offres sont en visio. Ce n'est pas le cas partout, ce n'est pas le cas dans toutes les collectivités. Il y a un titulaire et un suppléant, faites-vous représenter, point à la ligne.

Le Conseil Municipal décide, PAR UNE MAJORITE DE 32 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Société civile, Radicaux et Républicains, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires, Groupe Citoyens Indépendants) ET 7 ABSTENTIONS (Groupe Ensemble pour Bagnolet)

Article 1 : d'approuver le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 11 décembre 2023.

D'attribuer à la société SMACL pour le lot n°1 dommages aux biens pour un montant annuel de 110 483€ TTC, à la société SMACL pour lot n° 2, responsabilité civile pour un montant annuel de 66 899€ TTC, à la société CMP / Cabinet WTW pour le lot n°3 risques statutaires pour un montant annuel de 650 654€ TTC.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec la société SMACL pour le lot n°1 dommages aux biens, la société SMACL pour lot n° 2, responsabilité civile, la société CMP / Cabinet WTW pour le lot n°3 risques statutaires.

Article 3 : de préciser que les dépenses correspondantes sont imputées sur le budget de la ville.

DEL231221 14 Marché public de gestion des marchés forains communaux

Sur le rapport de Cédric PAPE, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

*Tony DI MARTINO : Délibération suivante, marché public de gestion des marchés forains.
Cédric Pape ?*

Cédric PAPE : C'était la même commission, donc nous n'avons pas eu la chance d'avoir les remarques de M. Staelens.

Tony DI MARTINO : Là il répète, il est taquin.

Cédric PAPE : C'est drôle.

Laurent JAMET : Pas toujours.

Pierre VIONNET : Le comique de répétition a des limites.

Cédric PAPE : Si vous voulez, tout à l'heure je le fais en latin.

Pierre VIONNET : Bien volontiers !

Laurent JAMET : Allez ?

Cédric PAPE : Sachez que j'ai même préparé une petite réplique, si vous ressortez une petite phrase en latin. J'avais une lecture il n'y a pas si longtemps d'un bon auteur, Chateaubriand, et il m'a fait penser à vous.

Tony DI MARTINO : Là, il est très taquin.

Pierre VIONNET : Je n'y avais pas pensé, mais vous allez me forcer.

Cédric PAPE : À partir de 2024, deux marchés seront organisés sur le territoire communal de Bagnolet.

J'aurais dû commencer par le commencement. Nous avons plusieurs marchés en centre-ville, aux Malassis et sur l'avenue Gallieni. Le marché alimentaire du centre-ville sera diminué d'une journée. Le marché de la Ferraille ne sera pas reconduit au regard du développement du secteur.

Nous avons deux lots :

- Lot 1 : prestation de gestion du marché du centre-ville (une journée).*
- Lot 2 : prestation de gestion du marché des Malassis (une journée).*

En conclusion, puisque cela a été dit pendant la commission, nous avons toujours en vue d'installer un marché dans le quartier des Coutures.

Le choix s'est porté sur la Somarep. Il y en avait deux, mais à mon avis ils se connaissent très bien puisque nous avons une offre qui était d'un point de vue financier le triple ou le quadruple du premier, avec des services complètement identiques. C'est la Somarep qui l'a remporté, c'est le prestataire actuel.

Tony DI MARTINO : Monsieur Staelens ?

Sébastien STAELENS : Ce que cette délibération annonce essentiellement, c'est la suppression du marché du jeudi dans le centre-ville. On appauvrit une fois de plus la proposition commerciale et sa diversité.

Nous sommes d'ailleurs passés ce matin avec Laurent Jamet sur le marché pour connaître l'avis des commerçants. Les commerçants se sont battus depuis le mois de septembre pour l'essentiel d'entre eux pour donner un peu de consistance à ce marché du jeudi et ils ont tous doublé leur chiffre. Ils sont tous très contents d'être là le jeudi et ils ont tous l'ambition d'y rester.

Ils imaginent aussi que le fait de supprimer le jeudi, c'est supprimer un moment de liaison avec une clientèle qui ne reviendra peut-être pas le dimanche. Si vous supprimez une proposition le jeudi, une habitude le jeudi, les gens ne la reconduiront peut-être pas le dimanche malheureusement.

On va appauvrir la proposition commerciale et on va malheureusement faire payer à quelques commerçants qui se sont investis dans cette ville, pour Bagnolet et pour sa population, on va leur faire payer une décision dont on aurait pu se passer.

J'imagine que cette décision est fondée sur des raisons d'économie, des raisons de gain d'argent. Je pense que l'on doit à la population certains sacrifices et c'en est un que l'on devrait faire. On ne devrait pas supprimer ce marché du jeudi pour les commerçants, pour les riverains, pour les habitants.

La suppression en dernier lieu du marché à la Ferraille, c'est aussi quelque chose en moins. On appauvrit une fois de plus notre ville. On a très peu d'attractivité économique malheureusement, il n'y a pas grand-chose qui se passe à Bagnolet et ce sont deux vecteurs en moins que l'on supprime à travers cette délibération, ce soir.

Tony DI MARTINO : Je rappelle que le site actuel du marché à la Ferraille, sur lequel le marché est implanté depuis maintenant cinq ans, était déjà un site provisoire lorsque nous avons fermé le petit triangle au bout de l'avenue Gallieni. C'était un site provisoire et on arrive au bout.

Quant au marché du jeudi, j'entends votre remarque, j'entends les remarques des commerçants.

Que dire ? Moi, j'ai eu l'occasion de les rencontrer il y a quelques mois. J'ai l'occasion d'échanger aussi parfois en off avec eux. On ne peut pas dire qu'ils attendent le marché du jeudi de Bagnolet pour vivre et pour faire leur chiffre d'affaires, bien au contraire.

Lorsque je discute avec un commerçant lorsque je fais mes courses, cela n'a pas vocation à finir devant le Conseil municipal, mais je sais ce que l'on me dit le dimanche.

Dont acte. Force est de constater que le jeudi c'est vide, que toutes les tentatives que l'on a pu faire pour redynamiser le marché du jeudi, depuis des années, ont fait pschitt et à un moment donné il faut en tirer les conséquences.

Lorsqu'il y a très longtemps la Ville de Bagnolet a mis fin au marché des Coutures rue du Lieutenant Thomas, c'est parce qu'il n'y avait plus rien. C'est dommage, c'est triste. on en tire les conséquences et on fera quelques économies.

Quant au choix du délégataire, vous connaissez comme moi le marché, c'est le cas de le dire, des marchés forains. Ce n'est pas forcément une surprise.

Laurent Jamet ?

Laurent JAMET : Sur ce dernier point, c'est vrai. Il y a un vrai problème sur la question des gens qui gèrent les marchés.

Pour aller à la suite de M. Staelens, d'abord sur le marché à la Ferraille nous avons plutôt soutenu ce que vous aviez proposé à l'époque. On peut s'accorder sur le fait que le marché à la Ferraille est diversement apprécié, mais il fait partie de l'identité de la ville. C'est d'ailleurs à ce titre que vous aviez maintenu une activité provisoire.

Voir ce marché à la Ferraille disparaître n'est pas une bonne nouvelle et on s'interroge sur le fait qu'il aurait été possible ou non de l'installer quelque part pour faire en sorte que cette action continue, d'autant que, pour avoir aussi vu des commerçants du marché à la Ferraille, ils nous disent avoir été informés extrêmement tard de l'arrêt de leur activité.

Deuxième chose, j'insiste sur ce qu'a dit M. Staelens tout à l'heure. Je ne sais pas si les commerçants font du off ou du in, mais ce matin ils étaient unanimes sur le fait que pour eux c'est une activité essentielle, que c'est un tiers pour certains, voire plus pour d'autres de leur chiffre d'affaires comparé au jeudi et au dimanche.

On voit bien que la fréquentation est faible, mais une utilité extrêmement forte avec des gens qui viennent s'approvisionner le jeudi au marché.

Dernière chose là-dessus : vous dites avoir fait des efforts pour faire en sorte que ce marché se développe. On n'a pas le sentiment de les avoir vus. Par contre, ce que nous disent un certain nombre de commerçants – et on jugera sur pièce, mais ils nous le disaient ce matin – c'est qu'ils s'interrogent quant à aller ailleurs dans la semaine et pourquoi pas aller ailleurs aussi le dimanche.

Nous sommes passés ce matin, vous êtes peut-être passés après, mais c'est peu court et cela témoigne de la relation que vous avez avec les commerçants du marché de ne pas les avoir informés. C'est nous ce matin qui avons informé les commerçants un par un du fait que ce soir, au Conseil municipal, nous allions voter – et nous allons voter contre, vous l'avez compris – l'arrêt du marché du jeudi.

Tony DI MARTINO : C'est faux, je leur ai annoncé le 13 janvier 2023. Je les ai reçus avec Mme Biro. Le volailler était là, la fromagère était là. Je leur ai dit : nous allons arrêter le marché à la fin de l'année.

J'entends ce que disent les uns et les autres, mais je leur ai dit et c'était le 13 janvier de cette année.

J'entends qu'ils découvrent.

Sébastien STAELENS : Depuis le 13 janvier, il s'est passé plein de choses. Ils ont travaillé entretemps, il y a eu une évolution, un accroissement.

Tony DI MARTINO : Non, il n'y a pas eu d'évolution. Je leur ai dit : on termine l'année, on arrête, on ne reconduit pas.

Sébastien STAELENS : Je ne parle d'évolution de votre point de vue, mais d'évolution dans leur travail et dans la rentabilité de leur activité. On aurait peut-être pu faire un point d'étape. On pourrait peut-être aller les voir plus régulièrement, faire en sorte de communiquer avec eux, de savoir comment on peut les aider, de quelle façon on aurait pu faire connaître ce marché du jeudi, comment on aurait pu accompagner cette proposition, en tout cas communiquer.

Ne serait-ce que communiquer, je pense que cela n'a pas été fait et c'est trop tard maintenant, apparemment.

Dernier point, je voudrais mettre en perspective deux choses. On est en train aujourd'hui de remettre en question une proposition commerciale, de la diminuer en supprimant le jeudi.

On n'a pas pu mettre de bassin cet été à Bajo Plage pendant toute la période de l'été, un mois et non pas deux, pour des raisons économiques.

Tony DI MARTINO : Vous n'êtes pas allé à Bajo Plage ? Il y avait des bassins à Bajo Plage cet été. Vous n'y êtes pas allé.

Sébastien STAELENS : Vous n'avez pas pu louer...

Tony DI MARTINO : Il y avait des bassins à Bajo Plage cet été.

Sébastien STAELENS : Cela a fait l'objet d'une discussion au sein de ce Conseil municipal. Quand on met en perspective tout simplement...

Tony DI MARTINO : Monsieur Staelens, on peut avoir tous les débats. Dites-moi que Bajo Plage ce n'était pas assez long, dites-moi tout ce que vous voulez, mais ne dites pas qu'il n'y avait pas de bassin à Bajo Plage cet été. Vous n'y êtes pas allé. Il y avait des bassins à Bajo Plage cet été.

Gyöngyi Biro ?

Gyöngyi BIRO : Merci.

Concernant la journée du jeudi, nous avons convoqué les marchands du marché du centre-ville au début de l'année et on a demandé au gestionnaire de voir quelles étaient les possibilités pour agrandir ce marché et le dynamiser bien que la fréquentation ne soit pas assez forte. Nous avons constaté qu'à ce marché du jeudi il y avait très peu de monde.

On a fait cela au début de l'année, on les a reçus. Effectivement, ils le savaient très bien. D'ailleurs, le gestionnaire a dit qu'il allait essayer d'amener d'autres commerçants et de mobiliser d'autres personnes. Néanmoins, la fréquentation n'a pas augmenté.

Le marché qui a été dynamisé est celui des Malassis, qui marche bien et qui est bien géré. Cela fait un centre important avec ce marché.

La proposition a été présentée début 2023 et ils savaient que la gestion des marchés allait être renouvelée cette année. Nous gardons le même gestionnaire, finalement, mais la journée du jeudi a été retirée.

En revanche, il subsiste la volonté de créer un marché aux Coutures. C'est la prochaine étape pour recréer un marché qui était anciennement rue du Lieutenant Thomas.

Merci.

Ihsen OUNISSI : Je souhaiterais répondre à M. Staelens concernant le marché à la Ferraille. Je suis élu référent au quartier des Coutures. Lorsque l'on a partagé cette information en conseil de quartier, elle a été reçue de manière incroyable.

Aujourd'hui, lorsque l'on se rend avenue Gallieni, vous n'êtes pas sans savoir qu'énormément de voitures sont garées en double file. Certes, c'est une avenue très attractive, mais le surcoût le week-end du marché à la Ferraille fait que l'on n'arrive plus à circuler, fait qu'il y a énormément de détritits là-bas, fait que l'on doit monopoliser nos ASVP et notre nouveau policier municipal pour assurer la sécurité, pour déplacer les voitures qui sont garées n'importe comment.

Historiquement, le marché à la Ferraille représentait quelque chose dans le grand est, il n'y a pas de souci sur cela, mais force est de constater qu'il n'a pas su se renouveler et qu'aujourd'hui lorsqu'on entre dans le marché à la Ferraille, lorsqu'on voit ce qui est proposé par les exposants, ce n'est pas quelque chose d'attractif, pas du tout.

Lorsqu'on voit ce qu'on peut tirer de ce marché à la Ferraille et l'état de l'avenue Gallieni après, je suis désolé, mais il faut se débarrasser de ce marché à la Ferraille. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont nos administrés et les habitants des Coutures lors des conseils de quartier.

Tony DI MARTINO : Monsieur Jamet ?

Laurent JAMET : Sur ce point, je suis extrêmement gêné. Je l'ai dit tout à l'heure, cela fait débat la question du marché à la Ferraille, mais je redis ce que j'ai dit tout à l'heure : si vous avez décidé de le maintenir, c'est qu'au moins deux aspects me semblaient importants, l'aspect évidemment historique, mais aussi le fait que cela joue un rôle auprès d'une population particulière. C'est presque un marché de subsistance.

C'est un objet complexe que le marché à la Ferraille, avec des gens qui vivent de cela et il y en a quand même quelques-uns qui habitent notre ville, qui demain auront des subsistances en moins.

On s'interroge quand même sur la manière dont on peut maintenir des activités, faire en sorte qu'il y ait le moins de nuisances possible. Parfois c'est possible, parfois c'est plus difficile. C'est la première chose que je voulais dire.

La seconde, c'est qu'évidemment nous sommes favorables quant au marché aux Coutures et nous soutiendrons cette proposition.

Le marché des Malassis, cela fait quelque temps que je n'y suis pas allé, mais c'est une réussite. Avoir un marché aux Malassis, c'est une vraie réussite. Parfois j'ai le sentiment que les commerces se répètent un peu beaucoup et qu'il y a beaucoup de marchands de fruits et légumes. Cela fait partie des questions à mettre sur la table.

Je vais renfoncer le clou sur le marché du jeudi. Si l'on a décidé de s'y rendre ce matin, c'était pour prendre le pouls des commerçants. En réunion de groupe, on s'est dit que si l'on avait face à nous des commerçants qui disent : « Il y en a ras le bol, tant mieux que cela s'arrête », on ne serait pas intervenus aussi longuement.

J'ai été surpris de trouver des commerçants très mobilisés, qui nous disent avoir traversé des moments difficiles (ce ne sont pas les seuls dans ce pays à avoir traversé des moments difficiles ces dernières années) et être convaincus que leur chiffre d'affaires a augmenté, qu'aujourd'hui cela fait partie de leur modèle économique de pouvoir conserver le jeudi.

Tony DI MARTINO : Monsieur Vionnet ?

Pierre VIONNET : Brièvement, puisque Laurent vient de dire un certain nombre de choses que je voulais dire.

On a le sentiment qu'à Bagnole il y a la place à la fois pour des marchés de quartier et c'est très bien que le marché des Malassis s'installe. Effectivement, plus vite un marché des Coutures se recréera mieux ce sera.

Il y a tout de même une question particulière en centre-ville. L'ensemble des études qui sont faites sur des centres-villes de villes de notre taille disent qu'un marché est un élément très important du dynamisme d'un centre-ville. On sait qu'on a tout de même un centre-ville très fragile pour des raisons historiques, depuis la construction du centre commercial Bel Est Auchan. On sait qu'on a cette fragilité qui ne date pas d'hier et que ce centre-ville est encore très fragile.

Une politique commerciale globale sur le centre-ville est importante et le marché joue un rôle là-dedans. Moi aussi à plusieurs reprises j'ai constaté qu'il n'y avait pas foule le jeudi. Malgré tout, quand on regarde des villes de la taille de Bagnole, il y a bien en centre-ville généralement au moins deux jours de marché, dans certaines villes de strates comparables c'est même quelquefois trois.

On a le sentiment dans le groupe, a fortiori avec les retours que Sébastien et Laurent ont eus ce matin, que ce combat pour maintenir un marché et le développer deux jours par semaine mérite d'être mené. C'est l'enjeu de cette délibération puisque, comme vous l'avez dit vous-même, le fonctionnement des prestataires de marché fait que la concurrence est assez limitée. Je parle pudiquement, mais je suppose que vous pensez la même chose que moi. L'enjeu n'est donc pas celui-là, c'est bien la réduction du nombre de jours de marché en centre-ville.

Cédric PAPE : J'ai bien pris note que vous les aviez vus ce matin, on l'a bien compris. Il se trouve que je les ai vus pendant six ans de très nombreuses fois, donc c'est un sujet que je connais particulièrement bien et je connais très bien les acteurs qui sont sur le site.

Je suis quand même un petit peu étonné, d'abord qu'ils soient surpris puisqu'effectivement – et la réponse du maire et de Gyöngyi Biro est très claire là-dessus – cela avait été annoncé. Ils peuvent oublier, cela arrive.

Ce qui est certain, c'est qu'au précédent mandat où j'avais la délégation du commerce, je suis bien placé pour savoir que c'est un vrai combat. Je rejoins M. Pierre Vionnet là-dessus. On n'a pas beaucoup de prise non plus parce qu'on peut plus développer l'attractivité que de donner un ordre à un commerçant de s'installer à cet endroit. C'est vraiment un sujet délicat puisque l'on ne peut agir que de façon indirecte.

Ce qui est certain c'est qu'à l'époque, je me souviens très bien de nombreuses réunions où sincèrement cela venait pratiquement des commerçants eux-mêmes d'essayer de changer le jeudi matin à une autre date, à un autre horaire, voire en soirée.

Je veux bien croire qu'il y ait eu un doublement du chiffre d'affaires ces dernières semaines, tant mieux pour eux, mais si l'on regarde en prenant une perspective plus haute, comme vous le disiez tout à l'heure Monsieur Staelens, sincèrement je pense que le jeudi matin pour eux c'est très compliqué. En tout cas, ils me l'ont toujours dit. Ils l'ont fait, c'est vrai, il faut leur reconnaître, parce que cela faisait partie du contrat avec le dimanche.

Sincèrement, puisque c'est un combat, on a déjà étudié plusieurs pistes avec eux et on n'a jamais pu trouver de solution. C'est pour le marché alimentaire du centre-ville. C'est bien d'être passé ce matin, mais j'ai une réflexion sur les six ans durant lesquels j'avais la chance d'avoir cette délégation.

Quant au marché aux Coutures, c'est un engagement de campagne et nous l'avons rappelé très clairement pendant la commission. Il y a une véritable volonté d'ouvrir un marché dans ce quartier, plutôt artisanal, écologique, mais c'est très dur à monter.

Là aussi, c'est un vrai combat. Je vous rejoins tout à fait. Certes, nous avons tous de la volonté dans ce Conseil municipal, mais ce n'est pas en claquant des doigts que l'on crée un marché, il faut donner l'envie à certains commerçants de venir. Je peux vous assurer que c'est très compliqué quand vous avez très peu d'acteurs sur le marché qui gèrent ces commerçants.

Tony DI MARTINO : Avant de conclure la discussion, d'abord on a un marché en plus qui fonctionne aux Malassis, un marché populaire qui s'adresse à une population issue des quartiers populaires de la ville, avec des tarifs que chacun connaît.

Le marché du centre-ville, on va le dire pudiquement, ne s'adresse pas à la même population. Cela se traduit aussi dans les prix. Or, attractivité et prix sont aussi liés. Il y a ce sujet. Chaque fois que l'on a demandé aux prestataires, Géraud auparavant ou Mandon, de faire en sorte d'avoir de nouveaux commerçants sur le marché, force est de constater qu'ils n'ont pas pu rester très longtemps.

Sur le marché à la Ferraille, j'entends ce qui est dit. Effectivement, on s'est posé la même question il y a cinq ans. On a pu se la poser en début de mandat. Aujourd'hui, mon sentiment, le constat que je fais, c'est que c'est un sujet pour les vendeurs, mais en tant que collectivité le marché à la Ferraille est une source de nuisances pour la Ville de Bagnolet.

C'est une source de dépenses importantes qui nous coûte des heures supplémentaires puisque je rappelle que les agents de surveillance de la voie publique travaillent sur l'avenue Gallieni tous les week-ends. Il nous coûte des heures supplémentaires depuis qu'Est Ensemble ne prend plus en charge le marché pour nos équipes de propreté.

Sincèrement, au moment où l'on veut développer l'attractivité de l'avenue Gallieni, aujourd'hui le marché à la Ferraille je vous invite à y aller le samedi matin, le dimanche et d'aller voir le parking que l'on a essayé de fermer à plusieurs reprises, ce sont des difficultés dont je vous passe les détails, les ASVP pourront vous expliquer la nature des discussions.

C'était provisoire, on arrive au bout. Faut-il avoir un marché de temps en temps, un marché ponctuel sur ce type d'activité, pourquoi pas, à regarder, mais aujourd'hui avenue Gallieni le marché de l'immobilier par exemple est déjà en crise et si on veut ramener des investisseurs sur l'avenue Gallieni, si l'on veut faire muter l'avenue Gallieni il faut s'y prendre autrement, sinon dans 10 ans on reparlera de l'avenir de l'avenue Gallieni.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Je vous propose de passer aux voix.

Le Conseil Municipal décide, PAR UNE MAJORITE DE 32 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Société civile, Radicaux et Républicains, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires, Groupe Citoyens Indépendants) ET 7 VOIX CONTRE (Groupe Ensemble pour Bagnolet)

Article 1 : d'approuver le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 11 décembre 2023.

D'attribuer à la société **SOMAREP** le lot n°1. Prestation de gestion du marché du centre-ville (1 journée) pour un montant annuel de 25 188€ HT et à la société **SOMAREP** le lot n° 2. Prestation de gestion du marché des Malassis (1 journée) pour un montant annuel de 25 188€ HT.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés avec la société **SOMAREP** pour le lot n°1, Prestation de gestion du marché du centre-ville, (1 journée) et avec la société **SOMAREP** pour lot n° 2, Prestation de gestion du marché des Malassis (1 journée).

Article 3 : de préciser que les dépenses correspondantes sont imputées sur le budget de la ville.

DEL231221 15 Mise à jour du tableau des effectifs

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Délibération suivante, mise à jour du tableau des effectifs.

Avez-vous des commentaires, des observations ?

Je vous propose de passer aux voix.

Le Conseil Municipal décide, PAR UNE MAJORITE DE 32 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Société civile, Radicaux et Républicains, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires, Groupe Citoyens Indépendants) ET 7 ABSTENTIONS (Groupe Ensemble pour Bagnolet)

Article 1 : d'approuver le tableau des effectifs et les modifications apportées, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Article 2 : de dire que les crédits correspondants ont été inscrits au budget communal.

DEL231221 16 Délibération relative au versement de la dotation exceptionnelle pour la mise en œuvre d'une prime ou d'une revalorisation des personnels du Centre municipal de santé.

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Délibération suivante relative au versement de la dotation exceptionnelle pour la mise en œuvre d'une prime ou d'une revalorisation des personnels du Centre municipal de Santé.

Grégoire De Lagasnerie, tu veux dire un mot ?

Grégoire DE LAGASNERIE : C'était une prime attendue et versée suite notamment aux efforts pendant le Covid, c'est une prime de rattrapage qui permet de reconnaître l'investissement du Centre municipal de Santé notamment pendant la période Covid.

Tony DI MARTINO : On a touché une dotation, on la reverse aux agents qui étaient en poste en 2022.

Est-ce que cela appelle des remarques ?

Pierre VIONNET : Nous sommes bien évidemment pour.

Tony DI MARTINO : Qui est pour ?

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE

Article 1 : d'attribuer la prime :

- aux agents présents entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022 ;
- en fonction des heures réalisées par l'agent sur la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, dans la limite du montant attribué de 2 538€ brut pour 1 ETP ;
- réduite à proportion de la quotité de travail, de la durée d'emploi et de l'intervention au profit du bon fonctionnement du centre municipal de santé sur la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Article 2 : précise que cette prime est versée en décembre 2023 et n'est pas reconductible.

Article 3 : précise que cette prime est soumise à cotisations et au prélèvement à la source.

DEL231221 17 Délibération instaurant le « forfait mobilités durables » au profit des agents publics de la collectivité

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

*Tony DI MARTINO : Délibération suivante instaurant le forfait Mobilités durables.
Est-ce que cela appelle des remarques ?
Monsieur Staelens ?*

*Sébastien STAELENS : Très rapidement, juste un regret, à savoir que cette délibération mette sur le même plan les efforts faits en matière de vélo, de voiture électrique ou de covoiturage.
On aurait aimé avoir une distinction plus forte et un encouragement plus fort pour le vélo.
L'encombrement n'est pas le même et tout ce qui s'ensuit. C'est quelque chose qu'on aurait dû privilégier en orientant cette prime dans ce sens.
C'est un regret, mais on votera pour, bien évidemment.*

Tony DI MARTINO : Je propose de passer aux voix.

Le Conseil Municipal **décide, A L'UNANIMITE**

Article 1 : de retirer la délibération n°231116 05 du conseil municipal du 16 novembre 2023, instaurant le « forfait mobilités durables » au profit des agents publics de la collectivité.

Article 2 : d'abroger à compter du 31 décembre 2023, la délibération n°200723-14 : du conseil municipal 23 juillet 2020 portant mise en place de l'indemnité kilométrique (IKV).

Article 3 : d'instaurer à compter du 1^{er} janvier 2024, le forfait mobilités durables au bénéfice des agents publics de la ville de Bagnolet dès lors qu'ils certifient sur l'honneur réaliser leurs trajets domicile-travail avec leur vélo personnel ou en covoiturage pendant un minimum de 30 jours par an, modulé selon la quotité de temps de travail et de la durée de présence dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé.

Article 3 : de préciser que le versement du « forfait mobilités durables » aura lieu en une seule fraction l'année suivant celle au titre de laquelle le droit est ouvert, et interviendra au cours du premier trimestre.

Article 4 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

DEL231221 18 Mise en œuvre de la gestion en flux des logements locatifs sociaux

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Attractivité, Aménagement du Territoire et du Cadre de vie

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Délibération suivante, on a perdu Mahamadou Sylla ? Il est parti ou il est dehors ?

Mise en œuvre de la gestion en flux des logements locatifs sociaux, un sujet qui a fait l'actualité et qui a fait l'objet d'une approbation en Conseil d'Administration d'Est Ensemble Habitat ce mardi.

Les traditionnels contingents arrivent à leur terme et on va à présent gérer en flux l'attribution de logements locatifs sociaux.

Est-ce que cela appelle des observations ? Laurent Jamet ?

Laurent JAMET : C'est un dispositif de la loi Elan qui a considérablement appauvri les organismes de logements sociaux.

Franchement, je pense que l'on va s'abstenir sur le sujet. Je ne sais plus ce que l'on avait décidé, mais ce n'est ni la décision du Conseil municipal ni la décision du Conseil d'Administration de l'OPH d'Est Ensemble.

On est dans une situation d'une gravité sans nom sur la question de la demande de logements sociaux. On est aujourd'hui passés au-delà de 10 ans. La problématique est très importante puisque 75 % des habitants de l'Ile-de-France sont éligibles au logement social. Or, on attend des années extrêmement importantes.

On ne construit plus parce qu'aujourd'hui l'argent est absorbé en partie par la question de la rénovation énergétique, ce qui est une bonne chose, mais comme je l'ai dit tout à l'heure la loi Elan a considérablement appauvri les organismes qui n'ont plus les moyens de construire.

On sera à l'orée 2030 autour de 66 000 logements sociaux par an au lieu des 100 000 selon le rythme précédent. Aujourd'hui, en France, on dénombre plus de 2 millions de demandeurs de logement, dont plus de 1,6 million sont des primo-accédants, les autres étant aujourd'hui dans le logement social, mais veulent des logements plus petits ou plus grands.

C'est aussi une manière pour nous de dire que – et ce n'est pas le cas de notre Ville – des villes sont carencées en termes de construction de logement social. Tout à l'heure, on évoquait la question des ghettos. Il y a des ghettos dans ce pays, mais ce sont des ghettos de riches, des gens qui refusent aujourd'hui de construire du logement social.

Ils sont bien à droite, ils sont bien République en Marche, ils sont bien dans les Yvelines comme Mme Péresse. En l'occurrence, ce sont les riches qui se protègent.

Aujourd'hui, le nombre de villes qui sont carencées et qui refusent de construire du logement social est en augmentation. Les problèmes ne sont pas près de s'arrêter.

Après, il y a quelques inquiétudes dans la question du stock et du flux. Le stock, c'était auparavant tant de logements pour la Préfecture, tant de logements pour les Villes, tant de logements pour les mutations. Aujourd'hui, on va fonctionner en flux. On nous dit que ce sera plus aisé, je ne sais pas, mais je note que l'État se désengage toujours un peu mieux, sauf pour ses fonctionnaires. J'ai beaucoup de sympathie pour les fonctionnaires d'État, mais eux sont toujours en stock.

Cela voudra dire que nos services municipaux devront être un peu plus pointus, les organismes devront avoir plus d'agents pour travailler sur ces questions puisque, du point de vue de l'État, j'imagine que de moins en moins de fonctionnaires travailleront là-dessus.

On va voter pour... Vous ne voulez pas vous abstenir ?!

Dernière chose que je voulais dire sur la question du SDRIF, puisque j'ai parlé de Mme Péresse tout à l'heure,

L'une des raisons, c'est la politique régionale de la droite qui décide de dire qu'il faut casser les ghettos. Je l'ai dit, les ghettos ne sont pas forcément là où on croit. On empêche la construction de logements sociaux dans un certain nombre de villes et de collectivités, où il y a des besoins. Cela concourt à aggraver la situation.

Si mes souvenirs sont bons, on doit voter en 2024 sur le SDRIF. Je voterai évidemment contre. On interviendra très fort sur la baisse des dotations de la Région pour la construction de logements sociaux et sur la politique que mène Mme Pécresse sur l'aménagement de la Région Ile-de-France.

Tony DI MARTINO : D'autres remarques ?

Laurent JAMET : Vous avez compris que cela n'a rien à voir avec la question de ce que va appliquer la Ville, évidemment l'État souhaite que l'on travaille en flux, donc travaillons en flux, mais le problème fondamental n'est pas réglé.

Tony DI MARTINO : Avec Est Ensemble, avec le président d'Est Ensemble et les maires d'Est Ensemble, nous avons adressé un courrier à l'État notamment sur la question du PMHH qui est aussi un sujet très important en matière d'habitat et de logement, qui abordera la question du zonage.

Je propose de passer aux voix.

Le Conseil Municipal PAR UNE MAJORITE DE 32 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Société civile, Radicaux et Républicains, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires, Groupe Citoyens Indépendants) ET 7 ABSTENTIONS (Groupe Ensemble pour Bagnolet)

Article 1 : d'approuver la convention-type relative à la mise en œuvre de la gestion en flux des contingents de logements locatifs sociaux, jointe à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de gestion en flux avec chaque bailleur disposant de patrimoine sur la ville de Bagnolet et pour lequel la ville dispose de réservation.

(M. le Maire Tony DI MARTINO quitte la séance.)

DEL231221 19 Charte Territoriale de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité 2024-2030

Sous la Présidence et sur le rapport de Cédric PAPE, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Attractivité, Aménagement du Territoire et du Cadre de vie

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Délibération suivante ?

Cédric PAPE : Délibération 19, charte territoriale de GUSP.

En juillet 2016, Est Ensemble formalisait une charte territoriale de GUSP qui expire en décembre de cette année. Pour rappel, elle permet aux bailleurs présents dans les QPV de bénéficier de l'abattement de 30 % sur la TFPB.

En novembre dernier, une nouvelle charte territoriale de GUSP était présentée en conseil du territoire. Elle a pour nouveauté notamment de donner aux villes le pouvoir de fixer des priorités, des axes d'intervention aux bailleurs, donc de mieux les suivre sur le

réinvestissement, donc les modalités d'application et les conditions pour appliquer leurs investissements liés à l'abattement de TFPB.

C'est d'ailleurs un travail que nous avons entrepris, Guillaume Merzi et moi-même, en convoquant l'ensemble des bailleurs sociaux qui agissent sur les QPV.

Avez-vous des remarques ou des questions ?

Pierre VIONNET : Oui, une remarque un peu générale, un peu comme sur la délibération précédente où je rejoins ce qu'a dit mon collègue Laurent Jamet.

Le problème de ces conventions de gestion urbaine de proximité – et ce n'est pas la Ville de Bagnolet qui en est responsable, c'est un problème général – est que, depuis qu'il y a des conventions ANRU, on signe dans toutes les villes concernées par les dossiers ANRU de gentilles chartes d'engagement qui n'engagent pas à grand-chose.

Il y a une vraie question de fond et on a échangé en commission. Pour les raisons que vient d'évoquer Laurent Jamet, à savoir que les bailleurs sociaux manquent déjà de moyens pour construire, cette exemption de taxe foncière pour les bailleurs sociaux qui est prévue dans les conventions de gestion urbaine de proximité est nécessaire et il ne faut pas la remettre en cause. Par contre, quand on voit notamment, pour revenir à notre ville, des questions de gestion par exemple à la Capsulerie, on se dit qu'il y a du chemin à parcourir pour que tout le monde tienne un peu plus ses engagements et que ces conventions de gestion urbaine de proximité ne soient pas juste des papiers que tout le monde signe mécaniquement, mais permettent d'enclencher des actions réelles de coordination entre collectivités, services de police, bailleurs, etc., pour avoir des actions de terrain.

On votera, mais avec cet enthousiasme mesuré que je viens d'exprimer.

Cédric PAPE : C'est dommage.

J'ai repris ce dossier il y a quelques mois maintenant et j'ai pu voir avec Guillaume Merzi, le directeur général adjoint, qu'au contraire de ce que vous dites les dossiers sont très bien suivis. Ils sont si bien suivis que l'on a pu s'apercevoir d'un manque d'investissements de la part des bailleurs sociaux sur les années 2023 et 2022.

Nous l'avons calculé et nous avons demandé qu'ils le réintègrent dans leurs investissements de 2024. On leur a dit que ce n'était pas une mauvaise nouvelle, c'est simplement l'application de la loi. On ne peut pas à la fois bénéficier d'abattements, qui sont des recettes en moins pour la commune, et ne pas investir en retour.

Au contraire, les dossiers sont très bien suivis. Vous pouvez à travers ce Conseil municipal poser la question du suivi, mais je peux vous assurer que c'est vraiment l'inverse. Nous les avons déjà réunis deux fois et nous mettons en place une méthodologie de travail avec eux.

On a une bonne nouvelle pour 2024, la compensation d'investissement va augmenter parce que la superficie QPV va augmenter. En même temps, on a ce rattrapage qui a été calculé par les services municipaux et qui a été accepté par les bailleurs sociaux.

C'est une bonne nouvelle pour Bagnolet et surtout pour les personnes qui habitent ces quartiers.

Pierre VIONNET : Souhaitons que ce que vous dites se voie sur le terrain d'ici quelque temps.

Cédric PAPE : Nous sommes d'accord.

Nous passons aux voix.

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE

Article 1 : d'approuver la Charte territoriale de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité 2024-2030. Il est précisé que cette charte :

- Permet au patrimoine des bailleurs présents dans les QPV du territoire de bénéficier de l'abattement de 30% sur la TFPB sur la période d'application de la charte.
- Définit les modalités d'application de l'abattement TFPB et les conditions de son annulation.
- Définit les engagements de l'ensemble des parties prenantes pour le suivi du bon exercice d'utilisation de l'abattement TFPB sur les QPV d'Est Ensemble.
- Définit les orientations prioritaires pour la mise en œuvre de la démarche de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité à l'échelle du territoire.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Charte territoriale de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité 2024-2030.

DEL231221 20 Avenant n°11 à la Convention publique d'aménagement de la Noue

(M. le Maire Tony DI MARTINO réintègre la séance.)

Sur le rapport de Cédric PAPE, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Attractivité, Aménagement du Territoire et du Cadre de vie

Interventions des élus :

*Tony DI MARTINO : Délibération suivante, avenant n° 11 à la CPA La Noue.
Cédric Pape ?*

Cédric PAPE : On reste toujours dans le même sujet. Cette note est plutôt technique. Sur la CPA La Noue, nous souhaitons tout simplement à la demande de Sequano que la CPA prenne fin, non pas le 29 décembre 2023, mais le 31 mars 2024 afin d'accomplir toutes les tâches financières, opérationnelles, foncières et juridiques qui sont en cours de finalisation.

*Tony DI MARTINO : Est-ce qu'il y a des remarques, des observations ?
Monsieur Vionnet ?*

Pierre VIONNET : Oui, deux questions.

On a déjà évoqué le sujet à travers la décision modificative et le sujet principal est celui des biens en retour. Pour nous, il y a deux sujets. Premièrement, on a pris note qu'a priori il y avait – et vous le mentionniez en début de Conseil municipal – enfin un acheteur pour le local Body One.

On a appris en commission qu'a priori le projet serait une maison d'accueil pour femmes victimes de violences, porté par un opérateur privé si l'on a bien compris ce que vous avez expliqué. C'est vrai que cela nous posait un certain nombre de questions. En tant que tel, un équipement à Bagnolet sur ce thème, on le souhaite tout à fait, mais généralement dans les nombreuses villes où cela se met en place cela se met plutôt en place comme un équipement public porté par la collectivité.

On était un peu étonnés que ce soit un acteur privé qui s'engage dans cette démarche. Je me souviens que vous avez répondu qu'il prend le risque financier, soit, mais cela nous a semblé

un peu étonnant. Il n'y a pas de procès d'intention, mais on en a reparlé entre nous et on était assez surpris parce que cela nous semble assez rare et assez étonnant.

Deuxièmement, le sujet que je souhaitais évoquer est celui de la Recyclerie. J'avais su par un certain nombre d'échos qui nous venaient du quartier qu'il y avait quelques difficultés entre la Ville et la Recyclerie, notamment sur le montant des baux qu'ils ne reconnaissaient pas totalement. Ils demandaient des rattrapages, les baux ne reconnaissant pas leur statut d'appartenance à l'économie sociale et solidaire.

On a appris ces tout derniers jours que l'activité de la Recyclerie s'arrêtait, ce qui nous a beaucoup choqués puisqu'il nous semble que c'est une très belle activité qui s'était développée dans le quartier. On souhaitait là aussi vous questionner sur ce sujet.

Tony DI MARTINO : Quelques éléments précis.

Effectivement, sur Body One, c'est un opérateur privé qui va ensuite conventionner avec des associations qui ont l'habitude d'intervenir sur ce type de sujet, que ce soit l'accueil de femmes victimes de violences ou de mineurs isolés. Ce sont des dispositifs qui existent ici ou là, par exemple à Pantin ou ailleurs. C'est un privé qui achète, mais ce n'est pas lui qui va gérer ensuite.

Concernant la Recyclerie de La Noue, il n'y a rien de surprenant. Nous avons autorisé avec Sequano des activités de recyclerie il y a maintenant quatre ans à La Noue. Il était convenu à l'époque, dans la mesure où ce local n'est pas un ERP et ne peut pas accueillir du public, que les produits soient vendus sur le pas de la porte. Cela n'a pas été le cas.

L'association de la Recyclerie de La Noue a été mise en demeure en décembre 2020 par l'ancien premier adjoint de se mettre en conformité en termes de sécurité, puisque c'est tout de même une responsabilité que d'accueillir du public dans un lieu qui n'est pas dédié à l'accueil du public. C'est de cela qu'on parle.

Jusqu'à fin 2021, la Recyclerie de La Noue disposait d'une convention d'occupation précaire avec Sequano.

J'essaie de rester diplomate.

La Recyclerie de La Noue a souhaité bénéficier d'un bail pour pouvoir justement solliciter les financeurs, notamment publics, les financeurs issus de l'économie sociale et solidaire pour leur projet de développement.

Sequano a proposé un bail début 2022 à la Recyclerie, la Recyclerie qui a fait d'autres choix. C'est son affaire, la Recyclerie de La Noue a fait le choix d'embaucher trois équivalents temps plein pour gérer l'association. La Recyclerie de La Noue n'a pas souhaité signer le bail qui était proposé par Sequano parce qu'il était trop cher.

L'association a demandé à Sequano de l'exonérer de la taxe foncière qui est en général payée par le propriétaire, mais dans ce type de circonstances elle est répercutée sur le locataire, donc de ne pas payer la taxe foncière, de ne pas payer de loyer et de ne payer qu'une partie des charges.

Vous comprendrez aisément que l'accord n'a pas pu être trouvé. Je vous passe les épisodes sur qui dirigeait et qui ne dirigeait pas la Recyclerie. On a eu un échange il y a quelques semaines avec les responsables, aujourd'hui c'est assez clair.

La Recyclerie ne peut pas accueillir du public. À partir du 1^{er} janvier, c'est ma responsabilité pénale, celle de toute la chaîne hiérarchique de la Ville de Bagnolet qui est engagée s'il y a un quelconque problème, un incendie ou quelque chose de cette nature dans les locaux. On leur demande de se mettre en conformité et il faut réaliser des travaux.

Pour réaliser des travaux, il faut des subventions. Pour les subventions, il faut un bail. Soit ils font les travaux soit on les fait, mais en tout état de cause ils ne peuvent pas accueillir du public et ils le savent depuis trois ans, depuis décembre 2020 plus précisément.

On peut tous jouer des rôles, on peut faire semblant. On peut faire semblant de ne pas savoir, mais les choses sont claires, nettes et précises. Elles ont été écrites.

J'ai expliqué au responsable de la Recyclerie de La Noue que si j'avais voulu fermer la Recyclerie de La Noue, croyez-moi qu'elle serait déjà fermée.

On avait la volonté et on a la volonté d'avoir ce type d'activité dans le quartier, mais on ne peut pas à la fois dire : « Di Martino, tu ne sais pas gérer les deniers de la Ville, tu gaspilles » et me demander de priver les recettes communales de recettes substantielles.

Il va bien falloir payer quelque chose pour cette occupation, sachant que depuis fin 2021 plus personne ne paie rien, tout simplement.

Il y a des échanges, mais les activités d'accueil du public doivent cesser. C'est le courrier qui a été adressé par Sequano il y a quelques jours à l'association et c'est ce que je vais confirmer à partir du 1^{er} janvier. Si on ne peut accueillir du public, on ne l'accueille pas. On fait ce qui avait été évoqué il y a bien longtemps maintenant : lorsqu'on ouvre le dimanche ou le samedi, on met les produits que l'on vend à bas prix devant l'entrée en attendant les travaux qui sont encore en cours de chiffrage par la Ville.

Il était question d'une somme de plus de 250 000 €. Il va falloir qu'il y ait des travaux, mais aujourd'hui la Recyclerie n'a pas engagé les travaux parce qu'elle n'a pas souhaité signer le bail. Lorsque l'on n'a ni COP ni bail on est occupant sans droit ni titre. C'est comme cela que cela s'appelle, en droit.

Monsieur Vionnet ?

Pierre VIONNET : Comme modestes élus de l'opposition, nous n'avons effectivement pas connaissance de ce que peuvent être vos discussions avec une association, mais factuellement tout cela se traduit par la disparition d'une initiative sociale et solidaire et qui était devenue un vrai équipement dans le quartier et au-delà, qui jouait un vrai rôle.

C'est cela que nous ne pouvons que regretter fortement.

Tony DI MARTINO : Tout d'abord, la Recyclerie n'est pas encore fermée.

Lorsque l'on fait le choix d'embaucher trois équivalents temps plein pour gérer l'association on fait un choix et, effectivement, l'argent que l'on met dans 3 ETP, on ne le met pas pour faire des travaux par exemple. C'est le sens des discussions que l'on a eues avec eux et que l'on va poursuivre.

À partir du 1^{er} janvier, c'est la Ville de Bagnolet qui s'assoit sur la taxe foncière, sur les loyers et sur une grosse partie des charges, parce que ce que l'association est prête à payer est modeste. En gros, c'est une occupation gratuite.

Comme vous êtes tous attachés comme moi à la bonne utilisation des deniers publics, vous conviendrez qu'il faut tout de même qu'un peu d'argent entre dans les caisses de la Ville, même si ce n'est pas entré dans les caisses de Sequano.

On n'a pas la volonté de fermer la Recyclerie, mais on ne pourra pas faire n'importe quoi.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Je vous propose de passer aux voix.

Le Conseil Municipal décide, PAR UNE MAJORITE DE 32 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Société civile, Radicaux et Républicains, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires, Groupe Citoyens Indépendants) ET 7 VOIX CONTRE (Groupe Ensemble pour Bagnolet)

Article 1 : d'approuver l'avenant n°11 à la convention publique d'aménagement conclu avec Sequano Aménagement pour le quartier de la Noue à Bagnolet.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°11, ainsi que tout document annexe.

DEL231221 21 Convention publique d'aménagement La Noue : cession des biens de reprise acquis par la société concessionnaire SEQUANO AMENAGEMENT, dans le cadre de la clôture de la Convention Publique d'Aménagement La Noue

Sur le rapport de Cédric PAPE, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Attractivité, Aménagement du Territoire et du Cadre de vie

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Délibération suivante, Cédric Pape, CPA La Noue, cession des biens de reprise.

Cédric PAPE : Même sujet, cette fois sur la cession des biens de reprise.

Pour rappel, cette CPA date de 2003. 10 avenants ont été signés, le onzième a été voté à l'instant. Cette fois-ci, il s'agit pour les locaux qui n'auraient pas été revendus par Sequano d'être repris par la Ville à l'euro symbolique.

Tony DI MARTINO : Des observations ?

Je propose de passer aux voix.

Le Conseil Municipal décide, PAR UNE MAJORITE DE 32 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Société civile, Radicaux et Républicains, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires, Groupe Citoyens Indépendants) ET 7 ABSTENTIONS (Groupe Ensemble pour Bagnolet)

Article 1 : d'approuver la cession des biens de reprise à l'euro symbolique entre la Société dénommée SEQUANO AMENAGEMENT, représentée par son représentant dûment habilité, professionnellement domicilié à BOBIGNY (93000) Immeuble Irrigo, 27 rue de Paris, et la Ville de Bagnolet, pour les biens ci-après :

- local : lot 180 106 (dans la « copropriété Entrepôts »)
- local supérette, volume 33 : ce local est nécessaire pour les travaux envisagés dans la phase 2 du NPNRU
- petit local d'activité, lot 18 0562 (dans la « copropriété Entrepôts ») : ce local correspondra au nouvel accès du bâtiment B5 dans la phase 2 du NPNRU
- 145 places de parkings au niveau 3 du parking (dans la « copropriété des parkings »)
- Et le cas échéant le lot 183 979, dit « Body One » sous réserve des conditions exposées dans la présente délibération.

Article 2 : de dire que cette dépense sera imputable au budget communal.

Article 3 : de dire que les actes notariés seront rédigés avec la participation de Maître Benoît MASSELOT, Notaire à VINCENNES (94300), 24 avenue de Vorges, membre de la société

par actions simplifiée dénommée « ADEO – Benoît Masselot, Thierry Simon et Thomas Delisle, Notaires associés » titulaire de deux offices notariaux à BAGNOLET 248 rue de Noisy-le-Sec et à VINCENNES 24 avenue de Vorges.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement son représentant, à signer tout document ou acte qui ferait suite à la présente (promesse de vente, acte de vente, acte rectificatif ou complémentaire, document de géomètre etc).

DEL231221 22 Cession de la parcelle C 106 située au 14 rue Anatole France au profit de Madame Muriel RICCETTI et Monsieur Francis RICCETTI

Sur le rapport de Cédric PAPE, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Attractivité, Aménagement du Territoire et du Cadre de vie et de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

*Tony DI MARTINO : Délibération suivante, cession de la parcelle C106, 14 rue Anatole France, aux consorts Riccetti.
Cédric Pape ?*

Cédric PAPE : Lors du bureau municipal du 11 janvier 2016, on a mis en place une procédure pour la mise en œuvre d'une stratégie foncière qui avait à l'époque été présentée aux élus. C'était dans le but de permettre une optimisation du patrimoine communal.

On est dans cette logique. La parcelle C106 faisait partie de la liste. Aujourd'hui, nous avons la possibilité de la vendre aux voisins parce que la nature du terrain, le jardin n'est pas constructible et il est très difficile d'y faire un quelconque projet. De plus, elle est mal desservie puisqu'elle n'est même pas desservie par une rue, mais par une venelle.

Nous avons demandé au Pôle d'Évaluation domaniale, dit Les Domaines, de nous donner son estimation qui s'est élevée à 32 000 €. Nous avons fait la proposition aux propriétaires voisins, Mme Muriel Riccetti et M. Francis Riccetti, qui l'ont acceptée.

Pierre VIONNET : Nous voterons favorablement, il n'y a pas de débat particulier, d'autant plus que l'on a vu en commission qu'il y avait un engagement de ne pas construire de bien. On en a pris bonne note.

Tony DI MARTINO : Très bien.

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE

Article 1 : d'approuver la cession de la parcelle C 106 située au 14 rue Anatole France, au prix de 32 000 € net de taxe, augmenté des frais de notaire qui seront à la charge de l'acquéreur, à savoir Madame Muriel RICCETTI et Monsieur Francis RICCETTI, demeurant au 11 lieu-dit Gorré Ribl à 29550 PLOMODIERN, ou toute société qu'ils constitueraient ou substitueraient pour le même objet dans un délai d'1 an à compter de la présente délibération.

Article 2 : de préciser que les conditions de la présente cession sont conditionnées par le maintien de la parcelle C 106 en tant que jardin pendant 30 ans avec des droits à construire conservés au bénéfice des acquéreurs et que, toute modification de cette condition liée à la parcelle ici cédée entraînerait soit l'annulation de la vente soit la revoyure des conditions de la

cession de la parcelle et notamment le prix de vente qui serait réévalué au regard du nouveau projet.

Article 3 : de préciser que la condition citée dans l'article précédent sera inscrite dans l'acte de vente et permettra à la Ville d'engager les démarches juridiques afin de la faire valoir.

Article 4 : de dire que cette recette sera imputable au budget communal.

Article 5 : de dire que les actes notariés seront rédigés avec la participation de Maître Arnaud BURGEAT, SCP KERESTEDJIAN-BURGEAT, Notaires Associés, 103 rue Kléber à 93100 MONTREUIL.

Article 6 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement son représentant, à signer tout document à intervenir (promesse de vente, acte de vente, document de géomètre etc).

DEL231221 23 Projet Mercuriales : Délibération actant la constitution de 7 servitudes et la renonciation à 3 servitudes

Sur le rapport de Cédric PAPE, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Attractivité, Aménagement du Territoire et du Cadre de vie

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Délibération suivante, projet des Mercuriales, délibération actant la constitution de 7 servitudes et renonciation à 3 servitudes.

Cédric Pape ?

Cédric PAPE : Un projet de plus grande envergure que le terrain dont on vient de parler à l'instant.

Les tours Mercuriales ont fait l'objet d'un projet de restructuration de leurs locaux avec une programmation qui a évolué par rapport à sa vocation actuelle ou sa dernière vocation pour être plus exact.

Je vous rappelle qu'en 2021 Omnam a déposé le bilan (c'était l'ancien propriétaire) et que, le 30 juin 2022, le tribunal de commerce a acté la cession de ces deux tours à la société Bain Capital qui s'est associée avec Hémisphère pour porter un projet de requalification que je vais redire devant vous :

- 15 unités de commerce en rez-de-jardin et en rez-de-chaussée, ce qui est tout nouveau par rapport à l'ancien projet et qui permet l'ouverture au public et aux Bagnoletaises et aux Bagnoletais de s'approprier enfin ces deux tours emblématiques,
- Des salles de conférences,
- Des espaces de coworking,
- Des services et des équipements communs,
- Des salles de sport,
- 1 700 chambres hôtelières et de résidence étudiante,
- Et surtout un projet qui me tenait beaucoup à cœur, à M. le Maire également : un restaurant situé en rooftop.

Pour mettre tout cela en œuvre, comme tout projet d'envergure de cet acabit, la société Twin Office a sollicité auprès de la Ville la mise en œuvre de 7 nouvelles servitudes et la renonciation à 3, dont vous avez la liste dans la délibération.

Nous vous proposons de voter ces nouvelles servitudes et ces renonciations.

Tony DI MARTINO : Est-ce qu'il y a des observations ? Solenne Le Bourhis ?

Solenne LE BOURHIS : Nous partageons la bonne nouvelle que représente le réaménagement des tours Mercuriales. Ce nouveau projet devrait rétablir les tours en tant que poumons économiques essentiels dans notre ville.

Nous espérons que cela incitera à d'autres initiatives, car le site est actuellement en mauvais état, en grande partie à cause du manque d'attention des autorités publiques et du secteur privé.

Ce problème était évident pour ceux d'entre nous qui passent régulièrement par La Poste, où l'on ressent une certaine désolation urbaine. Bien que ce projet soit une réponse partielle à cette situation, nous attendons davantage.

La communication de la municipalité semble séduisante, avec des visuels qui laissent entrevoir un espace ouvert, lumineux et agréable. Cependant, le discours se concentre uniquement sur l'initiative privée et nous aurions aimé que la municipalité élargisse sa vision et exprime clairement ses intentions pour le secteur.

Le projet semble être trop centré sur les tours et, au-delà du discours axé sur l'écologie et la réappropriation par les habitants, des questions légitimes se posent. Par exemple, le volet écologique est incertain en raison du fait que les surfaces sont majoritairement en béton, que la plantation de vrais arbres est alors improbable.

Nous nous étonnons que la réhabilitation prétende rendre les tours aux habitants alors qu'elles n'ont jamais été exclusivement réservées aux résidents locaux.

La question de l'impact sur le commerce à Bagnolet mérite aussi d'être soulevée avec des inquiétudes quant à la concurrence entre les nouveaux commerces et ceux déjà existants. De même, les retombées touristiques attendues de l'hôtellerie suscitent des doutes et l'on peut s'inquiéter du fait que l'hôtellerie, contrairement à l'activité du bureau, offre une moins bonne résilience face aux crises.

Concernant l'implication de la Ville dans ce projet, nous exprimons notre préoccupation quant à la gestion du domaine public, notamment concernant le site de La Poste. Pour nous, la distinction entre propriété privée et domaine public n'est pas claire. Les interrogations persistent sur l'avenir de certains bâtiments tels que La Poste, le centre de tri et l'hôtel Ibis, ou encore l'absence de réflexion sur la dalle entre le Centre médical de Santé (CMS) et l'hôtel. Cela ne donne pas l'impression d'une ville stratégique, capable de peser sur les projets privés au profit des habitants.

Cela s'illustre notamment par l'absence d'amélioration des franchissements et la conservation de nombreux escaliers sur le site, qui contribuent à maintenir une atmosphère peu accueillante et anxiogène, non compatible avec les déplacements des personnes à mobilité réduite.

En résumé, ces préoccupations non traitées par la Ville risquent de compromettre l'idée de rendre ces espaces accessibles aux habitants, donnant l'impression qu'une opportunité a été manquée.

Tony DI MARTINO : Cédric Pape ?

Cédric PAPE : Vous avez dit beaucoup de choses. Je ne suis pas sûr d'être complet dans ma réponse, je pense que vous me reprendrez s'il le faut.

D'abord, vous dites que la communication de la municipalité est séduisante, mais c'est d'abord la communication du groupe privé qui détient les tours. C'est leur projet. Ils sont venus en réunion publique ici et nous avons repris leurs slides. Je suis désolé de vous reprendre là-dessus, mais ce n'est pas une communication officielle de la Ville.

Par rapport à notre prédécesseur avant 2014, nous avons décidé – et nous l'avons toujours tenu – de communiquer au public tous les éléments des projets prégnants d'urbanisme, mais c'est le propriétaire qui est venu présenter son projet. C'est plutôt une communication du propriétaire des tours.

Vous avez parlé d'écologie et nous y sommes sensibles. Au sein de ce Conseil municipal, tout le monde a une fibre écologique. Simplement, comme tout promoteur, il doit respecter le PLUI. C'est bien le PLUI qui encadre les projets d'envergure, comme les petits projets, pour qu'ils respectent la nature en ville et la pleine terre. Ce sera aussi le cas des tours Mercuriales.

Vous avez parlé de concurrence et d'ouverture des tours. Oui, les tours seront ouvertes au public alors qu'auparavant ces tours étaient complètement hermétiques. On ne pouvait pas y entrer, je pense que vous vous en souvenez. Il y avait une salle de sport et l'on ne pouvait même pas y accéder. C'était bien dommage.

Les choses ont évolué parce que maintenant une salle de sport en plein centre-ville est ouverte au public. Demain ou dans quelques années, le nouveau centre commercial fait que le rez-de-chaussée et le moins l seront complètement ouverts au public. Vous pourrez même prendre un ascenseur et monter tout en haut des tours pour aller vous restaurer le midi ou le soir. C'est quand même une grande nouvelle pour les Bagnoletaises et les Bagnoletais.

Sébastien STAELENS : Hors micro.

Cédric PAPE : C'est comme le marché du centre-ville que vous avez défendu tout à l'heure. Effectivement, il y a un problème de prix, mais c'est valable dans tous les domaines. Si vous l'évoquez ici sur ce sujet, n'hésitez pas à le dire aussi sur d'autres sujets comme le marché. Je pense que vous serez complet à ce moment-là.

C'est une très bonne nouvelle. Quand j'en parle autour de moi et que je dis à mes amis Bagnoletaises et Bagnoletais que l'on va enfin pouvoir monter en haut des tours Mercuriales pour bénéficier de cette vue sur Paris et se restaurer, ne vous en déplaise, c'est plutôt bien vu. Je trouve plutôt bien de la part des propriétaires actuels d'avoir accédé à cette demande qui était celle de M. le Maire. C'était une commande de M. le Maire.

Après, vous parlez de concurrence. Effectivement, cela reprend un peu le sujet du marché et toutes les discussions que j'ai pu avoir avec les commerçants : faut-il l'agrandir ou pas ? Il y a le discours officiel et le discours officieux. Parfois, on a peur de la concurrence. Je trouve que c'est une très bonne chose pour continuer à dynamiser le centre-ville dont tous les commerces en rez-de-chaussée sont pleins aujourd'hui (ce qui est une très bonne nouvelle) et de pouvoir s'attaquer à un deuxième chantier en ayant la même réussite que la première ZAC, avec de belles enseignes comme sur la première ZAC.

Non, on n'a pas peur de la concurrence. Il faut plutôt se dire que Bagnolet n'a pas encore beaucoup de commerces de qualité. C'est une ville qui a encore le potentiel pour avoir d'autres enseignes de qualité. Pour cela, il faut avoir de beaux emplacements.

Ce nouveau projet intéressera, il développera l'attractivité dont vous parliez tout à l'heure, Monsieur Vionnet, puisque l'on ne décrète pas la venue d'une enseigne. On lui propose un local qui lui donne la possibilité de bien se développer. Je pense que le projet y répondra.

Quant à La Poste, nous avons signé une charte avec eux pour faire de l'urbanisme de transition. D'ailleurs, je ne crois pas me tromper en disant que le Secours Populaire intégrera les lieux bientôt et profitera de ce lieu dans un déménagement.

Je suis d'accord avec vous, ce lieu n'est pas génial, mais vous conviendrez aussi que c'est un héritage très dur pour la Ville de Bagnolet et pour les différentes majorités. Quels que soient les élus de la majorité, il est très difficile (on le voit bien sur la dalle Maurice Thorez et sur la

dalle de La Noue) de requalifier tout un lieu. Cela prend plusieurs années, plusieurs décennies, donc cela viendra en son temps.

Tony DI MARTINO : Monsieur Vionnet ?

Pierre VIONNET : Brièvement, pour les raisons qu'a dites Solenne, on s'abstiendra sur cette délibération pour trois raisons.

La première est très factuelle sur la délibération. Je l'ai évoqué en commission : on se retrouve avec un ensemble de documents objectivement assez illisibles sur les servitudes. On aurait aimé qu'il y ait un document de projet urbain global. J'ai cru comprendre, ce que vous allez me dire, qu'il y a eu une réunion publique. J'ai cru comprendre, ayant un certain nombre d'amis et de connaissances qui étaient à cette réunion publique, qu'un certain nombre de perspectives ont été montrées, mais pas de plan de projet urbain à l'échelle de cet îlot des Mercuriales.

La délibération a comme base des plans qui ne font que régler des servitudes entre propriétaires.

Cédric PAPE : Vous n'êtes pas venu ?

Pierre VIONNET : J'ai dit moi-même que je n'y étais pas et qu'un certain nombre d'amis y étaient et m'ont raconté.

Cédric PAPE : Sur un sujet aussi important, avec des tours aussi emblématiques... En plus, on vous avait annoncé la réunion publique au Conseil municipal juste avant. Je crois que c'était une remarque pour Sébastien Staelens.

Sébastien STAELENS : Je croyais qu'il ne fallait pas interrompre et qu'il fallait s'écouter, Monsieur Pape.

Cédric PAPE : On se taquine, M. Vionnet et moi.

Pierre VIONNET : Vous cherchez toujours à faire diversion en renvoyant les choses.

J'ai eu l'occasion de le dire en commission, les documents ne sont pas une présentation qui permet de se faire une idée du projet.

Deuxièmement, vous l'avez évacué prestement, mais je pense qu'il y a un vrai sujet commercial. On l'évoquait tout à l'heure et, effectivement, c'est un peu le même sujet que la discussion que l'on a eue sur la délibération relative au marché. Le centre-ville est encore fragile. Effectivement, l'opération de la ZAC lancée par votre prédécesseur a permis qu'un certain nombre d'enseignes s'y installent.

Cédric PAPE : Si vous me permettez, je sais que ce n'est pas très poli, mais sincèrement je suis obligé de vous arrêter. Laissez-moi juste la parole quelques minutes. Je ne peux pas vous laisser dire cela.

La ZAC Benoît Hure a été lancée par un prédécesseur, mais bien avant M. Marc Everbecq pour le citer. Par contre, il est certain qu'en 2014-2015, quand on reprend ce dossier, je peux vous assurer qu'il n'y a aucun commerce que l'on connaît aujourd'hui fléché sur les premiers plans que j'ai pu apercevoir, zéro. Il fallait revoir toute la copie.

Tony DI MARTINO : D'ailleurs, un certain nombre de vos amis nous expliquaient que jamais on ne serait capables de faire venir des enseignes attractives sur la ZAC du centre-ville.

Cédric PAPE : Tout à fait, je me souviens de réunions et il était prévu qu'à la place de Picard il y ait une brasserie. Nous avons fait le choix, M. le Maire et moi à l'époque parce que j'avais la délégation aux commerces, de revenir sur ce fléchage d'une brasserie.

Ceux qui ont de la mémoire, j'en suis certain, se souviennent qu'il y avait des panneaux en 2014 pour faire de la communication institutionnelle sur le futur lieu. Je vous assure qu'il n'y avait pas une enseigne de librairie, il n'y avait pas une enseigne de surgelés, il n'y avait pas une enseigne de bio. Par contre, il y avait deux brasseries.

Sincèrement, nous sommes très fiers d'avoir complètement revu cette copie et de nous être bagarrés. J'ai vécu des réunions où il a fallu se bagarrer pour imposer une librairie à cet endroit, là où elle est à l'heure actuelle, c'est-à-dire à l'emplacement qu'elle souhaitait. D'avoir Picard, cela a été un véritable combat. Aux premières réunions, Picard avait dit non. Je peux vous dire qu'il faut beaucoup de persuasion et de travail pour les amadouer. Aujourd'hui, quand je les croise, ils me disent qu'ils auraient préféré prendre plus grand. Il n'y a pas à avoir de peur.

Je suis désolé, je suis obligé de vous reprendre. Vous l'avez dit tout à l'heure, c'est la posture de l'opposition, vous n'avez pas tous les détails, mais il a fallu se battre pour revoir tout le canevas qui avait été créé à l'époque.

Pierre VIONNET : Je connais quelques dossiers par une autre casquette que j'ai pu avoir de président d'une caisse locale de banque mutualiste et, par exemple, vous savez bien que la librairie a été fortement accompagnée par cette banque mutualiste à l'époque où j'en présidais la caisse locale.

Tony DI MARTINO : Par la Ville, c'est la Ville qui a accompagné l'installation de la librairie, c'est la Ville qui a négocié les exonérations de loyers avec le promoteur, c'est la Ville qui a négocié un certain nombre d'exonérations pour que De Beaux Lendemain puissent s'installer.

D'ailleurs certains, les mêmes qui aujourd'hui se félicitent d'avoir De Beaux Lendemain, étaient ceux qui expliquaient que De Beaux Lendemain avaient fait fuir la librairie de la rue Berton, alors qu'il s'agit de deux types de commerces complètement différents.

Je ne parle pas de vous, en l'occurrence.

Pierre VIONNET : Oui, parce que je n'ai jamais dit cela.

Je n'ai jamais dit que vous n'aviez pas fait des efforts pour l'accueillir, je disais que d'autres acteurs de la ville y ont contribué. Je n'ai jamais dit que la Ville n'y avait pas participé.

Si je peux reprendre, malgré tout, parce qu'effectivement sur ce secteur les commerces sont occupés, mais le centre-ville est loin d'avoir des rez-de-chaussée commerciaux tous occupés. La rue Sadi-Carnot est encore souffrante.

Certes, il y a eu là aussi quelques initiatives que je ne mentionnerai pas, mais qui permettent de redynamiser un secteur de la rue, mais cette rue demeure très fragile.

Dans cette situation de fragilité, installer une surface commerciale non négligeable au pied des Mercuriales risque de conforter un secteur qui fonctionne entre l'Hôtel de Ville et les Mercuriales et cela engendre un vrai risque sur la solidité globale du centre-ville qui est encore bien fragile.

Dernier élément, vous l'avez dit vous-mêmes : on a juste présenté un projet privé. Je pense – et c'est ce que Solenne a pu dire aussi – que des éléments intéressent tous les Bagnoletais,

notamment la qualité de l'allée qui n'a pas de nom, mais que tout le monde a pris l'habitude d'appeler l'allée de La Poste. Or, sauf erreur de ma part, on n'a pas d'élément aujourd'hui sur l'amélioration de cet axe. C'est vrai qu'il y a encore beaucoup de questions qui se posent.

Cédric PAPE : Tout à fait. La ville n'a pas fini de muter. Reconnaissez que l'on s'occupe déjà de deux dalles et qu'il est difficile d'intervenir sur une troisième dalle.

Quand on s'occupe déjà de détruire complètement la dalle Maurice Thorez tant attendue par les habitants de ce quartier pour mettre à la place tout un espace végétalisé et renaturé en pleine terre, c'est déjà un énorme travail qui ne fait que débiter, tout en gardant les équipements publics.

Quand on requalifie la dalle de La Noue qui est un dossier très complexe, oui il faut reconnaître que nous n'avons pas aujourd'hui ni le temps ni la possibilité financière de nous attaquer à un troisième sujet d'une telle envergure. Je l'admets.

Maintenant, sur votre peur quant à une nouvelle zone commerciale, vous me rajeunissez parce que j'ai très clairement entendu ce discours il y a trois ou quatre ans sur la ZAC Benoit Hure. Aujourd'hui, on constate que cela marche très bien. Cela n'a pas été un frein pour la rue Sadi-Carnot, cela n'a pas été non plus un accélérateur.

Aujourd'hui, un commerce de qualité qui s'installe rue Sadi-Carnot a toutes les possibilités de réussir parce qu'aujourd'hui la Ville a une population qui peut se permettre de faire des achats parfois conséquents.

On a de beaux exemples, pas assez, mais c'est possible.

Le travail n'est pas terminé, j'en conviens.

Tony DI MARTINO : D'autres interventions ?

Je vous propose de passer aux voix.

Le Conseil Municipal décide, PAR UNE MAJORITE DE 31 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Société civile, Radicaux et Républicains, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires, Groupe Citoyens Indépendants) ET 7 ABSTENTIONS (Groupe Ensemble pour Bagnolet)

Article 1 : d'approuver la constitution de la servitude n°1 : « passage de piétons – rue Adélaïde Lahaye » consistant en : « *Le propriétaire du fonds servant grève les volumes n°1 et 13 de la volumétrie sise sur la parcelle cadastrée section Z n°832 en tout temps du jour ou de la nuit d'une servitude de passage piéton sur toutes les zones aménagées en parvis au sein desdits volumes au profit des volumes n°1, 2, 3 et 4 dépendant de la volumétrie sise sur la parcelle cadastrée section Z n°831. L'assiette de cette servitude est figurée en rayures rouges sur fond blanc sur le plan SRV-371, intitulés « Servitude 1 – Passage piéton Niveau Dalle » demeuré ci-annexé. » au profit de la Société Twin Hotel et la Société Twin Office (fonds dominant).*

Article 2 : d'approuver la constitution de la servitude n°2 : « passage piéton – création d'un escalier » consistant en : « *Le propriétaire du fonds servant grève la parcelle cadastrée section Z n°844 en tout temps du jour ou de la nuit d'une servitude de passage piéton sur l'escalier à construire par le propriétaire du Fonds Dominant, reliant le niveau « sous-sol » sis à la cote altimétrique 84,88 m NGF environ au niveau « rez-de-chaussée haut » sis à la cote altimétrique 91,17 m NGF environ au profit des volumes n°1, 2, 3 et 4 dépendant de la volumétrie sise sur la parcelle cadastrée section Z n°831. Cet escalier pourra être utilisé par les services de secours. L'assiette de cette servitude est figurée par une flèche verte sur les plans SRV-351 (niveau sous-sol), SRV-352 (niveau dalle), et SRV-353 (niveau rez-de-*

chaussée haut) intitulés « Servitude 2 – Passage piéton – création d'un escalier » demeurés ci-annexés. Le propriétaire du Fonds Dominant aura l'obligation d'entretenir à ses frais l'escalier qui sera édifié. » au profit de la Société Twin Hotel et la Société Twin Office (fonds dominant).

Article 3 : *d'approuver la constitution de la servitude n°3 : « volume de protection IGH » consistant en : « En application des dispositions de l'article R 122-9 du code de la construction et de l'habitation et des articles GH7 et GH8 de l'arrêté du 30 décembre 2011, portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques incendie et de panique, le propriétaire du fonds servant grève les volumes n°1, 9 et 13 de la volumétrie sise sur la parcelle cadastrée section Z n°832 et la partie non cadastrée Rue Jean Jaurès d'une servitude de volume de protection d'immeuble de grande hauteur au profit des volumes n°1, 2, 3 et 4 dépendant de la volumétrie sise sur la parcelle cadastrée section Z n°831. L'assiette de cette servitude est figurée par un semis de points rouges sur les plans SRV-321 « Servitude 3 – Volume de protection – Niveau dalle » et SRV-322 « Servitude 3 – Volume de protection – Niveau rez-de-chaussée haut » demeurés ci-annexés. » au profit de la Société Twin Hotel et la Société Twin Office (fonds dominant).*

Article 4 : *d'approuver la constitution de la servitude n°4 : « surplomb et survol des éléments inclus dans le dispositif d'entretien et de nettoyage des façades » consistant en : « Le propriétaire du fonds servant grève les volumes n°1 et 13 de la volumétrie sise sur la parcelle cadastrée section Z n°832 d'une servitude de surplomb, de survol et de pose au sol de tous équipements compris dans le dispositif de nettoyage et d'entretien des façades des bâtiments (nacelles, bras télescopiques...) au profit des volumes n°1, 2 3 et 4 dépendant de la volumétrie sise sur la parcelle cadastrée section Z n°831. L'assiette de cette servitude est figurée par des hachures violettes sur les plans SRV-341 « Servitude 4 – Surplomb et survol – Niveau dalle » et SRV-342 « Servitude 4 – Surplomb et survol – Niveau rez-de-chaussée haut » demeurés ci-annexés. » au profit de la Société Twin Hotel et la Société Twin Office (fonds dominant).*

Article 5 : *d'approuver la constitution de la servitude n°5 : « implantation et de surplomb d'un auvent » consistant en : « Le propriétaire du fonds servant grève les volumes n°1, 9 et 13 de la volumétrie sise sur la parcelle cadastrée section Z n°832 d'une servitude d'implantation et de surplomb d'un auvent au profit des volumes n°1, 2 3 et 4 dépendant de la volumétrie sise sur la parcelle cadastrée section Z n°831. L'assiette de cette servitude est figurée par des hachures vertes sur les plans SRV-331 « Servitude 5 – Surplomb d'un auvent – Niveau dalle » et - SRV-332 « Servitude 5 – Surplomb d'un auvent – Niveau rez-de-chaussée haut » demeurés ci-annexés. Le propriétaire du Fonds Dominant aura l'obligation d'entretenir à ses frais l'auvent objet de cette servitude. » au profit de la Société Twin Hotel et la Société Twin Office (fonds dominant).*

Article 6 : *d'approuver la constitution de la servitude n°6 : « vue » consistant en : « Le propriétaire du fonds servant grève les volumes n°1 et n°13 de la volumétrie sise sur la parcelle cadastrée section Z n°832 d'une servitude de vue au profit des volumes n°1, 2 3 et 4 dépendant de la volumétrie sise sur la parcelle cadastrée section Z n°831. L'assiette de cette servitude est figurée par des zigzags rouges sur les plans SRV-361 « Servitude 6 – Vue – Niveau dalle » et SRV-362 « Servitude 6 – Vue – Niveau rez-de-chaussée haut » demeurés ci-annexés. » au profit de la Société Twin Hotel et la Société Twin Office (fonds dominant).*

Article 7 : *d'approuver la constitution de la servitude n°7 : « passage piéton et véhicule » consistant en : « Le propriétaire du fonds servant grève la parcelle cadastrée section Z n°844 d'une servitude de passage piéton et véhicule de livraison et de secours, au profit des volumes n°1, 2 3 et 4 dépendant de la volumétrie sise sur la parcelle cadastrée section Z n°831. L'assiette de cette servitude de passage piétons et véhicule de livraison et de secours est figurée par des zigzags violets et l'accès livraison et secours par une flèche rouge sur le plan*

SRV-311 « Servitude 7 – Passage piéton véhicule – Niveau sous-sol » demeurés ci-annexés. » au profit de la Société Twin Hotel et la Société Twin Office (fonds dominant).

Article 8 : d'approuver la renonciation à la 1^{ère} servitude : « passage piétonnier » consistant en : « Il résulte d'un acte reçu par Maître LETULLE et Maître ALLEZ, notaires à PARIS, le 17 décembre 1973, contenant vente par la Société Nationale de Construction de Logements pour les Travailleurs (SONACOTRA) à la Société Civile Centre Bagnole (SCCB), publié au service de la publicité foncière de BOBIGNY 1^{er}, les 21 janvier 1974 et 22 mars 1974, volume 1207, numéro 4, ce qui suit, littéralement rapporté par extrait : « - III – Passage piétonnier [...] De même, la dalle édifée par l'acquéreur du terrain présentement vendu au niveau 91,00 sera grevée de la même servitude de passage piétonnier. Cette servitude sera permanente. Toutefois, l'acquéreur aura la faculté d'interdire le passage pour tous les motifs graves susceptibles d'entraîner l'insécurité des personnes et des biens. » Il résulte de l'attestation complémentaire et rectificative à l'acte de vente par la Société Nationale de Construction de Logements pour les Travailleurs (SONACOTRA) à la Société Civile Centre Bagnole (SCCB), du 17 décembre 1973, reçu par Maître ALLEZ notaire à PARIS en date du en date du 20 mars 1974, publié au service de la publicité foncière de BOBIGNY 1^{er}, les 21 janvier 1974 et 22 mars 1974, volume 1207, numéro 4, ce qui suit, littéralement rapporté par extrait : « 5°/ Le terme « de même » figurant en tête du 4^{ème} alinéa du paragraphe III « Passage piétonnier » doit s'analyser en « réciproquement », de sorte que le fonds dominant au titre de la servitude créée audit alinéa est constitué par les parcelles restant appartenir à SONACOTRA et visé au 2^{ème} alinéa du même paragraphe (teinte jaune lot 2) » qui était au profit de la Ville de Bagnole (fonds dominant).

Article 9 : d'approuver la renonciation à la 2^{ème} servitude : « passage piétonnier » consistant en : « Il résulte d'un acte reçu par Maître LETULLE et Maître ALLEZ, notaires à PARIS, le 17 décembre 1973, contenant vente par la par la Société Nationale de Construction de Logements pour les Travailleurs (SONACOTRA) à la Société Civile Centre Bagnole (SCCB), publié au service de la publicité foncière de BOBIGNY 1^{er}, les 21 janvier 1974 et 22 mars 1974, volume 1207, numéro 4, ce qui suit, littéralement rapporté par extrait : « - III – Passage piétonnier [...] L'immeuble présentement vendu est grevé, en sus de la servitude ci-dessus définie et s'exerçant sur la dalle : a) D'une servitude de passage piétonnier au niveau 84,80 et au niveau 91,00 en un tracé figuré au plan en vert et orange. Ce tracé comporte un escalator et/ou escalier pour joindre le niveau 84,80 au niveau 91,00. Ce droit de passage pourra s'exercer tous les jours commercialement ouvrables entre 6 heures et 20 heures. Le fonds dominant, au regard de cette servitude, est l'ensemble du périmètre défini au cahier des charges de l'opération de rénovation urbaine BAGNOLET CENTRE SUD, tel qu'il est ci-dessus énoncé. [...] » Il résulte de l'attestation complémentaire et rectificative à l'acte de vente par la Société Nationale de Construction de Logements pour les Travailleurs (SONACOTRA) à la Société Civile Centre Bagnole (SCCB) du 17 décembre 1973, reçu par Maître ALLEZ notaire à PARIS en date du 20 mars 1974, publié au service de la publicité foncière de BOBIGNY 1^{er}, les 21 janvier 1974 et 22 mars 1974, volume 1207, numéro 4, ce qui suit, littéralement rapporté par extrait : « 6°/ Dans le cadre des servitudes dont le fonds dominant est constitué par le périmètre du cahier des charges, il y a lieu de noter qu'il faut entendre au lieu et place des parcelles cadastrées section AB n° 183 et 184, les lots n° 3 des états descriptifs de division établis par Me LACOURTE Notaire à Paris, le 4 Janvier 1973, et concernant lesdites parcelles publiés le 5 Mars 1973 volume 845 n°14. » Il résulte d'un acte reçu par Maître LETULLE, notaires à PARIS, le 17 juin 1976, contenant modification et annulation de servitudes entre la Société Nationale de Construction de Logements pour les Travailleurs (SONACOTRA) et la Société Civile Centre Bagnole (SCCB), publié au service de la publicité foncière de BOBIGNY 1^{er}, les 19 août 1976, 14 octobre 1976 et 4 novembre 1976, volume 2300, numéro 3, ce qui suit, littéralement rapporté par extrait : « 4°/ constatent la modification du tracé du passage piétonnier de la servitude définie sous le titre « III – Passage Piétonnier » du chapitre « SERVITUDES » ci-dessus rappelée et identifiée sous le n°

10 du plan dont il sera parlé ci-après. Etant ici fait observer que les conditions de cette servitude de passage piétonnier restent inchangées, seul le tracé tel qu'il figure sur le plan ayant été modifié, les fonds dominant et servant restant inchangés. » qui était au profit de la Ville de Bagnolet (fonds dominant).

Article 10 : d'approuver la renonciation à la 3^{ème} servitude : « non altius tollendi » consistant en : « Il résulte d'un acte reçu par Maître LETULLE, notaire à PARIS, le 17 juin 1976, contenant convention de servitudes entre la Société Nationale de Construction de Logements pour les Travailleurs (SONACOTRA) et la Société Civile Centre Bagnolet (SCCB), publié au service de la publicité foncière de BOBIGNY 1^{er}, les 17 juin 1976 et 19 août 1976, volume 2300, numéro 4, ce qui suit, littéralement rapporté par extrait : « 1^o / Servitude de non altius tollendi [...] b) La partie restant appartenir à la SOCIETE CIVILE CENTRE BAGNOLET et qui figure sous teinte rose audit plan est grevée d'une servitude non altius tollendi au-dessus des cotes 85,90 à 86, 30 du niveau général de la France, au profit du volume n°9 sus-désigné. » qui était au profit de la Ville de Bagnolet (fonds dominant).

Article 11 : de dire que la constitution des 7 servitudes et la renonciation à 3 servitudes se font à titre gratuit, en contrepartie à la renonciation à la servitude non altius tollendi par Société Twin Hotel et la Société Twin Office qui grevait le projet IMGP2.

Article 12 : de dire que les actes notariés seront rédigés avec la participation de Maître Caroline ARCHAMBAULT, notaire au sein de l'Etude Cheuvreux, 55 boulevard Haussmann à 75008 PARIS et assistant la Ville de Bagnolet.

Article 13 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement son représentant, à signer tous les documents et tous les actes à intervenir, nécessaires à l'établissement de ces servitudes.

DEL231221 24 Convention de financement et de gouvernance pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le lancement des études d'opportunités sur la transformation de la Porte de Bagnolet

Sur le rapport de Cédric PAPE, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Attractivité, Aménagement du Territoire et du Cadre de vie et de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Délibération suivante, convention de financement et de gouvernance pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le lancement des études d'opportunité sur la transformation de la Porte de Bagnolet.

Cédric Pape ?

Cédric PAPE : Merci.

Le secteur de la Porte de Bagnolet Gallieni, avec son échangeur, son autoroute, le périphérique enregistre au quotidien des niveaux de pollution qui dépassent les seuils d'alerte. Je parle là des nuisances sonores et des nuisances atmosphériques. Ce sont 300 000 véhicules par jour qui traversent Bagnolet à cet endroit.

Vous en conviendrez chers collègues, c'est trop. C'est trop, il faut agir. Cela a été l'une des premières commandes que m'a faites M. le Maire que d'avancer sur la transformation de cette Porte de Bagnolet Gallieni. C'est devenu un sujet de santé publique. Il nous faut

corriger cela avec, je le pense sincèrement, un plan écologique ambitieux pour la Ville de Bagnolet.

Une formidable synergie autour du maire de Bagnolet, autour du président d'Est Ensemble Patrice Bessac – et je fais une mention spéciale à Gaylord Le Chéquer s'il nous entend –, du maire du XX^e arrondissement Éric Pliez et du premier adjoint de Paris Emmanuel Grégoire ont permis de réfléchir à un projet écologique audacieux : la transformation de cet échangeur et de ses abords via un enfouissement.

Cela a été voté avec la Métropole du Grand Paris et l'État car il est temps de changer d'ère en baissant le trafic routier. Je pense que c'est clairement un axe important, en plus de cette délibération. Les choses ne peuvent pas avancer s'il n'y a pas de notre part, élus locaux, mais aussi d'un point de vue national une volonté de baisser le trafic. C'est ce que souhaite la maire de Paris sur le périphérique.

C'est aussi le moment de changer d'air au niveau local pour que les Bagnoletaises et les Bagnoletais et nos enfants puissent respirer un air plus propre.

La majorité municipale propose donc de passer à l'action après plusieurs études et plusieurs concertations publiques et institutionnelles et d'approuver ce soir la première convention de cofinancement et de gouvernance pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour cadrer cette transformation de la Porte de Bagnolet. Il s'agit là en fait d'une première pierre.

Le programme sur 2024 et 2025 est de signer un Projet partenarial d'Aménagement (PPA) de préfiguration puis un PPA opérationnel et enfin une déclaration d'intérêt métropolitain, tout cela dans le but d'obtenir l'aide de l'État pour transformer cet échangeur.

Comme vous pouvez le constater, nous lançons ce soir un vaste programme écologique et urbain avec cette transformation de l'échangeur qui s'étendra sur plusieurs années avec des phases, avec des objectifs, déjà à court terme. On nous a fait souvent le reproche lors des ateliers, les habitants ne veulent pas attendre 20 ans et je peux le comprendre.

M. le Maire a passé commande pour, à la fin du mandat, casser le plus de bretelles que possible ou des rampes d'accès qui entourent Bel Est.

À long terme, c'est évidemment l'enfouissement total ou partiel de l'échangeur en fonction du retour des études, bien que nous préconisons un enfouissement total, la renaturation avec un parc de 2,5 hectares et de 250 arbres plantés et enfin une connexion piétonne avec Paris.

Voilà aujourd'hui le projet de cette délibération qui est mise au vote.

Tony DI MARTINO : Merci, Cédric.

Des remarques ? Monsieur Staelens ?

Sébastien STAELENS : Il faut se féliciter bien entendu de toutes les études, de tous les projets, de toutes les attentions portées à ce secteur qui le mérite plus que tout.

Trois craintes, trois remarques concernant ce projet.

La première remarque serait d'ordre écologique : pas d'étude d'impact, pas de recensement des écosystèmes présents, pas de volonté de voir où l'on va aller et où l'on doit aller.

Deuxième point, il n'y a pas de réelle réduction de trafic prévue. On n'est pas dans cette volonté de réduire le trafic routier.

Cédric PAPE : J'ai dit l'inverse.

Sébastien STAELENS : Je peux imaginer le contraire. En tout cas, j'imagine le contraire, il n'y a pas de réelle volonté de diminuer ce trafic.

Cédric PAPE : Si, j'ai dit l'inverse.

Sébastien STAELENS : Je pense encore une fois le contraire.

Troisième et dernier point, c'est une crainte quant à la densification. Que va-t-il advenir de cette zone ? Ne va-t-on pas l'offrir à des promotions qui remplaceront peut-être une gêne par une autre ?

On votera pour cette délibération. On accompagne, on encourage cette volonté, mais on est dans l'attention par rapport aux trois points que je viens d'énoncer.

Cédric PAPE : Le premier point, c'était ?

Sébastien STAELENS : Les études d'impact.

Cédric PAPE : Et le deuxième... Ah oui, la circulation. Sur la circulation, je vous ai répondu.

Tony DI MARTINO : D'autres interventions ?

Jules Ragueneau et Anne De Ruy ?

Jules RAGUENEAU : Merci.

J'interviens au nom du groupe Citoyens Indépendants. On votera évidemment cette délibération, déjà pour un aspect de santé. Comme Cédric Pape l'a dit, tous les seuils d'alerte sont dépassés et c'est vraiment grave. Il est temps que les habitants de Bagnolet puissent vivre dans un air moins pollué.

Il faut tendre vers une réduction du trafic, on ne peut qu'être d'accord avec cela, et à ce titre l'enfouissement de l'échangeur est aussi un projet écologique. J'insiste sur ce mot : c'est un projet écologique.

Merci.

Tony DI MARTINO : Anne De Ruy ?

Anne DE RUGY : Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais ajouter quelques mots pour le groupe Bagnolet en Commun et les écologistes. Bien sûr, nous partageons l'ambition de transformer la Porte de Bagnolet. C'est un projet très attendu, un projet urgent pour la ville.

Nous sommes bien placés pour le savoir, c'est un lieu qui cumule des nuisances innombrables : cela a été dit, des seuils de pollution jusqu'à 8 fois supérieurs aux seuils d'alerte de l'OMS, des seuils de bruit très élevés et c'est un lieu de rupture urbaine, un lieu où toutes les mobilités douces (la marche et le cyclisme en premier lieu) sont méprisées et reléguées.

Cet échangeur autoroutier crée une discontinuité majeure entre Paris et sa banlieue, y compris au sein même de la ville de Bagnolet.

S'ajoutent aussi beaucoup de dysfonctionnements qui ont été bien mis en évidence lors du diagnostic qui a été fait dans la période de concertation : une zone commerciale sous-occupée, une minéralisation à outrance, une zone dégradée avec beaucoup de délaissés urbains inutilisés, évidemment bétonnés et minéralisés, des rues, des espaces, des abords d'immeubles et des bâtiments, voire des jardins improbables et inaccessibles.

La Porte de Bagnolet et le pôle Gallieni sont aujourd'hui malheureusement ce que l'on pourrait appeler un commun négatif, c'est-à-dire une zone où il n'y a que des points négatifs pour la ville, que nous ne souhaitons pas léguer aux générations futures.

Face à cette situation, le projet de réflexion est ambitieux et nous disons évidemment oui, il est urgent de réparer, de panser les plaies, d'humaniser, de renaturer, de reconquérir, de créer des ponts et de relier les villes et les quartiers.

L'État doit évidemment prendre toute sa part dans cette réparation puisque l'on sait par ailleurs que c'est l'État qui a imposé cette infrastructure dans la ville de Bagnolet. Nous sommes très satisfaits que le réaménagement de la Porte de Bagnolet ait été désigné ou soit en passe de l'être comme une opération d'intérêt métropolitain tant Bagnolet paie ici les nuisances d'un trafic de transit qui concerne l'ensemble de la Métropole du Grand Paris.

Aussi, nous partageons les objectifs qui sont mentionnés dans le plan guide et qui sont rappelés ici, pour certains en tout cas, dans la délibération de ce soir, à savoir : la réduction drastique de la pollution atmosphérique et des nuisances sonores, l'humanisation de la zone, l'objectif d'en faire un lieu de vie et non pas seulement un lieu de transit, la renaturation et la reconquête de la pleine terre, la priorité donnée aux mobilités non polluantes et la volonté de retrouver des continuités au sol et visuelles.

C'est pourquoi, bien sûr, nous voterons cette délibération pour aller de l'avant.

Nous avons néanmoins trois points de vigilance que j'ai déjà pu exprimer au sein d'Est Ensemble et à la Métropole du Grand Paris.

Le premier est celui des scénarios. Seul un scénario est évoqué là, le scénario de l'enfouissement maximum. Or, il me semble qu'il faut garder plusieurs scénarios tant ce scénario est incertain du point de vue financier d'abord, du point de vue technique ensuite et du point de vue écologique.

Il faut faire des études fines, en particulier d'impact de pollution à la sortie de tunnel puisqu'un tunnel ne permet pas de faire disparaître la pollution de manière magique, donc pour faire attention à l'endroit où pourrait sortir la pollution.

Il faut faire les études d'impact carbone puisque l'on sait que ce genre de bâti très impressionnant est très consommateur de carbone et a un impact écologique. Il faut que ces études puissent nous éclairer pour prendre ensuite une décision politique future.

Le deuxième point de vigilance, c'est effectivement la question du trafic. Il est indiqué dans la délibération que l'État n'a pas souhaité la baisse du trafic, en tout cas n'a pas considéré cette hypothèse comme plausible.

Je cite : « La perspective d'une baisse de trafic significative sur la A3 n'est pas envisageable pour l'État » et c'est cette perspective de l'État qui fait que c'est le scénario de l'enfouissement total qui est aujourd'hui privilégié.

Or, on parle quand même d'un réaménagement d'ici 10, 15 ou 20 ans, alors même que nous avons entamé pour les villes limitrophes du périphérique, pour Est Ensemble, on a entamé avec la maire de Paris la perspective d'une transformation du périphérique en boulevard urbain. On a entamé au niveau d'Est Ensemble une réflexion sur les autoroutes apaisées. On ne se projette pas dans deux ou trois ans, mais dans cinq, 10, 20 voire 30 ans. Là, on est sur une perspective de trafic non diminué.

Il y a une bataille à mener. J'entends bien les uns et les autres qui disent que l'on va diminuer le trafic, mais ce n'est pas encore ce qui est dans la délibération. C'est dommage d'ailleurs, puisqu'on peut imaginer, là aussi en se projetant, qu'avec les lignes du Grand Paris Express les liaisons de banlieue à banlieue seront extrêmement rapides et changeront complètement la vie notamment en Seine-Saint-Denis, ce qui devrait permettre de réduire le trafic.

Enfin, le troisième point est ce qui a été mentionné sur la question du foncier. Il est indiqué 1,5 hectare de foncier valorisable. Il y a une inquiétude sur la possibilité d'une densification

dans un quartier qui est déjà l'un des quartiers les plus denses d'Europe et la perspective d'une privatisation du foncier comme cela s'est fait à la Porte de Montreuil.

Enfin, nous pensons qu'il est possible de faire de ce contre-exemple un réaménagement exemplaire en termes de réduction d'empreinte carbone, ou en tout cas de minimiser le coût carbone, de renaturation, de réemploi, de reconstruction et d'embellissement, en un mot de résilience.

J'ajouterai un mot sur ce qui a été dit. Je pense que c'est très important que l'on commence dès maintenant. C'est dans le plan guide et je pense que c'est très important que cela y figure. On est sur une perspective à moins de 10 ans, voire de cinq ans.

Le démantèlement d'un certain nombre de bretelles qui accèdent au parking, comme chacun a pu le voir il y en a tout de même une par étage de chaque côté, donc six bretelles qui sont quasiment tout le temps vides, de toutes les bretelles autour et la reconquête pour nous à Bagnolet de la rue Jean Jaurès et de la rue des Champeaux qui sont aussi des délaissés urbains actuellement peu utilisés et qu'on peut reconquérir, surtout avec la perspective de l'apaisement du périphérique.

Il faut commencer dès maintenant parce que, sur ce pôle Gallieni, chaque mètre carré reconquis sur le béton compte.

Je vous remercie.

Tomy DI MARTINO : Édith Félix ?

Édith FÉLIX : Merci.

Merci, Anne, je vais redire un peu ce que tu as dit, mais différemment.

Cette délibération porte sur une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude préliminaire à la transformation de la Porte de Bagnolet. La nécessité de cette transformation justifie bien que l'on procède au plus vite à des études approfondies pour dégager les meilleures solutions, donc on peut dire qu'il n'y a pas d'obstacle pour voter pour cette délibération.

La prestation d'étude est financée par des partenaires extérieurs à la Ville : la Ville de Paris, Est Ensemble, la Métropole du Grand Paris dont on peut remercier le nouvel engagement de réparer la coupure urbaine imposée par l'État lors de la construction de la A3 et les dommages infligés sur la santé des riverains occasionnés par une telle infrastructure.

Regardons pourtant l'enjeu. Nous sommes devant une infrastructure monumentale dont on dit qu'elle est le plus gros échangeur d'Europe. Il s'agit d'un enjeu d'aménagement urbain bien sûr, mais pas seulement. C'est encore plus un enjeu de circulation, de mobilité avec un trafic de 300 000 véhicules par jour dont 85 % de trafic de transit qui est imposé aux riverains entre la A3 et le boulevard périphérique.

La perspective d'une baisse de trafic significative sur l'A3 n'est pas envisageable pour l'État, nous dit-on. Pourtant, c'est bien le premier point à travailler au moment où la Ville de Paris a décidé d'abaisser la vitesse maximale sur le périphérique à 50 km/h. La transformation de l'A3 en boulevard urbain est bien la perspective qu'il faut envisager pour ce projet qui se situe certes avec des étapes à court terme, mais aussi sur le long terme.

Il faut d'abord penser à un projet d'infrastructure routière. En tant que maire adjointe à la voirie, aux déplacements et à l'eau dans la ville, ce sujet me concerne au premier chef et je le porterai avec conviction.

Il faut s'attacher à la cause, réduire le trafic automobile, réserver une voie aux transports en commun et peut-être une autre à la logistique de desserte de l'est de la petite couronne parisienne et de Paris.

On l'a dit, la pollution de l'air bat des records : 7 fois, 8 fois les normes admises par l'OMS, la pollution sonore aussi au-delà des seuils avec des risques sur la santé et sur l'apprentissage des enfants.

C'est un enjeu de santé majeur pour les dizaines de milliers de personnes qui habitent à proximité de cette infrastructure. Il faut agir sans attendre, mais comme je l'ai déjà dit c'est un projet de long terme.

On entend dire dans la rue : « Il faut casser l'échangeur ». Oui, il faut réduire la pollution sans attendre et commencer à rogner ce monstre en démontant ses bretelles.

La note indique que 2,5 hectares de surface perméable vont être gagnés par le projet sur un total actuel de 13,3 hectares occupés aujourd'hui par l'échangeur. Autant dire que cela reste un projet cosmétique du point de vue de l'aménagement urbain et que l'on est très loin de la réparation de la ville déchirée par ce monstre de béton.

On peut s'interroger encore plus quand on voit que sur les 2,5 hectares récupérés 1,5 sera consacré à du foncier valorisable, c'est-à-dire à de nouvelles constructions. Quand la note évoque l'émergence d'un nouveau quartier dans la ville grâce à l'enfouissement total de l'échangeur, il faut comprendre juste l'inverse : pour financer l'enfouissement, il faut construire et construire encore.

Je ne crois pas que les habitants et les habitantes de notre ville souhaitent voir la construction d'une deuxième Capsulerie à côté de la première.

Comme écologistes à Bagnolet, comme à Est Ensemble et à Paris, nous avons les plus fortes réserves sur cet enfouissement qui ne résout rien. La pollution de l'air continuera et les nouveaux immeubles qui verront le jour y seront directement exposés.

Le chantier est pharaonique, l'enfouissement total suppose un creusement bien plus important que celui indiqué. Il devrait commencer très en amont.

Pour conclure, nous sommes face à un défi urbain et écologique majeur. L'échangeur est ce que l'on appelle un commun négatif, à savoir une infrastructure du passé dont nous héritons et qui n'a que 50 ans. L'étude d'opportunité prévue doit donner une perspective pour à la fois faire émerger un territoire vivable, respirable, résilient aux inondations et aux canicules et transformer cette infrastructure de façon rationnelle d'un point de vue écologique et économique, la démanteler tout en préservant nos objectifs pour un avenir ouvert et sobre.

Tony DI MARTINO : Merci.

Quelques remarques.

La Porte de Bagnolet doit muter pour des questions de santé environnementale et pour des questions d'aménagement. Aujourd'hui, c'est une question qui ne fait plus débat. La Porte de Bagnolet est l'une des dernières, voire la dernière à ne pas être aménagée. Il faut avancer concrètement et cette délibération nous permet d'avancer.

Je me souviens il y a encore trois ans ou trois ans et demi des ricanements ici ou là des uns et des autres, parfois de certains autour de cette table, lorsque l'on parlait de l'aménagement de la Porte de Bagnolet qui est encore loin d'être concrétisé. On avance et on avance réellement.

Alors, le scénario est ambitieux, tout à fait. C'est le choix qui a été fait par les exécutifs des collectivités territoriales. C'est le choix qui a été fait par rapport à la position de l'État qui était de retenir le scénario le moins ambitieux, le scénario le plus cosmétique.

L'État n'avait pas forcément envie d'investir sur la Porte de Bagnolet. On parle d'un projet à 200 ou 250 M€, voire plus. On se doute bien que ce projet ne va pas être financé par la Ville de Bagnolet. Il va être financé par l'État, par la Métropole, par des acteurs publics dans le cadre d'un PPA. Il va être également financé sans doute par la vente de foncier.

Aujourd'hui, dire qu'il n'y aurait pas de vente de foncier serait mentir. Après, est-ce que l'on va faire une deuxième Capsulerie ? On pourrait faire une deuxième rue Anatole France, ce

serait plus sympa. En tous les cas, on ne va pas faire une deuxième Capsulerie à la place de l'échangeur autoroutier.

La Ville de Paris, avec toutes les communes limitrophes, porte des projets ambitieux de transformation du périphérique, de limitation de la vitesse sur le périphérique, mais il ne vous a pas échappé les positions des représentants du Gouvernement, les positions de la droite parisienne, les positions d'un certain nombre de villes de l'ouest parisien. On ne peut pas dire que ces projets fassent l'unanimité et ce qui est présenté comme quelque chose d'acquis ne l'est pas forcément.

On fait de la politique, on porte de l'ambition pour la ville de Bagnolet. Je ne suis pas un technicien d'infrastructures, je ne suis pas un ingénieur environnementaliste, je suis maire de Bagnolet et j'essaie d'avoir de l'ambition pour cette ville. Effectivement, c'est quelque chose qu'on laissera à nos successeurs si l'on y arrive.

En tout état de cause, le choix qui est fait avec Est Ensemble, le choix qui est fait avec Paris est de ne pas fermer des portes à ce stade du bras de fer, puisque c'est un bras de fer que l'on a engagé avec l'État.

Lorsque le préfet de Région est venu il y a deux ou trois ans au dernier étage des Mercuriales, on ne peut pas dire qu'il était très enthousiaste. Quand je vous dis que les services de l'État préconisaient de retenir la solution et l'hypothèse la plus cosmétique et la moins coûteuse, c'était une hypothèse à 50 M€. Vous vous rendez bien compte qu'entre 50 et 250 M€ on ne parle pas de la même chose. On a fait le choix unanime de s'y opposer.

On avance. J'entends les questions, les raisonnements, les réticences, parfois les postures politiques ou politiciennes, mais en tout état de cause fermer aujourd'hui des possibilités pour la transformation de la Porte de Bagnolet, je pense que ce serait quelque chose qui ne relève pas de la responsabilité politique.

Aujourd'hui, il faut avancer. Croyez-moi que c'est loin d'être gagné, mais il faut se battre. C'est quelque chose qui revient souvent dans le discours du préfet de Région : si vous n'êtes pas capables de vous mettre d'accord entre élus locaux sur ce que vous voulez pour votre territoire, ce n'est pas à nous l'État que vous allez demander d'arbitrer ou demander des sous.

Le meilleur moyen que l'État se défasse sur tous ces projets d'envergure, c'est de dire : c'est trop compliqué, il y a trop de divergences.

On avance, c'est une bonne chose. Croyez-moi, il n'y a encore rien de gagné sur le sujet. J'invite chacun et chacune à laisser les petites postures politiciennes derrière soi.

Monsieur Vionnet ?

Pierre VIONNET : Notre groupe votera favorablement cette délibération.

Énormément de choses ont été dites sur le constat. On partage tous le constat que c'est un lieu déterminant pour Bagnolet. Il y a une question de rupture urbaine avec Paris, mais c'est aussi un vrai lieu de centralité pour les Bagnoletais. C'est le lieu où l'on va prendre le métro, où l'on traverse la ville à pied. C'est un vrai lieu de la quotidienneté qui, c'est inutile de le dire puisque tout le monde l'a déjà dit, n'est pas du tout accueillant aujourd'hui.

Plusieurs ont mentionné la raison environnementale et de santé publique, je n'insiste pas, on est tous d'accord.

Il existe un enjeu de mobilité. Je rejoins l'insistance d'Édith sur la question. J'entends bien que les combats sont difficiles à mener, mais il y a un certain nombre d'exemples en France et à l'étranger assez inspirants, même des exemples très radicaux d'infrastructures autoroutières qui sont devenues des lieux piétons et vélos. On en est sans doute très loin, mais je pense que l'on est nombreux autour de cette table à considérer qu'il n'y aura rien de vraiment déterminant sur la Porte de Bagnolet tant qu'il n'y a pas une réduction énorme du trafic automobile qu'elle supporte aujourd'hui.

Au-delà de ces constats partagés, nous constatons le point positif d'un travail en commun des acteurs puisque c'est indispensable pour avancer.

Après, ce qui nous importe le plus, c'est quand même qu'on ait un projet réel et sérieux. Les habitants de Bagnolet attendent depuis trop longtemps un changement de ce lieu. On ne peut pas rêver d'un avenir radieux à 30 ans, dont on ne serait pas totalement certain.

C'est vrai qu'il se pose une vraie question sur cette question de l'enfouissement que d'autres avant moi ont évoquée. Si l'on ne peut que souscrire à un projet ambitieux, selon les chiffres que le maire évoquait il y a quelques minutes, on sait très bien que le projet ambitieux sera dans des échelles financières qui seront bien supérieures pour arriver à quelque chose, donc si l'on ne peut que souscrire à un projet ambitieux il y a tout de même un vrai enjeu à être sûr qu'il est réaliste.

La question de l'enfouissement complet pose énormément de questions qui ont été évoquées avant moi. On voit même que dans d'autres lieux, par exemple en ce moment même, alors qu'il y a les JO, ce n'est pas jugé réaliste et faisable sur la Porte de la Chapelle.

Indépendamment des coûts financiers et du fait qu'enfouir ne règle pas comme par miracle les problèmes, puisqu'effectivement on le voit même pour des trémies de tunnel plus modestes il y a d'énormes concentrations de pollution aux entrées et aux sorties, donc cela ne fait pas disparaître la pollution, de surcroît moi non plus je ne suis pas ingénieur spécialisé dans les infrastructures, mais je lis qu'un certain nombre de réglementations sur les longueurs de tunnel peuvent rendre les choses très compliquées.

Je pense qu'il y a un vrai point de vigilance et, en l'évoquant, on n'est pas dans la critique et encore moins dans la posture. Il y a un vrai point de vigilance sur la faisabilité réelle du sujet.

Ensuite, à part le fait que c'est un projet sérieux, il y a un vrai impératif – et vous l'avez tous mentionné – sur le fait que ce soit un projet phasé et que l'on en voie des résultats relativement vite. À ce sujet, je me félicite que des études qui sont déjà anciennes, qui ont plus d'une dizaine d'années, qu'avait faites l'Agence d'Urbanisme de la Ville de Paris, l'APUR, sur la possibilité sans modifier le trafic de couper des bretelles, je me félicite que ce sujet revienne et je pense qu'effectivement cela peut être l'une des premières phases d'aménagement du projet.

Je me félicite qu'Est Ensemble ait missionné une équipe de paysagistes. Coloco pour ne pas les nommer, pour qu'il y ait de premières actions de végétalisation. Je pense que c'est le gros point de vigilance sur lequel il faut être aussi, c'est-à-dire qu'il y ait de vraies traductions opérationnelles.

On votera d'autant plus pour que la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui est confiée à la SPL Paris Métropole Aménagement vient justement, espérons-le, travailler des faisabilités par rapport à des images de projets qui ont été diffusées aujourd'hui et dont on peut douter malheureusement de la réalité.

Considérons qu'il y a un travail en cours, que la mission qui se lance permettra de vérifier un certain nombre de choses, mais il faut avoir cette vigilance de faisabilité et éviter le rêve de lendemains qui chantent s'il n'y a pas d'améliorations concrètes.

Tony DI MARTINO : Franchement, Monsieur Vionnet, je me félicite de votre intervention.

En l'espace d'un mois et demi, entre le moment où vous avez distribué votre tract et que M. Staelens venait le distribuer en réunion de bilan de mi-mandat et aujourd'hui, votre position a grandement évolué. Franchement, c'est la force de la démocratie.

Permettez-moi de vous citer : « Depuis quelque temps, la mairie amuse la galerie avec un projet totalement irréaliste pour la Porte de Bagnolet qui n'a pas le début d'un financement. Une seule chose est sûre, il ne se passera rien avant des décennies. À l'inverse, un projet

réaliste existe entre les Portes de Bagnole et de Montreuil, une passerelle pour piétons et vélos étudiée de longue date. »

Franchement, je suis ravi que vous ayez pu évoluer et considérer que le projet que l'on essaie de porter sur la Porte de Bagnole est un projet un peu sérieux.

Je ne vais pas me l'attribuer, Cédric Pape ne va pas se l'attribuer. On travaille avec des gens extrêmement sérieux à Est Ensemble, à Paris 20 et à Paris. On leur apportera ce crédit et on vous invitera la prochaine fois à modifier le début de votre paragraphe sur « un projet qui n'a pas le début d'un financement ».

Je vous propose de passer aux voix.

Pierre VIONNET : Si je puis me permettre ?

Tony DI MARTINO : Allez-y.

Pierre VIONNET : Je maintiens que les images que l'on a vues, puisque des images ont été diffusées, pour le dire gentiment, relèvent de la bande dessinée et pas du projet de réaménagement urbain. Ces images ont été montrées il y a quelques mois, comme par miracle l'autoroute avait disparu et il y avait des petits arbres partout.

Je maintiens que ce n'était pas une image sérieuse. J'ai lu avec attention les documents qui ont été débattus au conseil de territoire d'Est Ensemble et des choses n'étaient pas du tout dans ces images : le phasage, couper les bretelles, etc. Ce sont des réflexions déjà anciennes et portées par l'APUR, pour rendre à César ce qui lui appartient.

J'ai constaté des évolutions dans les documents du conseil de territoire et je maintiens qu'il y a des points de vigilance forte sur l'enfouissement. Justement, j'espère que la mission qu'on est appelé à voter ce soir permettra d'approfondir de manière opérationnelle et sérieuse ces sujets.

Tony DI MARTINO : Nous sommes tous d'accord, nous n'amusons pas la galerie.

Je vous propose de passer aux voix.

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE

Article 1 : d'approuver le projet de convention de financement et de gouvernance pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner le lancement des études d'opportunité sur la transformation de la Porte de Bagnole.

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention.

DEL231221 25 Autorisations d'ouverture dominicales 2024

Sur le rapport de Gyöngyi BIRO, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Attractivité, Aménagement du Territoire et du Cadre de vie

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Délibération suivante, autorisations d'ouvertures dominicales 2024. Gyöngyi Biro ?

Gyöngyi BIRO : Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une demande de dérogations d'ouvertures dominicales pour l'année 2024 des commerces. Une demande a été faite pour quatre dimanches, c'est-à-dire les 8, 15, 22 et 29 décembre 2024.

La loi du 6 août 2015 dite loi Macron fixe le nombre des dimanches pouvant être ouverts à 12 par an.

Préalablement à la présentation de ce dossier, la Métropole du Grand Paris a été sollicitée pour avis et un courrier de consultation obligatoire a été adressé aux partenaires sociaux, unions locales et organisations syndicales, ainsi qu'aux organisations patronales.

Il est demandé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à l'ouverture exceptionnelle de commerces de détail situés sur le territoire de la commune pour quatre dimanches pour l'année 2024.

Je vous remercie.

Tony DI MARTINO : Est-ce qu'il y a des remarques ou des observations ?

Laurent Jamet ?

Laurent JAMET : C'est la fin de l'année, je ne vais pas faire la longue intervention habituelle que l'on fait sur les ouvertures dominicales, mais, pour comprendre, cela vaut pour Picard et pour d'autres commerces ?

Gyöngyi BIRO : Oui, cela vaut pour les commerces de détail.

Laurent JAMET : On va se simplifier la vie, on va s'abstenir.

Tony DI MARTINO : Je vous propose de passer aux voix.

Le Conseil Municipal décide, PAR UNE MAJORITE DE 31 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Société civile, Radicaux et Républicains, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires, Groupe Citoyens Indépendants) ET 7 ABSTENTIONS (Groupe Ensemble pour Bagnolet)

Article 1 : d'émettre un avis favorable à l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail situés sur le territoire de la commune, pour 4 dimanches pour l'année 2024, les dimanches 8, 15, 22 et 29 décembre.

Article 2 : de dire que la liste des dimanches bénéficiant d'une dérogation exceptionnelle au repos dominical sera fixée par un arrêté du Maire.

DEL231221 26 Fixation des tarifs 2024 de la taxe de séjour

Sur le rapport de Ndeye Marieme DIOP, Conseiller.e Municipal.e, au nom de la Commission Attractivité, Aménagement du Territoire et du Cadre de vie et de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

*Tony DI MARTINO : Fixation des tarifs de la taxe de séjour.
Marieme ?*

Ndeye Marieme DIOP : Bonsoir.

Cette note concerne la fixation des tarifs de la taxe de séjour pour l'année 2024. Au niveau du tourisme, nous avons relevé les montants de la taxe de séjour comme la loi de finances nous y autorise afin d'obtenir des tarifs arrondis pour l'ensemble des hôteliers.

Tony DI MARTINO : Est-ce qu'il y a des remarques ?

Monsieur Vionnet ?

Pierre VIONNET : Nous voterons pour, d'autant que les discussions en commission ont permis d'ajuster les montants jusqu'au maximum.

Tony DI MARTINO : Exactement.

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE

Article 1 : de fixer la grille tarifaire de la taxe de séjour collectée sur son territoire et calculée au réel, selon les tarifs suivants pour l'année 2024 :

Catégorie d'hébergement	Montant par jour et par personne, par collectivité			
	Commune (€)	Départementale additionnelle (€)	Régionale (€)	Total (€)
Palaces	4,60	0,46	0,69	5,37
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,30	0,33	0,49	4,12
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,48	0,25	0,37	3,10
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,60	0,16	0,24	2,00
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	1,00	0,10	0,15	1,25
Hôtels de tourisme 1	0,80	0,08	0,12	1,00

étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives				
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,60	0,06	0,09	0,75
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20	0,02	0,03	0,25

Article 2 : de préciser que pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau ci-dessus, le tarif applicable par personne et par nuitée reste fixé à 5% du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité.

Article 3 : de préciser que les tarifs définis ci-dessus sont fixés au regard des montants planchers et plafonds déterminés chaque année en loi de finances.

Article 4 : de décider que ces tarifs seront applicables dès le 1^{er} janvier 2024 pour une période perceptible d'un an. Ces tarifs seront maintenus pour les périodes suivantes, sauf délibération contraire prise par le Conseil municipal.

Article 5 : de préciser que cette délibération sera notifiée aux professionnels du tourisme présents sur le territoire ainsi qu'aux plateformes de réservation de logements entre particuliers.

Article 6 : d'indiquer que chaque logeur est tenu de présenter un registre sur lequel seront mentionnés, à la date et dans l'ordre des perceptions effectuées, le nombre de personnes ayant séjourné dans l'établissement, le nombre de nuitées.

DEL231221 27 Convention d'objectifs entre la ville de Bagnolet et le théâtre LE SAMOVAR 2023-2025

Sur le rapport de Merle-Anne JORGE, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Citoyenneté et Solidarités

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Délibération suivante, convention avec Le Samovar. Merle-Anne ?

Merle-Anne JORGE : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous. C'est une convention d'objectifs comme vous avez l'habitude d'en voir avec les trois théâtres privés que la Ville de Bagnolet subventionne. Celle-ci est une convention entre la Ville de Bagnolet et le théâtre Le Samovar pour la période allant de 2023 à 2025.

*Tony DI MARTINO : Avez-vous des questions ?
Pas de question.*

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE

Article 1 : d'approuver la convention avec le Théâtre Le Samovar pour une durée de trois ans.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération et tout document s'y rapportant.

DEL231221 28 Prorogation de la convention de participation financière de la Ville de Bagnolet au fonctionnement des classes maternelles et élémentaires de Saint-Benoist de l'Europe

Sur le rapport de Edouard DENOUEL, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Citoyenneté et Solidarités et de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Délibération suivante, prorogation de la convention de participation financière de la Ville de Bagnolet au fonctionnement des classes maternelles et élémentaires de Saint-Benoist de l'Europe. Édouard Denouel ?

Édouard DENOUEL : La délibération qui vous est soumise est une prorogation de la convention de financement de l'école Saint-Benoist de l'Europe pour l'année 2023 afin de pouvoir liquider la dépense 2023.

Pour mémoire, c'est une participation financière qui s'établit à peu près à 230 000 €. Ce sont des montants que nous octroyons en fonction du nombre d'élèves en élémentaire (135 en

moyenne) avec une clef de répartition de 880 € par élève et de 1 600 € par élève en école maternelle, avec une soixantaine d'élèves.

Je vous le rappelle encore une fois, même si l'on en a parlé ici, que c'est un dispositif qui a été mis en œuvre par la réforme Blanquer de 2019. Depuis l'année scolaire qui a suivi, il pèse sur la Ville et sur les communes une obligation qui n'est pas neutre. Financièrement, cela coûte à peu près 100 000 € de plus pour la Ville, sur six ans de mandat ce sont 600 000 €, soit, pour que chacun se rende compte, deux cours d'école déminéralisées sur le format de ce que l'on a pu faire par le passé.

Ce n'est pas pour faire larmoyant, mais pour constater que l'État a ajouté une charge financière, une sorte de boulet au pied aux collectivités.

Pour autant, j'en profite pour rappeler que l'on continue à mener une politique éducative ambitieuse avec Frédéric Gabin au sein de la majorité, une politique qui est d'abord patrimoniale avec des niveaux importants d'investissement dans le bâti scolaire, notamment dans la rénovation thermique du bâti scolaire, une politique patrimoniale et écologique avec l'achèvement de la cour d'école déminéralisée à la maternelle Wallon et la programmation des suivantes, une politique éducative avec par exemple, je tenais à le souligner, la récente réforme du travail des personnels ATSEM et leur recentrage sur leur rôle d'assistance éducative, réforme qui est en place depuis le début de l'année scolaire.

En 2024, on travaillera sur le projet éducatif territorial, sur la mise en place du programme ACTE (Accompagnement des Collégiens Temporairement Exclus), un programme adossé au programme de réussite éducative porté par la Caisse des Écoles et l'on continuera notamment sur le soutien des projets éducatifs dans les écoles.

Il est important de continuer à favoriser le dialogue avec la communauté scolaire, notamment avec les familles via les parents élus. C'est le cas avec la pérennisation de la commission communale des menus.

Pour autant, on sait que tout n'est pas parfait, qu'il reste du travail pour bâtir d'abord, pour programmer les équipements, pour suivre au mieux les attentes de la communauté scolaire. Nous avons entendu (il se trouve que je l'avais rédigé avant de voir votre question orale, cela fera le pont) les retours d'expérience des familles sur la partie règlement de service et réservations, pour faire court.

Bien que, je le rappelle, nous avons toutes et tous voté ce règlement de service au mois de juillet, il faudra sûrement des ajustements pour plus de souplesse, notamment sur la question des certificats médicaux en suivant un certain nombre de recommandations sur le sujet. On y reviendra en continuant cette politique.

Je vous remercie.

Tony DI MARTINO : Des remarques ? Madame Desbordes-Silly ?

Angéline DESBORDES-SILLY : Un mot pour redire, comme on l'avait dit en 2020, à quel point nous regrettons d'avoir accordé des crédits supplémentaires à l'enseignement privé.

L'école privée sous contrat est essentiellement financée par l'argent public sans pour autant être accessible à tous puisque le financement public n'est à ce jour soumis à aucune condition de mixité sociale ou de sectorisation géographique.

Cette école inégalitaire est un défi pour la nation tout entière. Elle est un défi particulier pour nos quartiers gentrifiés où l'évitement scolaire est une réalité. Comme l'a écrit Jean-Paul Delahaye, « comment espérer vivre dans une société plus apaisée si l'on ne scolarise pas les élèves ensemble ? »

En France, les inégalités sociales pèsent sur le destin scolaire. La mixité recule et l'école de classe progresse. Cet échec de la promesse d'égalité participe à la crise de légitimité de l'école publique. Aujourd'hui, l'argent de tous contribue à financer l'école de quelques-uns.

Il est impératif de répondre désormais à la demande d'égalité scolaire dans un effort collectif de solidarité et de fraternité.

Tony DI MARTINO : D'autres interventions ?

Je vous propose de passer aux voix.

Le Conseil Municipal décide, PAR UNE MAJORITE DE 29 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Société civile, Radicaux et Républicains, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires, Groupe Citoyens Indépendants) ET 7 ABSTENTIONS (Groupe Ensemble pour Bagnolet)

Article unique : d'approuver l'avenant 2 portant prorogation de la convention de participation financière de la Ville de Bagnolet au fonctionnement des classes maternelles et élémentaires de Saint Benoist de l'Europe pour l'année 2023 et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à le signer.

DEL231221 29 Subvention à destination du Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine (RCDP) en coopération avec l'association Al-Bustan et en direction de la population de Jérusalem-Est

Sur le rapport de Chawqui HADDAD, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Citoyenneté et Solidarités et de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Délibération suivante, subvention à destination du RCDP. Chawqui Haddad ?

Chawqui HADDAD : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit d'une délibération plutôt technique. Je rappelle que la Ville de Bagnolet est engagée sur trois ans auprès du Réseau de Coopération décentralisée pour la Palestine depuis 2022. Souvenez-vous, on avait passé une délibération dans un précédent Conseil municipal de cette même année.

Il s'agit ce soir de réaffirmer l'engagement de la Ville et d'autoriser le versement du deuxième paiement sur 2023, 2 000 € par an, donc une délibération par an.

Pour rappel, le projet consiste à venir en aide et en soutien à un centre socioculturel sur place à Jérusalem-Est, dans le quartier de Silwan, et ce sur plusieurs volets, notamment autour du volet de la jeunesse avec l'implication des centres sociaux de Bagnolet et des autres villes engagées au sein du RCDP.

Compte tenu du contexte local, il nous semble important de participer à l'effort collectif des plus d'une vingtaine de collectivités engagées au RCDP, donc de réaffirmer notre soutien au projet.

Je précise également que cette année deux jeunes ambassadeurs de Bagnolet ont pu se rendre sur place dans le cadre d'un premier échange cet été. Chaque ville du RCDP en a fait de même avec ses propres ambassadeurs. Aujourd'hui, on réfléchit à la manière dont on pourrait revenir sur cet épisode important du programme, pourquoi pas via le Bajomag' ou via des réunions publiques et expositions dans les centres de quartier.

Je vous remercie.

Tony DI MARTINO : Des remarques, des observations ?

Je vous propose de passer aux voix.

Le Conseil Municipal **décide, A L'UNANIMITE**

Article unique : d'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 euros à destination du Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine pour l'année 2023.

DEL231221 30 Engagement triennal de la collectivité avec l'Institut de Recherche et d'études Méditerranée Moyen-Orient autour du projet Muftah/La Clé, visant à favoriser l'émancipation de la jeunesse des quartiers prioritaires QPV

Sous la Présidence de Cédric PAPE et sur le rapport de Chawqui HADDAD, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Citoyenneté et Solidarités et de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Délibération suivante, je donne la parole à Cédric Pape.

(Tony DI MARTINO et Edouard DENOUEL se déportent et quittent la séance)

Cédric PAPE : Délibération 30, engagement triennal de la collectivité avec l'Institut de Recherche et d'Études Méditerranée Moyen-Orient autour du projet Muftah/La Clé, visant à favoriser l'émancipation de la jeunesse des quartiers prioritaires (QPV).

Je donne la parole à Chawqui Haddad.

Chawqui HADDAD : Merci.

Chers collègues, la délibération que nous examinons ce soir constitue une initiative innovante d'une envergure considérable destinée à valoriser la jeunesse de notre ville, en particulier la jeunesse évoluant dans les quartiers prioritaires de la ville, les QPV de Bagnolet.

Cette délibération incarne la confiance que nous plaçons dans la jeunesse de notre ville et surtout les espoirs que nous investissons envers elle.

Depuis deux ans, l'Institut de Recherche et d'Études Méditerranée Moyen-Orient (iReMMO) a initié des échanges avec les communes de la petite couronne de l'est parisien, notamment les communes du département de la Seine-Saint-Denis.

L'objectif de ce projet est d'engager des publics éloignés des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale en les sensibilisant aux enjeux de la région Méditerranée Moyen-Orient. Cette démarche s'inscrit dans la volonté politique de permettre aux habitants de Bagnolet, en particulier aux jeunes d'être pleinement acteurs des projets qui les concernent.

Ce projet financé à hauteur de 300 000 € sur trois ans, principalement par l'Agence française de Développement, vise à favoriser le développement des connaissances, à cultiver l'esprit critique, à apaiser les tensions, à renforcer la cohésion sociale, la solidarité, etc.

Bagnolet contribuera à hauteur de 10 % de ces financements, soit 30 000 € sur trois ans à raison de 10 000 € annuels.

L'iReMMO, avec ses chercheurs reconnus nationalement et internationalement sera l'opérateur de ce projet.

Ce qui rend ce projet exceptionnel, c'est qu'il s'adresse exclusivement aux jeunes de Bagnolet et qu'il offrira à une trentaine de jeunes de notre ville l'opportunité de concevoir sur une période de 18 mois un projet axé sur l'international.

Au-delà des formations et conférences qui leur seront dispensées, ces jeunes définiront eux-mêmes le sens de leur projet et prépareront un voyage d'étude dans un pays de la région Méditerranée Moyen-Orient.

Il s'agit d'une approche qui démontre notre engagement en faveur de l'autonomie et de l'émancipation des jeunes de notre ville. D'ailleurs, cela raisonne parfaitement avec les engagements que nous avons pris dès le début du mandat, notamment l'engagement de rendre la ville à ses habitants.

Cette démarche s'inscrit dans la politique d'émancipation que nous défendons tout au long du mandat. Plutôt que d'imposer, nous préférons proposer des clés de compréhension du monde, des programmes dont les jeunes seraient les acteurs principaux, avec pour objectif essentiel l'émancipation des jeunes femmes et des jeunes hommes de notre ville.

Parmi les partenaires impliqués dans ce projet, il figure notamment le Département de la Seine-Saint-Denis qui participe également au cofinancement.

Au-delà du volet jeunesse, les chercheurs de l'institut offriront des conférences et des formations à destination des agents territoriaux et des animateurs de nos cinq centres socioculturels qui composent notre ville.

Enfin, je tiens à préciser que notre collègue élu Édouard Denouel siège au Conseil d'Administration de l'iReMMO depuis de nombreuses années. Sur les conseils et préconisations du déontologue qui a été sollicité pour l'occasion, je tiens à souligner que le maire et Édouard Denouel se sont déportés de la décision et du vote de cette délibération, démontrant ainsi la transparence de notre démarche.

C'est la première fois que la collectivité a recours au déontologue, conformément aux engagements politiques, et nous espérons que son expertise sera régulièrement sollicitée.

En résumé, chers collègues, le projet que je vous présente ce soir se distingue par son ambition. Il s'agit d'un projet à 300 000 € qui bénéficie d'un financement à hauteur de 90 % de la part de nos partenaires et acteurs institutionnels, notamment une agence de l'État.

Il répond à des normes strictes définies par l'Agence française de Développement, ce qui témoigne de son caractère exigeant. Ce projet est orienté vers l'avenir, offrant des perspectives prometteuses à la jeunesse de notre ville. C'est donc en toute fierté que je soumetts ce soir ce projet à l'approbation du Conseil municipal.

Je vous remercie.

Cédric PAPE : Merci, Chawqui.

Avez-vous des remarques ou des questions ? Monsieur Jamet ?

Laurent JAMET : Je vais commencer par une question avant de faire une explication de vote. On comprend pourquoi Édouard Denouel se déporte, mais pourquoi le maire doit-il se déporter ?

Cédric PAPE : C'était la réponse du déontologue.

Laurent JAMET : Merci, mais cela ne me dit pas pourquoi. Cela ne nous donne pas la raison pour laquelle il se déporte.

Cédric PAPE : C'était son conseil. Je ne suis pas déontologue.

Laurent JAMET : On pourrait informer le Conseil municipal de la raison pour laquelle le maire est censé se déporter selon l'avis du déontologue.

Donc on n'aura pas de réponse ?

Cédric PAPE : Monsieur Jamet, il ne faut pas refaire l'histoire ou refaire mes réponses. Vous me posez une question.

Laurent JAMET : Et vous me répondez.

Cédric PAPE : Je réponds que M. le Maire a sollicité le déontologue sur ce sujet parce qu'Édouard Denouel fait partie du Conseil d'Administration, vous l'avez bien compris, mais le retour du déontologue...

Laurent JAMET : J'ai compris, je ne suis pas plus débile que j'en ai l'air. La prochaine fois qu'il donne un avis comme celui-là, il faudrait qu'il soit assis sur une réponse.

Cédric PAPE : Monsieur Jamet, on ne va pas faire une course à la parole. Je finis juste ma réponse et je vous redonne la parole juste après.

M. le Maire saisit le déontologue, le déontologue répond et la réponse du déontologue c'est que...

Laurent JAMET : C'est absurde.

Cédric PAPE : Laissez-moi juste finir.

Émilie TRIGO : On n'a pas d'autre réponse à vous apporter.

Laurent JAMET : C'est bien ce que je dis. J'ai bien compris ce que vous êtes en train de m'expliquer. Ce que je dis, c'est que la prochaine fois que le déontologue donne un avis comme celui-ci, j'aimerais qu'on apporte une réponse sur la raison pour laquelle il a donné cet avis. On peut s'entendre là-dessus ?

Cédric PAPE : On peut s'entendre là-dessus.

Laurent JAMET : On s'entend là-dessus, on a avancé.

Cédric PAPE : C'est gentil, Monsieur Jamet.

Laurent JAMET : J'ai demandé tout à l'heure que l'on reporte le vote, mais on m'a expliqué que ce n'était pas possible.

Cédric PAPE : Si l'on pouvait éviter le « on », j'aimerais bien, parce que « on » c'est vraiment indéfini.

Sébastien STAELENS : Vous nous interrompez tout le temps.

Laurent JAMET : Quel « on » ?

Cédric PAPE : « On », c'est trop indéfini. Vous avez eu une discussion dont je ne suis pas au courant.

Laurent JAMET : Je suis allé voir le maire, Chavqui Haddad et M. Denouel. Cela vous va, comme réponse ?

Cédric PAPE : C'est bien de le dire.

Laurent JAMET : Aucun problème.

Cédric PAPE : Pas de « on ».

Laurent JAMET : OK.

Je suis allé voir un certain nombre de personnes, on m'a répondu que ce n'était pas possible de suspendre ce vote et qu'il fallait absolument le faire ce soir. Dont acte.

En commission, j'ai trouvé que les informations que l'on avait et par ailleurs la délibération n'apportaient pas des réponses très claires. Par exemple, il y a un certain nombre de choses sur les indicateurs, on se demande pourquoi c'est là. Je sais très bien à quoi servent des indicateurs, mais cela ne fait pas tout à fait délibération de Conseil municipal.

M. Haddad m'a dit tout à l'heure que, lors de la commission à laquelle on n'a pas pu participer parce que Solenne Le Bourhis n'en était pas informée, il y a eu une grande discussion dans la majorité sur cette délibération. Cela démontre bien que nous ne sommes pas les seuls à avoir des questions. Des informations ont été apportées à la suite des questions, que nous n'avons pas non plus.

Cela engage la Ville pour 10 000 €, 30 000 € sur trois ans. J'ai beaucoup de respect pour ce que fait l'iReMMO, il n'y a pas de souci là-dessus. Je suis plutôt d'accord avec la démarche engagée, en même temps on nous dit que c'est une démarche en construction.

Nous exprimons le besoin d'en discuter davantage et d'avoir un certain nombre d'informations. Nous ne voulons pas voter contre ni nous abstenir, donc en l'état des choses nous ne prendrons pas part au vote.

Cédric PAPE : C'est noté.

Chavqui Haddad ?

Chavqui HADDAD : Merci.

Plusieurs éléments de réponse. Effectivement, il serait compliqué de reporter le vote puisque les financeurs, notamment l'AFD, se sont déjà engagés sur le projet avec une somme évoquée de 300 000 €. Il faut donc que la délibération passe en 2023.

Par ailleurs, trois commissions ont précédé le Conseil municipal : la commission 1 des finances, la commission solidarité et citoyenneté il me semble ainsi que la commission d'attribution des subventions aux associations.

Ce projet a fait l'objet d'un passage dans ces trois commissions. J'ai apporté des éléments de réponse à chacune des questions que vous m'avez transmises.

Je corrige un propos de M. Jamet, selon lequel les élus de l'opposition n'auraient pas été conviés à la commission d'attribution des subventions. Ce n'est pas le cas, vous avez bien été conviés. J'ai entendu la remarque sur les problèmes techniques des mails, en revanche l'invitation à la commission d'attribution des subventions a été réalisée de la même manière que pour les autres commissions, en visio sur Teams. Cela fonctionne pour les autres.

On vous avait alertés en commission 1, il y a deux semaines, que la semaine suivante (donc une semaine avant le Conseil municipal) se tiendrait la commission d'attribution des subventions. Vous étiez tous au courant. Vous étiez en copie du mail qui date du 6 décembre, vous Solenne Le Bourhis ainsi que votre collègue Claire Laurence. Les deux qui siègent à la commission d'attribution des subventions étaient invitées. On l'a dit à l'oral aussi.

Mis à part cela, je n'ai pas reçu de demande particulière. Dans les commissions, vous m'avez interrogé. Je reconnais qu'il y avait des questions et j'ai apporté les éléments de réponse. En fin de commission, j'ai demandé s'il y avait d'autres questions, des choses qui n'étaient pas claires. Pas plus que cela.

Il y a eu la commission d'attribution des subventions. Des éléments ont été sollicités et on les a apportés, notamment des rapports d'activité et autres. Derrière, vous ne m'avez pas fait de mail. Vous ne vous êtes pas manifestés, mis à part en début de séance du Conseil municipal.

Si j'avais reçu une demande particulière, moi ou les services, peu importe, si vous aviez dit que ce n'était toujours pas clair et que vous aviez besoin d'en discuter, j'aurais fait la démarche de vous apporter encore plus d'éléments de réponse que ce que j'ai déjà fait.

Dernier élément, je suis tout de même assez surpris du fait que vous ne preniez pas part au vote. J'entends l'argumentaire, en revanche je suis surpris puisqu'il s'agit tout de même d'un projet où il est question d'apporter 300 000 €, 300 000 € qu'honnêtement la Ville de Bagnolet ne pourrait jamais se permettre dans le cadre d'un projet en direction de la jeunesse et qui adopte une démarche totalement innovante.

Il faut laisser les jeunes se prendre en main par eux-mêmes, l'émancipation est la vocation de ce projet.

Je suis d'autant plus surpris que l'on n'arrête pas de dire qu'il n'y a pas assez d'argent à Bagnolet. C'est vrai, on ne va pas se mentir. Là, il s'agit d'un projet à 300 000 €. Ne pas prendre part au vote sur un projet de ce type, je trouve cela assez surprenant.

Au début du mandat, je rappelle que votre groupe disait : il faut aller chercher des subventions, il faut que l'argent pleuve sur Bagnolet. On fait pleuvoir 300 000 € dans le cadre de ce projet en l'occurrence.

Je vous remercie.

Cédric PAPE : D'autres remarques ? Solenne Le Bourhis ?

Solenne LE BOURHIS : La vieille Bagnoletaise que je suis confirme que l'émancipation de la jeunesse n'est pas une nouveauté. Moi-même j'ai été jeune, toujours Bagnoletaise et j'ai participé à des projets comme ceux-là. Je peux témoigner de ce qui s'est déjà produit à Bagnolet. Il s'est produit beaucoup de choses et j'en suis l'illustration.

Quant à ma présence, il est un peu tard et je n'ai pas trop envie de m'attarder là-dessus. Je l'ai dit en commission. Parfois, Monsieur Chawqui Haddad, arrêtez votre mauvaise foi.

Chawqui HADDAD : Arrêtez quoi ? Je n'ai pas entendu. Juste, répétez le terme.

Solenne LE BOURHIS : Attendez, je termine.

Pierre VIONNET : Solenne peut peut-être terminer sans être interrompue.

Chawqui HADDAD : Je vous demande simplement de répéter la phrase, je n'ai pas entendu votre propos.

Solenne LE BOURHIS : Laissez-moi terminer, je vous ai laissé terminer.

Chawqui HADDAD : OK, terminez, par contre je ne pourrai pas répondre à vos propos.

Solenne LE BOURHIS : Que je l'explique à ma classe de CMI, je comprends, mais à un adulte, Monsieur Haddad...

Chawqui HADDAD : Allez-y, terminez, allez.

*Solenne LE BOURHIS : Pardon ? « Allez » ? À qui vous dites « allez » ?
Bref.*

Cédric PAPE : Madame Le Bourhis, allez-y.

Solenne LE BOURHIS : Excusez-moi, mais là il y a un vrai manque de respect envers ma personne.

Chawqui HADDAD : Non ! Je pense qu'à un moment donné il faut remettre les choses dans leur contexte. Là, on parle de manque de respect. Je me permets puisque l'on parle de manque de respect.

Systématiquement, quand je prends la parole au Conseil municipal, Solenne Le Bourhis dit toujours : « vous agressez », etc.

Cédric PAPE : Monsieur Haddad, pouvez-vous donner la parole à Solenne Le Bourhis s'il vous plaît ? Je suis le président du Conseil municipal pour l'instant, je donne la parole à Madame Le Bourhis.

Chawqui HADDAD : J'ai simplement demandé qu'elle répète un seul mot, c'est tout.

Cédric PAPE : Je donne la parole à Madame Le Bourhis.

Solenne LE BOURHIS : Je vous remercie, Monsieur Pape. Comme c'est une instance démocratique, je peux quand même parler.

Effectivement, en commission n°1, j'ai bien expliqué que j'avais un problème avec ma boîte mail et je n'ai pas reçu ce fameux lien Teams, c'est tout. M. le Maire s'en est même excusé en début de Conseil, donc je ne comprends pas l'intervention en fin de séance. C'est tout ce que j'ai à dire.

Je n'ai pas pu participer parce que je n'avais pas le lien. Je ne peux pas le créer, je ne sais pas faire. Je n'ai pas reçu ce lien. C'est pourquoi je regrette de ne pas avoir pu participer à cette commission.

On ne va pas non plus s'éterniser là-dessus.

Cédric PAPE : Effectivement, on a bien compris Madame Le Bourhis.

Est-ce que l'on peut avoir d'autres remarques sur la délibération ? Anne De Rugy ?

Anne DE RUGY : Je voulais prendre la parole parce que j'avoue que je suis très étonnée. Moi aussi, je me pose des questions. Je ressasse le site de l'iReMMO. Je me suis dit : est-ce trop de gauche, est-ce trop partisan ? Quel est le problème ?

J'ai cherché. Le Conseil d'Administration est composé de chercheurs et de journalistes qui s'intéressent à la question du Moyen-Orient. Dans les circonstances actuelles, c'est plutôt une bonne chose que des chercheurs s'intéressent au Moyen-Orient et essaient d'apporter (c'est sur le site) « une distanciation pour sortir des passions et aller vers les faits, l'analyse ».

Par ailleurs, quels sont les acteurs ? L'un des acteurs est l'iReMMO, un centre de recherche sur le Moyen-Orient dont l'un des élus du Conseil municipal est membre du Conseil d'Administration. On est tous ici éventuellement membres de fondations ou de CA de fondations. C'est mon cas également avec la fondation Copernic.

La deuxième chose, c'est d'où vient ce projet ? C'est un appel à projet de l'AFD, l'Agence française de Développement qui lance des appels à projet. Là, il s'agit d'un appel à projet auprès d'organisations de la société civile. 16 projets ont été choisis avec des critères. C'est peut-être de là dont vient la question des indicateurs. On sait qu'aujourd'hui, que ce soient des projets de l'AFD ou de l'Agence nationale de la Recherche, il y a beaucoup d'évaluations. Ce ne sont pas des dossiers légers.

Peut-être que la délibération est un peu courte, mais je ne comprends pas la passion autour de quelque chose qui est en ligne, qui est avec le CD 93 : vraiment j'ai du mal à comprendre.

Ensuite, sur le fond, je pense qu'il ne faut pas le reporter. On ne va pas laisser passer 300 000 € pour des jeunes de Bagnolet. Pour une fois que ce ne sont pas des jeunes de Sciences-Po que l'on fait réfléchir sur le Moyen-Orient, que l'on fait s'approprier des connaissances sur le Moyen-Orient, que l'on fait voyager.

Ce n'est pas du tout condamner toutes les opérations qui s'inscrivent dans la continuité, ce n'est pas condamner d'autres activités d'émancipation, d'appropriation du savoir. Non, c'est dans la continuité.

Cette passion qui agite le Conseil municipal, pour une fois que des fonds viennent vers la jeunesse de Bagnolet sur un sujet qui nous préoccupe tous, avec l'idée que des jeunes construisent un projet pour s'approprier des connaissances et être accompagnés, c'est vrai que cela m'interroge. J'ai quelques hypothèses, mais c'est assez mystérieux.

Cédric PAPE : Merci, Anne.

Monsieur Jamet ?

Laurent JAMET : Je pense qu'il n'y a pas d'os à ronger, pas de fil à tirer. Il faut se calmer, il faut se détendre.

Anne DE RUGY : Il faut participer au vote, alors.

Cédric PAPE : J'ai repris M. Haddad tout à l'heure à juste titre, mais le « il faut se calmer »...

Laurent JAMET : On peut exprimer ce qu'on a envie d'exprimer. Je peux répondre ce que j'ai envie de répondre à Mme De Rugy.

Cédric PAPE : Non, pas tout à fait. C'est comme tout à l'heure, essayons d'être respectueux.

Laurent JAMET : Je suis très respectueux. Des sous-entendus viennent d'être exprimés, que je ne supporte pas et j'ai le droit de dire que je ne les supporte pas. Très bien.

J'ai dit tout à l'heure que je suis arrivé au Conseil municipal, effectivement j'aurais pu m'y prendre un peu plus tôt pour avoir une discussion avec le maire, avec M. Haddad et avec M. Denouel.

Je suis embêté, vous l'avez compris. Cela m'ennuie de ne pas voter pour cette délibération. On m'a expliqué que ce n'était pas possible de la reporter, on est embêtés.

Il se trouve que, comme l'a exprimé Solenne Le Bourhis, avec les raisons qu'elle expliquait et que l'on peut entendre, selon lesquelles on n'a pas participé à une commission durant laquelle visiblement vous avez ensemble débattu et qu'un certain nombre de questions ont été posées, si j'en crois ce que l'on m'a dit de manière peut-être un peu virulente à ce moment-là, peut-être plus que je ne le suis ce soir voyez-vous...

Cédric PAPE : Pas du tout, Monsieur Jamet. D'abord, vous n'y étiez pas, donc permettez-moi de vous répondre là-dessus.

Laurent JAMET : Maintenant c'est vous qui me coupez. C'est un peu gênant, vous me coupez alors que je suis en train d'intervenir.

Je voulais terminer et vous aurez la parole une fois que j'aurai terminé mon propos.

Cédric PAPE : Je sais que, fut une époque, vous aviez d'autres fonctions, mais, s'il vous plaît, pas de leçons.

Laurent JAMET : Quoi qu'il arrive, je terminerai mon propos en disant que l'on va se détendre et que nous n'allons pas prendre au vote sur cette délibération.

Cédric PAPE : On est détendus, Monsieur Jamet. Vous avez fait une démonstration de force, je pense que vous en êtes un peu fier, dont acte.

Vous n'étiez pas à une commission et je trouve un peu bizarre que vous vous fassiez l'écho d'une commission à laquelle vous n'étiez pas présent. Certes, on a bien compris pourquoi l'opposition n'y était pas et je ne vais pas revenir dessus. Dont acte.

Je peux vous dire que moi j'y étais, à cette commission. Je n'ai d'ailleurs pas pu participer à la commission n°2, pour reprendre les propos du début du Conseil municipal. Cela s'est très bien passé, donc la prochaine fois vérifiez vos sources.

Laurent JAMET : Je ne peux pas, il s'est déporté.

Cédric PAPE : Vérifiez vos sources quand vous dites que cela s'est mal passé alors que cela s'est très bien passé.

Laurent JAMET : Je ne peux pas, il s'est déporté.

Cédric PAPE : On passe au vote.

Vous ne participez pas au vote, donc qui est pour ?

(Il est procédé au vote.)

Je vous remercie. Je peux demander à M. le Maire et à M. Denouel de revenir. Il nous reste encore une question orale.

Tony DI MARTINO : Mon directeur de cabinet me fait savoir que nous allons vous transmettre l'avis du déontologue.

Le Conseil Municipal décide, PAR UNE MAJORITE DE 22 VOIX POUR (Groupe Socialistes, Société civile, Radicaux et Républicains, Groupe Bagnolet en Commun, Groupe Ecolos Solidaires, Groupe Citoyens Indépendants) ET 7 ABSTENTIONS (Groupe Ensemble pour Bagnolet)

(Tony DI MARTINO et Edouard DENOUEL n'ont pas pris part au vote)

Article 1 : d'approuver le partenariat entre la ville de Bagnolet et l'iReMMo ainsi que les modalités d'engagement telles que précisées dans les documents annexés à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le maire ou son représentant à signer la convention de partenariat, ainsi que la lettre d'engagement annexées à la présente délibération.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Question orale :

Tony DI MARTINO : Nous avons une question orale.

Madame Desbordes-Silly ?

Angéline DESBORDES-SILLY : On est tous fatigués, donc je vais me contenter de lire la question qui vous a été transmise et j'ajouterai peut-être un mot à la fin pour compléter.

En mai 2022, vous avez procédé à une révision du système de facturation des activités périscolaires et extrascolaires. Vous avez également à cette occasion modifié les modalités d'inscription et de réservation à ces activités.

Ce dispositif a ensuite été amendé six fois : en juin 2022, en octobre 2022, en décembre 2022, en mars 2023 puis en juillet 2023. Ces révisions successives associées aux défaillances du logiciel de réservation et aux problèmes de facturation ont passablement compliqué le quotidien des familles depuis 18 mois.

Les délais de réservation et d'annulation aux activités périscolaires et extrascolaires ont été modifiés à plusieurs reprises. Par exemple, en mars dernier, vous avez autorisé trois réservations hors délai et trois absences non justifiées par année scolaire et par enfant, puis en juillet vous êtes revenus sur cette clause que vous avez abrogée.

Désormais donc, vous appliquez des pénalités financières (majoration du tarif de l'activité de 50 %) aux familles ayant réservé ou annulé une activité hors des délais fixés par le règlement,

même en cas de maladie de l'enfant, sauf à fournir un certificat délivré par le médecin traitant.

Cette obligation est pourtant contraire aux préconisations du Conseil national de l'Ordre des Médecins. J'en profite pour présenter cette affiche qui a été collée au Centre médical de Santé, sur laquelle il est bien spécifié « Bon vent aux certificats médicaux inutiles ». Vous l'avez affichée vous-mêmes, en tout cas vos agents l'ont affichée.

Ces préconisations sont contraires au Conseil national de l'Ordre des Médecins qui considère comme abusives toutes demandes de certificat médical en dehors d'une absence pour maladie contagieuse. C'est aussi une contrainte de temps par ailleurs et d'argent pour les familles et souvent une épreuve pour les enfants. Je ne vous fais pas de dessin, quand on a un enfant malade qui doit poireauter 3 heures dans une salle d'attente ce n'est pas une partie de plaisir, ni pour lui ni pour ses parents.

Dans ces conditions, le groupe Ensemble pour Bagnolet vous demande :

- *De suspendre l'obligation faite aux familles de fournir un certificat médical en cas de maladie et d'autoriser les responsables légaux à justifier par mail les absences de leurs enfants en cas de maladie,*
- *D'autoriser les familles à bénéficier de six absences par an non justifiées et non surfacturées.*

Je me permets d'ajouter à cette question la réponse qui a été apportée hier par le Conseil national de l'Ordre des Médecins à une question posée par des parents d'élèves au sujet des certificats médicaux. Le Conseil national leur répond, je cite :

« L'exigence d'un certificat médical peut apparaître excessive, sauf si celui-ci fait état d'absences justifiées et durables. S'agissant d'absences ponctuelles à l'initiative parentale, un courrier circonstancié pourrait être suffisant. En effet, dans le contexte de surcharge professionnelle des praticiens, les justifications par certificats médicaux peuvent apparaître abusives et non obligatoires. »

Je vous remercie.

Tony DI MARTINO : Madame Desbordes-Silly, tout d'abord je constate que les recommandations du Conseil national de l'Ordre des Médecins ont plus de force pour vous que l'article 72 de la Constitution qui porte libre administration des collectivités territoriales, mais c'est une parenthèse, Madame Desbordes-Silly.

Je vous ai laissée parler, donc laissez-moi parler.

D'abord, effectivement, on a modifié à plusieurs reprises ce règlement, la dernière fois en juillet. Je rappelle qu'il a été voté à l'unanimité du Conseil municipal, donc y compris par vous. Le règlement qui s'applique aujourd'hui, avec ses qualités et ses défauts, a été voté par vous, y compris par les élus en charge de l'éducation.

Alors, quelques chiffres : 2 100 factures éditées, 7,5 % de réclamations, la plupart pour des erreurs de pointage. 7,5 %, c'est toujours trop, mais ce ne sont que 7,5 %. Les erreurs de pointage sont identifiées dans un certain nombre de groupes scolaires où, je suis désolé de le dire, la responsabilité administrative de la restauration a été confiée à des directions d'écoles : PVC, Joliot Curie, maternelle Travail.

Ce sont les faits et, comme disait l'autre, les faits sont têtus.

Comme je ne suis pas tétu, nous allons attendre la fin de l'année scolaire, regarder le bilan de ce qui a été mis en place et nous nous adapterons, y compris s'il faut mettre en œuvre ce que vous évoquez sur la question des certificats médicaux. Pourquoi pas, on n'est pas fermé, mais on fait évoluer le dispositif chemin faisant.

Comme le disait notre collègue Sébastien Staelens au même Conseil municipal en juillet, c'est une certaine forme d'intelligence de corriger parfois ses erreurs. C'était son intervention à propos de cette délibération.

Je comprends mieux pourquoi vous l'avez tous votée.

On regarde, on reçoit les mails également des parents. On étudie les choses de manière très attentive et, s'il faut apporter des correctifs au dispositif, on le fera. On vous proposera une délibération au Conseil municipal de juin. Je ne suis absolument pas fermé sur le sujet.

Voilà ce que je pouvais vous dire ce soir.

Angéline DESBORDES-SILLY : Au Conseil municipal de juin 2024 ?

Tony DI MARTINO : Oui, on attend la fin de l'année scolaire.

Madame Desbordes-Silly, 2 100 factures éditées, 7,5 % de réclamations, dont la plupart pour des erreurs de pointage.

Angéline DESBORDES-SILLY : Vous savez qu'un certain nombre de parents ne se manifestent pas parce que cela nécessite une vigilance quotidienne de regarder les factures. Beaucoup de familles disent qu'il y a des écarts, mais...

Tony DI MARTINO : C'est vrai, cela existe aussi. Absolument, ce que vous dites est vrai. On va évaluer le dispositif.

Angéline DESBORDES-SILLY : Avant juin 2024, cela me paraît ne pas être très contraignant.

Tony DI MARTINO : Non, pas avant juin 2024. Croyez-moi qu'il faut faire preuve de vigilance. Les personnes qui ont la responsabilité administrative du temps de restauration doivent faire preuve de vigilance, puisque je rappelle que, sur ce temps-là, ce sont des agents de la Ville.

Angéline DESBORDES-SILLY : Je parlais des enfants malades. Faites confiance aux parents. Les familles peuvent tout à fait envoyer un mail sans avoir besoin d'encombrer les cabinets médicaux.

Tony DI MARTINO : Madame Desbordes-Silly, je vous parle de données consolidées. Aujourd'hui, la majeure partie des erreurs sont des erreurs de pointage. C'est ce dont je vous parle. On parle d'un dispositif et je vous apporte une réponse globale. Vous me parlez des certificats médicaux et c'est l'une des questions, moi je vous parle du dispositif global et de son efficacité qui fait l'objet d'un travail.

Angéline DESBORDES-SILLY : C'est un autre problème et un vrai problème.

Tony DI MARTINO : Ce sujet fait l'objet d'un travail très attentif du directeur général des services, du directeur général adjoint en charge de l'éducation et de la Direction des Prestations. Croyez-moi, la Direction des Prestations est très souvent en contact direct avec le mécontentement des parents.

Angéline DESBORDES-SILLY : Cette année, au-delà des modifications à répétition, des six modifications du règlement intérieur, il y a eu une augmentation significative des frais d'activités scolaires et périscolaires. Je ne parle même pas de l'accueil de loisirs. Il y a eu

une augmentation hyper significative des tarifs des accueils de loisirs et de la restauration scolaire, avec une majoration et une surfacturation.

C'est compliqué pour les familles, il y a aussi un climat de défiance associé à des dysfonctionnements internes au niveau du recouvrement, de la facturation et du paramétrage de vos logiciels. Ce n'est pas bien compliqué de paramétrer un logiciel.

Cet ensemble de dysfonctionnements doit être appréhendé par vos services.

Tony DI MARTINO : Croyez-moi, c'est le cas.

Angéline DESBORDES-SILLY : J'espère.

Tony DI MARTINO : Je vous assure que c'est le cas.

Vous avez le droit de penser que je suis le dernier des imbéciles, mais il y a aussi une administration. J'ai bien remarqué que quand tout se passe bien c'est grâce à l'administration et que quand tout se passe mal c'est à cause de moi. Il n'y a pas de problème.

Croyez-moi que l'administration communale sur ce sujet est extrêmement vigilante et, vraiment, ce que l'on veut, c'est mettre en place un dispositif efficient. S'il faut revenir sur cette question du certificat médical, on reviendra sur cette question du certificat médical. Je n'ai pas de tabou.

De la même manière, on continue d'avancer sur la restauration communale. On a lancé un audit, on travaille avec Tables Communes. On avance et on recrute à la direction de la cuisine centrale.

Solenne Le Bourhis ?

Solenne LE BOURHIS : Très rapidement, il est vrai que, pour le certificat médical, il faut savoir qu'à l'école, pour les maladies ponctuelles, le certificat médical n'est pas une obligation. C'est peut-être intéressant de le revoir par rapport à cela. Les familles ne comprennent pas pourquoi ce n'est pas obligatoire à l'école et pourquoi cela le devient pour l'absence à la cantine.

Tony DI MARTINO : C'est vrai. On ne ferme pas la porte.

Passez de bonnes fêtes.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE
LA SEANCE EST LEVEE A 22 H 27**

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Ndeye Marieme DIOP



Le Maire,

TONY DI MARTINO



